



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 141 • NUMÉRO 122 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 2 mars 2007

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 mars 2007

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1000)

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-36, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement.

Le vice-président: Puisqu'aucune motion n'a été déposée à l'étape du rapport, la Chambre passe maintenant, sans tenir de débat, au vote sur la motion proposant l'adoption du projet de loi à l'étape du rapport.

L'hon. Gordon O'Connor (au nom du ministre des Ressources humaines et du Développement social) propose que le projet de loi C-36 modifié soit agréé.

[Français]

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

Le vice-président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Gordon O'Connor (au nom du ministre des Ressources humaines et du Développement social) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole au sujet du projet de loi C-36. Je dois vous aviser, de même que les députés, que je parle au nom de ma collègue, la secrétaire parlementaire du ministre, qui est coincée à l'aéroport Pearson avec bon nombre d'autres collègues en raison de la tempête.

Je suis tout de même heureux d'avoir la possibilité d'aborder cet important projet de loi. Il est important car les Canadiens, notamment les aînés, comptent sur notre excellent régime public

de pensions pour la sécurité de revenus qu'ils méritent et dont ils ont besoin pendant leur retraite.

Ce projet de loi est également important pour le nouveau gouvernement du Canada, puisqu'il fait partie des engagements que nous avons pris envers les Canadiens pendant la dernière campagne électorale.

En tenant promesse, nous renforçons la confiance des Canadiens envers leur gouvernement. Il s'agit d'un changement important. Les Canadiens sont heureux de voir que leur gouvernement fait ce qu'il avait promis de faire.

Ce projet de loi est aussi important car il renforce la confiance du public dans la capacité du gouvernement de bien gérer le Régime de pensions du Canada et le programme de Sécurité de la vieillesse.

La population canadienne vieillit à un rythme sans précédent. On prévoit que le nombre d'aînés doublera au cours des prochaines décennies. Depuis un certain temps, il est devenu urgent que les gouvernements élaborent des politiques, des programmes et des services qui répondront aux besoins en constante évolution des aînés, tant aujourd'hui que dans l'avenir.

Or, c'est précisément ce que fait le gouvernement au moyen du projet de loi C-36. Nous proposons de nombreuses modifications importantes à la Sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada. À l'étape actuelle du projet de loi, il est important de reconnaître que des progrès ont été accomplis.

Le gouvernement et le premier ministre ont fait preuve d'un leadership remarquable en tenant les promesses qui avaient été faites, mais je suis ravi de reconnaître que tous les partis ont participé au débat sur le projet de loi dont nous sommes aujourd'hui saisis. Je remercie tous les membres du Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées de leur excellent travail et de leur collaboration pour faire progresser cette mesure législative. Certaines propositions n'ont pas été retenues dans le projet de loi, mais nous sommes tous mieux informés grâce à la contribution des députés de Chambly—Borduas et de Hamilton Mountain.

Enfin, le projet de loi dont nous sommes saisis sert les intérêts des Canadiens du troisième âge et des personnes ayant cotisé longtemps au régime et qui demandent des prestations d'invalidité au titre du Régime de pensions du Canada. Je crois que ces Canadiens apprécieront le travail collectif qui a été fait en leur nom.

J'ai écouté les nouvelles mardi soir, juste après que le comité a étudié le projet de loi C-36. On a présenté un extrait du dernier rapport de Statistique Canada intitulé *Un portrait des aînés au Canada*. Le reportage était très positif. Aujourd'hui, les Canadiens du troisième âge sont en meilleure santé. Ils vivent plus longtemps. Ils sont plus actifs. Bon nombre d'entre eux font de l'exercice physique trois ou quatre fois par semaine. De plus, certains septuagénaires souhaitent continuer à travailler.

Initiatives ministérielles

Les aînés ont une voix puissante et le gouvernement les écoute. Personnellement, ce qui me frappe c'est leur forte conviction de pouvoir continuer à contribuer activement à la société canadienne. J'étais tellement fier quand, à la fin du reportage, un monsieur a dit « Je reçois la pension de la Sécurité de la vieillesse et des prestations du Régime de pensions du Canada [...] que pourrais-je demander de mieux? »

En tant que parlementaires, nous ne devons pas nous asseoir sur nos lauriers. Il nous incombe de faire en sorte que les programmes de pension demeurent stables, durables et généreux. Je crois que les députés conviendront que c'est précisément ce que cette mesure législative permet d'accomplir.

Ce projet de loi a été inspiré par les Canadiens. Ce sont eux qui, par leur lettres, leurs courriels et les rencontres qu'ils ont eues avec nous et avec leurs organisations, ont insisté sur le fait que ces changements étaient nécessaires. Ces derniers amélioreront leur vie, diminueront certaines de leurs frustrations et tiendront compte de leur situation particulière. Ce sont des changements dont tous les citoyens reconnaissent la logique et qui traitent tous les gens avec équité, tout en renouvelant leur confiance dans leur régime de pensions public qui continuera d'être géré de manière financièrement responsable et transparente; nous continuerons de rendre des comptes aux aînés de ce pays.

Nous pouvons être fiers de notre régime de pensions public. Il joue un rôle essentiel en assurant le bien-être économique de millions de Canadiens. Chaque année, des prestations de retraite totalisant plus de 54 milliards de dollars sont versées aux aînés du Canada.

Nous sommes fiers du fait que notre régime de pensions a joué un rôle déterminant dans la diminution du niveau de pauvreté chez les personnes âgées. En 1980, presque 21 p. 100 d'entre elles ne pouvaient compter que sur de faibles revenus pour vivre. Aujourd'hui, ce taux a chuté à moins de 6 p. 100. Tout comme notre système de soins de santé, notre régime de pensions public fait partie intégrante du mode de vie canadien. Ces services nous caractérisent et nous sont chers.

Ce projet de loi améliorera le mode de versement des prestations de retraite aux aînés et accroîtra l'admissibilité des personnes ayant cotisé longtemps au Régime de pensions du Canada aux prestations d'invalidité. Honnêtement, il améliorera l'accès à ces prestations.

À titre de parlementaire, ma plus grande fierté - et je suis certain que tous les parlementaires ressentent la même chose - vient de ma participation à un processus démocratique dont les résultats amélioreront de façon significative la vie des Canadiens. Voilà précisément ce que ces changements contribueront grandement à faire.

•(1005)

En particulier, le processus proposé pour la Sécurité de la vieillesse ferait en sorte que les personnes âgées n'aient qu'à faire une seule demande dans leur vie. Elles n'auraient plus à présenter de demande à chaque fois que leurs revenus augmentent ou baissent. Ce processus allégera considérablement la frustration de certains aînés et garantira que ceux qui soumettent leur déclaration de revenu recevront leur prestation en temps voulu.

Quand une personne demande des prestations de la Sécurité de la vieillesse ou du Régime de pensions du Canada, elle établit avec nous une relation qui durera pour le reste de sa vie. L'élargissement du groupe de tierces personnes pouvant aider les aînés avec leurs prestations de pension permettra aux membres de la famille élargie de jouer un rôle plus actif et d'aider leurs proches dont la langue

maternelle n'est ni le français ni l'anglais et qui peuvent avoir de la difficulté à lire ou à écrire. Je crois que les personnes âgées accueilleront très favorablement ce changement.

L'assouplissement des règles d'admissibilité pour les cotisants de longue date au Régime de pensions du Canada aidera des milliers de personnes à devenir admissibles aux prestations d'invalidité à l'avenir. Les demandeurs qui ont travaillé de nombreuses années et qui deviennent gravement handicapés pourront compter sur les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Je suis particulièrement content que ce changement important soit le fruit d'une collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires.

Nous avons toujours clairement besoin d'en faire davantage. Je veux remercier mes collègues et les témoins du comité qui ont formulé d'excellentes suggestions quant aux façons d'améliorer nos activités de communication et qui ont reconnu que les changements législatifs ont des limites. Il est clair que nous devons, à l'extérieur de la loi, expliquer nos programmes de pension et collaborer étroitement avec les groupes communautaires.

Les aînés sont des membres précieux de la société canadienne. Ce sont eux qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui. Après leurs dures années de labeur, nous voulons faire en sorte que les aînés continuent de bénéficier d'une bonne qualité de vie sans avoir à s'inquiéter constamment de leur sécurité financière. Ils méritent notre plus grand respect et toute notre considération. Nous avons l'obligation de veiller à ce que les régimes de pension publics respectent leurs besoins.

Finalement, je crois que ce projet de loi contribuera grandement à apporter le genre de changements dont les aînés ont besoin et qu'ils ont demandés. Je suis reconnaissant à tous les députés pour leur appui qui permettra de faire avancer rapidement ce projet de loi.

•(1010)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire pour sa description du projet de loi C-36. Ce faisant, il a abordé la question de la pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Je me demande s'il partage l'exaspération que nous ressentons, à titre de députés, lorsque nos électeurs viennent nous voir pour demander de l'aide au sujet de leurs demandes d'adhésion au régime de prestations d'invalidité du RPC.

Pratiquement toutes les demandes de prestations d'invalidité du RPC sont rejetées au stade de l'évaluation initiale, indépendamment des mérites du dossier. Une procédure d'appel, habituellement avec l'aide du député, est nécessaire pour forcer cette barrière, ce mur infranchissable qui bloque l'admissibilité aux prestations du RPC.

Mon intention n'est pas de critiquer le gouvernement actuel. Les choses se passent ainsi depuis dix ans au moins. Un jour, un fonctionnaire responsable des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada a dû transmettre une note de service aux évaluateurs pour leur dire de refuser d'emblée toute demande, en précisant que si les requérants voulaient bien faire appel, les mérites de leur dossier pourraient toujours être évalués. Je mets quiconque au défi de me montrer une seule demande de prestations d'invalidité qui a été approuvée à la suite de la première demande. C'est impossible.

J'aimerais savoir ce que le gouvernement pourrait précisément faire pour corriger cette situation ou ce qu'il fait peut-être dans le cadre du projet de loi C-36. S'il y a des améliorations à annoncer quant à l'accès aux prestations d'invalidité du RPC qui est prévu dans ce projet de loi, je voudrais bien qu'on m'en fasse part.

Initiatives ministérielles

En outre, le secrétaire parlementaire ne pense-t-il pas qu'il serait maintenant grand temps que les bénéficiaires soient représentés au conseil d'administration de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada?

À l'heure actuelle, un conseil d'administration de 11 personnes gère des investissements de 140 milliards de dollars au nom des Canadiens et ceux-ci n'y ont aucun représentant. Les administrateurs sont nommés par copinage la plupart du temps. Ce sont des personnes qui n'ont aucune expérience dans les placements. En effet, parmi eux, il y a le candidat libéral que j'ai battu aux élections de 1997. Sa nomination à ce nouvel Office d'investissement du régime de pensions du Canada était son prix de consolation. Auparavant, il était professeur d'histoire.

Je me demande s'il n'y aurait pas un quelconque intérêt pour la nomination d'un représentant des travailleurs, un représentant des bénéficiaires, un représentant du public au conseil d'administration de cet office qui investit notre argent.

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, j'apprends avec plaisir que mon collègue de Winnipeg-Centre est immobilisé à Ottawa par la tempête comme nous tous, jusqu'à ce que nous tentions de partir ce soir.

Mon ami et collègue a soulevé deux aspects importants. D'une part, le degré de frustration ressentie par bon nombre d'ainés lorsqu'ils font une demande de prestations du RPC. La plupart des aînés avec lesquels j'ai parlé ont vécu les mêmes niveaux de frustration: ils ont fait une demande, elle a été rejetée, ils ont fait appel et, finalement, ils ont reçu leurs prestations.

Depuis que nous sommes élus, nous nous efforçons de simplifier les services gouvernementaux. Franchement, nous sommes un gouvernement qui préconise la simplicité et l'efficacité en matière de services gouvernementaux. J'aimerais bien que nous puissions y arriver instantanément, mais nous ne le pouvons pas. Cependant, je pense que, avec le temps, nous serons en mesure de simplifier certains processus gouvernementaux et d'atténuer les frustrations tout en facilitant l'accès aux prestations que la plupart des aînés méritent il va sans dire. C'est ce que nous efforçons de faire.

Je signale à mon collègue et ami de Winnipeg-Centre que dans notre dernier remaniement ministériel, nous avons annoncé qu'il y aurait un ministre responsable des aînés. La leader du gouvernement au Sénat a maintenant été nommée ministre responsable des aînés. Je sais qu'elle s'intéresse activement au dossier pour avantager les aînés de toutes les façons possibles. Cet aspect dont nous parlons est l'un de ceux sur lesquels elle se penchera. Je m'engage auprès de mon ami à parler à la ministre responsable pour déterminer si nous ne pourrions pas accélérer le processus et simplifier les choses le plus rapidement possible.

Mon collègue parle également de ses inquiétudes concernant l'office d'investissement et les nominations par favoritisme qu'on y a faites et qu'on a faites à d'autres offices un peu partout au Canada au cours des dernières décennies. Ce n'est pas un phénomène sur lequel nous devrions fermer les yeux.

Comme le sait mon ami, lui qui a collaboré avec moi au comité législatif portant sur le projet de loi C-2, portant sur la responsabilité, toute nomination à un office ou à une commission doit être fondée sur le mérite. C'est un principe auquel nous tenions beaucoup lorsque nous avons élaboré le contexte entourant le projet de loi C-2. C'est un dossier que mon ami connaît très bien, je le sais, puisqu'il a joué lui-même un rôle crucial dans l'intégration au projet de loi de bon nombre de composantes, y compris cette idée de la nomination au mérite des membres d'offices et de commissions, de même que celle

de la nomination d'un commissaire chargé de surveiller ces nominations.

Je puis assurer à mon ami et collègue que nous allons veiller à l'avenir, une fois que le projet de loi C-2 aura reçu la sanction royale et sera entré en vigueur, à ce que les nominations à tous les offices et à toutes les commissions soient fondées sur la compétence et le mérite et non pas sur le favoritisme.

● (1015)

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, je sais que les personnes âgées font partie intégrante de nos collectivités. Le député pourrait-il nous dire quels sont les éléments du projet de loi qui, selon le comité et lui, aideront le plus à améliorer la qualité de vie des personnes âgées?

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, les Canadiens doivent savoir que le projet de loi découle de consultations menées auprès des personnes âgées. Ce sont ces dernières qui nous ont incités à apporter les changements prévus dans le projet de loi C-36.

Comme je l'ai dit dans mon discours d'ouverture, le projet de loi ne contient pas la totalité des propositions, mais la majorité d'entre elles. L'objectif premier est de simplifier le processus de demande des prestations que touchent les personnes âgées. Ce processus est très alambiqué, et ce, depuis trop longtemps.

Mon collègue de Winnipeg-Centre a décrit tout à l'heure les frustrations que ressentent de nombreuses personnes âgées lorsqu'elles présentent une demande de prestations. L'objectif principal du projet de loi est de simplifier le processus et d'améliorer la capacité des personnes âgées à toucher ces prestations qu'elles méritent tant.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations sur le favoritisme et sur notre intérêt mutuel à y mettre un terme. Comment explique-t-il que, à l'heure actuelle, il n'existe pas encore de Commission des nominations publiques, après le bon travail que nous avons tous accompli relativement à la Loi fédérale sur la responsabilité, qui a reçu la sanction royale le 12 décembre?

Nous avons appris, dans des documents budgétaires qui viennent d'être distribués, que le Secrétariat de la Commission des nominations publiques fonctionne depuis le 21 avril de l'an dernier. Il compte un directeur exécutif et des agents administratifs et est assorti d'une infrastructure physique et d'un budget, en plus de verser des salaires. Toutefois, il fait tout sauf se pencher sur les nominations partisans. En fait, ses membres se sont enfuis en Europe. Ils n'ont rédigé qu'un seul rapport. Avec un budget de 2 millions de dollars, le Secrétariat de la Commission des nominations publiques n'a produit qu'un rapport. Il a conseillé à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de ne pas fonder les nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié sur le mérite, mais de nommer quiconque le gouvernement veut bien nommer. Les dirigeants de la CISR ont tellement été offensés qu'ils ont remis leur démission.

Nous accordons une grande importance à la Commission des nominations publiques et aux nominations fondées sur le mérite. Comment le député explique-t-il que nous n'ayons ni commissaire ni commission, mais qu'il existe un Secrétariat de la Commission des nominations publiques qui gaspille l'argent des contribuables et n'a rien fait d'autre que produire un rapport qui nous a tous embarrassés?

Initiatives ministérielles

● (1020)

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, il convient de revenir un peu en arrière pour que tous les Canadiens sachent bien ce que le gouvernement a d'abord tenté de faire. Il a tenté d'établir un poste de directeur des nominations. Nous avons proposé la nomination d'une personne extrêmement qualifiée du nom de Gwyn Morgan. La majorité des entreprises canadiennes le considèrent comme un chef de file en raison de son expérience de gestionnaire, de son sens de l'équité et de sa compétence. Les éditorialistes de tout le pays avaient fait son éloge, soutenant qu'il était probablement le meilleur choix possible pour ce poste.

Que s'est-il passé? Au comité, les députés de l'opposition, y compris ceux du NPD, que mon collègue représente, ont rejeté sa nomination. Pourquoi? C'était simplement une question de partisanerie et de petits jeux politiques. Ils ont refusé aux Canadiens le droit de placer l'une des personnes les mieux qualifiées du pays à la tête de la commission chargée de nommer les directeurs de conseils et de commissions en fonction du mérite et de la compétence. C'est le député et son parti, ainsi que d'autres députés de l'opposition, qui ont rejeté la nomination de M. Morgan. Ils ont dit qu'ils n'en voulaient pas.

Comment le député peut-il prendre la parole dans cette Chambre pour nous accuser de ne pas avoir fait les changements que nous préconisons tous les deux, alors que c'est en fait son parti, entre autres, qui a entravé le processus de nomination et qui a empêché la commission et le commissaire que nous voulions nommer d'effectuer leur travail au nom des Canadiens?

J'ai énormément de respect pour mon collègue, mais, très franchement, c'est le paroxysme de l'hypocrisie que de prendre la parole dans cette Chambre pour se plaindre au sujet d'un poste qui existerait déjà n'eût été des agissements de son parti et des autres partis de l'opposition.

L'hon. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes venus à la Chambre ce matin dans l'intention arrêtée de discuter du projet de loi C-36, qui vise principalement à améliorer la vie des pensionnés, des Canadiens qui souffrent malheureusement d'une incapacité. Cependant, le secrétaire parlementaire a plutôt, hélas, décidé de parler des nominations politiques.

Il semble croire que tous les purs siègent tous de son côté, mais je ne doute pas que s'ils prenaient la peine d'examiner les nominations faites par son parti, même celle récente qui le concerne, les Canadiens trouveraient certainement une affiliation politique dans la plupart de ces nominations.

Cependant, aujourd'hui, nous discutons du projet de loi C-36. Nous savons que, tous les jours, les travailleurs contribuent à un secteur public en santé et au succès du secteur privé. Ce à quoi ils s'attendent des pouvoirs publics et de la société, c'est qu'ils respectent et récompensent leurs efforts, maintenant et dans l'avenir.

En 2121, les aînés canadiens de plus de 65 ans représenteront quelque 18 p. 100 de notre population, comparativement à 12,5 p. 100 en 2000. Nous avons donc un grave problème démographique et il est à espérer qu'à mesure que croîtra le Canada, le nombre de naissances augmentera pour assurer le bien-être de la société.

Aujourd'hui, le gouvernement fédéral s'attaque à des questions clés touchant les travailleurs âgés et les aînés de demain. La sécurité du revenu des futurs retraités doit être protégée par des régimes de pensions publics sains et de qualité. Je suis fier de dire que pour répondre aux besoins changeants des aînés du pays, le gouvernement

libéral a fait d'importants investissements afin d'assurer la viabilité du régime ces dernières années. En fait, en 1997, le gouvernement a restructuré le Régime de pensions du Canada pour répondre aux demandes croissantes d'une population vieillissante, assurer sa viabilité future et stabiliser les taux de cotisation. Le gouvernement a fait appel à des experts, qui ont recommandé des changements pour assurer la viabilité du Régime de pensions du Canada durant les 75 années à venir, à tout le moins.

Ces réformes ont été mises en oeuvre par le gouvernement libéral de l'époque et elles ont fait du Canada un des seuls trois pays dans le monde à offrir un régime de pensions public fondé sur de solides assises financières et dont la pérennité est assurée.

En tant que gouvernement, nous avons consacré beaucoup de fonds publics aux aînés. Nous avons investi chaque année plus de 28,5 milliards de dollars dans la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Nous nous sommes engagés à accroître le Supplément de revenu garanti pour les aînés de quelque 36 \$ par mois pour les aînés vivant seuls, et de 58 \$ par mois pour les couples. Cet investissement promis de 2,7 milliards de dollars a directement profité à quelque 1,6 million d'aînés au Canada.

En tant que gouvernement, nous avons aussi prévu plus de 2 milliards de dollars par année en crédits d'impôt directs comme le crédit d'impôt en raison de l'âge et le crédit pour revenu de pension. Nous, libéraux, avons aussi créé une nouvelle prestation d'assurance-emploi, la prestation de compassion, qui permet à des membres d'une famille de cesser de travailler pour prendre soin d'un proche gravement malade, sans avoir à subir une soudaine baisse de revenu ou une perte d'emploi.

Il est aussi probablement intéressant de noter qu'en ce qui concerne notre Loi sur l'assurance-emploi, le député de Sydney—Victoria a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui permettrait à ceux qui tombent malades ou qui doivent s'absenter du travail pendant de longues périodes en raison de la maladie de bénéficier de prestations d'assurance-emploi pendant plus que les 15 semaines actuellement permises.

De plus, en vertu du Programme Nouveaux Horizons, nous avons offert de financer des projets communautaires destinés à rejoindre les aînés et à les maintenir actifs dans leur collectivité.

En tant que gouvernement libéral, notre engagement envers les aînés ne pouvait être plus clair. Nous trouvions que les aînés formaient une partie très importante de notre société et qu'ils avaient droit au respect pour leurs efforts passés et actuels au nom de tous les Canadiens.

● (1025)

La sécurité du revenu, c'est la sécurité pour les aînés. Je participe aujourd'hui au débat afin de faire tous les efforts possibles pour que tous les Canadiens admissibles reçoivent leurs prestations en temps opportun et de façon efficace.

En tant que membre du Parti libéral et député à la Chambre, je suis très heureux d'appuyer le projet de loi C-36 et ses dispositions visant à simplifier et à faciliter l'accès aux prestations pour les aînés. Les Canadiens sur le marché du travail ont besoin de mesures gouvernementales garantissant à chaque citoyen le droit à une retraite digne, confortable et agréable.

Les aînés d'aujourd'hui méritent les meilleurs soins que nous pouvons leur donner par le biais d'une sécurité financière sans réserve. Notre parti a toujours travaillé en ce sens. Nous appuyons fortement le projet de loi C-36. Espérons qu'il sera adopté et qu'il deviendra une loi de notre pays.

Initiatives ministérielles

[Français]

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, cela m'étonne beaucoup qu'aucune question ne soit posée aux différents députés qui parlent à propos du projet de loi C-36, parce que c'est un projet de loi très important. De fait, il va permettre à certaines de nos personnes âgées d'avoir un meilleur avenir, et à d'autres, qui ne sont malheureusement pas comprises dans ce projet de loi, d'avoir un avenir qui est pire.

Vous connaissez mon amour pour nos personnes âgées, tant les personnes âgées québécoises que les personnes âgées canadiennes, parce que ma famille, mon père, vient de la Saskatchewan. J'ai donc un lien très intime avec les gens qui habitent le reste du Canada, qui n'habitent pas le Québec. Selon moi, toutes les personnes âgées qui ont contribué à faire du Canada et du Québec ce qu'il est aujourd'hui devraient être prises en considération de façon correcte afin de leur permettre d'avoir une fin de vie respectueuse, une fin de vie digne de ce qu'ils nous ont apporté dans le passé.

Évidemment, cela fait déjà longtemps que nous exigeons du gouvernement, que nous lui demandons qu'il facilite l'accessibilité au Supplément de revenu garanti. Cela fait longtemps que nous exigeons du gouvernement qu'il facilite aux personnes âgées la possibilité de combler leurs revenus par ce moyen. Auparavant, il n'était pas possible d'avoir accès au Supplément du revenu garanti, à moins d'en faire une demande vraiment formelle annuellement. Plusieurs personnes ne pouvaient pas s'en prévaloir.

Le comité qui avait étudié la question en 2001 rappelait même que plus de 380 000 personnes au Canada ne se prévalaient pas de leur droit de demander le Supplément de revenu garanti, parce que soit ces personnes étaient soit analphabètes, soit elles ne voyaient pas suffisamment pour pouvoir bien lire les formulaires qui étaient très difficiles à comprendre, soit elles n'avaient pas de ressources autour d'elles pour leur expliquer leurs droits, soit elles étaient tout simplement allophones et ne comprenaient pas leurs droits quant à ce Supplément de revenu garanti à la Sécurité de la vieillesse.

Ce projet de loi C-36 vient corriger une partie des problèmes qui touchent nos aînés. Cependant, il ne les corrige pas tous. Nous aurions souhaité que le gouvernement et que le Parti libéral soient de notre côté pour pouvoir corriger des lacunes importantes. Des modifications ont même été apportées au projet de loi, de sorte que maintenant, une partie des Canadiens et des Canadiennes, des Québécois et des Québécoises qui avaient droit au Supplément de revenu garanti n'y auront plus droit.

Des personnes qui sont pourtant citoyennes et citoyens canadiens, des personnes qui ont pourtant contribué à notre société, des personnes qui sont arrivées ici en croyant qu'elles obtiendraient justice et équité, contrairement bien souvent à ce qu'elles avaient connu dans leur pays d'origine

Aujourd'hui, on se rend compte que le Parti conservateur et le Parti libéral n'ont pas voulu admettre que les modifications apportées allaient restreindre l'accès au Supplément de revenu garanti aux personnes citoyennes canadiennes qui sont parrainées par quelqu'un.

Je trouve cela très déplorable, parce que nous avons là, face à nous, les personnes les plus démunies qui soit. Ce n'est pas toujours parce qu'une personne est parrainée par quelqu'un que cette personne a des conditions de vie meilleures. Souvent, les personnes qui sont parrainées, le sont par des gens qui, de bonne foi, ont voulu les amener ici et leur permettre d'avoir une vie meilleure. On se rend compte qu'au cours des ans, plusieurs pertes d'emploi ont été causées par l'inefficacité des gouvernements en place: il n'ont pas agi dans des dossiers comme celui du textile et des manufacturiers. De plus,

bien souvent ce sont des citoyens canadiens et des citoyennes canadiennes qui proviennent d'ailleurs, qui sont nées ailleurs, qui ont subi ces pertes d'emploi.

Malgré toute leur bonne foi, ces personnes ne peuvent pas aujourd'hui subvenir aux besoins des parents qu'ils ont fait venir ici pour leur permettre d'avoir une vie meilleure. Je trouve la situation déplorable, parce que ces personnes contribuent tous les jours, paient des taxes comme tout le monde. Si aujourd'hui elles ne peuvent pas subvenir aux besoins de leurs parents, ce n'est pas parce qu'elles ne le veulent pas.

• (1030)

C'est plutôt parce que notre gouvernement n'a pas été suffisamment sage et n'a pas pris les mesures nécessaires pour s'assurer que le secteur manufacturier, le secteur du textile, pouvait fournir des emplois décents à ces gens et pouvait continuer à le faire.

Ce projet de loi cherche à élargir le nombre de tierces personnes auxquelles on transmettra l'information confidentielle.

Le gouvernement et le Parti libéral ont refusé d'appuyer l'amendement proposé par le Bloc. Cet amendement visait à refuser d'élargir davantage le nombre de tierces personnes ayant accès aux informations confidentielles. Un représentant dûment autorisé fait déjà partie de la loi. Toutefois, maintenant on dit « toute personne autorisée ».

J'ai travaillé avec les personnes âgées pendant de nombreuses années. À plusieurs reprises, j'ai vu des enfants de personnes âgées, des frères ou des soeurs de personnes âgées ou des voisins de personnes âgées abuser vilement de ce droit. Ils utilisaient le chantage pour forcer la personne âgée à signer des documents en vue de se prévaloir d'un droit à l'accès à l'information. Non seulement cela leur permettait-il d'obtenir l'information pertinente, mais aussi à obtenir leurs documents bancaires, et le reste.

Je ne comprends pas que l'on veuille élargir l'accès à l'information confidentielle des personnes âgées à toute personne autorisée.

Malgré tout, ce projet de loi renferme suffisamment d'effets et de notions qui nous permettent d'y être favorables. Cependant, nous devons être très vigilants et nous assurer que, dans le futur, il y aura des possibilités de pouvoir modifier ces clauses qui nous semblent un peu abusives.

Les personnes démunies n'ont aucun recours à leur disposition. Ces personnes sont sans voix. Nous sommes les voix des personnes âgées ici, au Parlement. Nous sommes les seuls qui pouvons leur permettre d'obtenir ce à quoi elles ont droit. Nous ne devrions pas abdiquer cette responsabilité. C'est une responsabilité que nous nous devons de prendre avec beaucoup de respect et de vigueur.

Si nous ne le faisons pas, c'est votre mère, c'est ma mère et ce sont les parents de toutes les personnes présentes en cette Chambre qui souffriront et qui seront dépourvues, parce qu'en tant que gouvernement, nous n'avons pas fait attention de leur offrir le meilleur que nous avons à offrir.

Il y a longtemps que nous luttons pour les personnes âgées qui ont été maltraitées dans la cause du Supplément de revenu garanti et qui n'ont pas eu la possibilité de le recevoir. Ce projet de loi vise à restreindre davantage la possibilité des personnes âgées de revenir en arrière et d'obtenir une rétroactivité en ce qui a trait au Supplément de revenu garanti.

Initiatives ministérielles

L'année dernière, à la veille des élections, le gouvernement a voté majoritairement pour que la pleine rétroactivité soit accordée aux personnes âgées qui avaient droit au Supplément de revenu garanti. Malheureusement, je ne sens plus ce désir d'équité, je ne sens plus ce désir de justice de la part des membres du gouvernement. Cela m'étonne énormément, parce que la position du Parti libéral était très claire à ce sujet il n'y a pas très longtemps. Pourtant, on ne constate plus ce désir d'équité.

J'espère que nous pourrions en discuter davantage et que les personnes à qui on doit cet argent dont elles ont été flouées, soit 3 milliards de dollars, pourront recevoir cet argent. On vient d'investir 13 milliards de dollars dans l'armement, on investit 3 milliards et quelques centaines de millions de dollars dans des avions. De plus, on veut investir quelques milliards de dollars pour l'achat de jeeps.

Les personnes qui nous ont donné la vie que nous avons aujourd'hui ne méritent-elles pas que nous dépensions un peu d'argent pour elle? Ces personnes ne méritent-elles pas que nous leur versions un peu d'argent — argent que nous avons en grande quantité? Il y a des surplus annuels. Annuellement, le gouvernement se retrouve avec des surplus faramineux, des surplus qu'il applique à la dette.

● (1035)

C'est certain qu'une partie de l'argent peut aller à la dette, mais ce qui est essentiel, c'est que l'on reconnaisse l'importance des gens qui nous ont précédés, l'importance des personnes âgées qui nous ont précédés, qui nous ont permis d'être ici aujourd'hui, qui nous ont permis, par leurs actions et leur courage, que nous soyons ici aujourd'hui.

Je ne reconnais pas cela dans plusieurs de mes collègues du gouvernement et du Parti libéral, et cela me désole énormément. Je souhaiterais que cela change au cours de l'année qui vient. Je ne suis qu'une seule personne, mais tous mes collègues et toutes mes collègues du Bloc québécois sont du même avis que moi, à savoir qu'il faut rendre justice à nos aînés, rendre justice à ces personnes qui sont isolées, qui sont seules, qui n'ont pas de voix. Il faut que l'on rende justice à tous ceux et toutes celles qui nous ont précédés. Il faut qu'on leur rende justice. Je vous garantis que la plupart des députés du gouvernement et du Parti libéral dormiraient bien mieux si nous pouvions rendre justice à ces personnes.

Lorsque le comité a fait son étude, il a découvert plusieurs choses très dérangeantes par rapport aux personnes âgées, plusieurs choses qui étaient plus que dérangeantes même, parce que certains aînés vivaient dans la dénégation la plus totale. Aujourd'hui, on se retrouve avec un nombre très élevé de personnes âgées qui choisissent de mourir plutôt que de survivre ou de vivre.

De plus en plus de personnes âgées se suicident, et c'est inacceptable dans une société comme la nôtre. C'est inacceptable dans une société aussi riche que celle dans laquelle nous vivons. Lorsque nous pensons que des personnes âgées vont croire que le suicide est meilleur que la vie qu'elles ont, c'est parce qu'elles n'ont plus grand-chose en quoi croire, et c'est abominable. J'ai honte quand nous voyons que nous n'avons pas plus de cœur que cela, pas plus le goût que cela de donner à nos aînés ce à quoi ils ont droit. Cela m'indispose et j'ai un grand malaise par rapport à cela. Nous vivons des vies confortables, il ne faut pas se le cacher. Combien parmi nos aînés peuvent vivre une vie confortable?

Chez moi, à Laval, il y a 40 000 personnes âgées. Or, 38 p. 100 des personnes de 65 ans et plus à Laval ont plus de 75 ans. C'est là la classe de la société la plus démunie, parce que la plupart du temps,

ces personnes ne bénéficiaient pas du régime des rentes, ne bénéficiaient pas de pensions, ne bénéficiaient de rien. C'est une catégorie de gens qui augmente à une très grande vitesse. Seulement dans mon comté de Laval, 12 000 personnes ont plus de 75 ans. Il y a plus de 12 000 personnes qui ont entre 75 ans, 90 ans, 100 ans. Une dame a même célébré ses 104 ans dernièrement.

Bien souvent, cela peut faire 20 ou 30 ans que ces gens ont pris leur retraite. Lorsqu'ils l'ont prise, ils se disaient qu'ils allaient vivre jusqu'à 70 ou 75 ans, parce qu'à cette époque, on vivait jusqu'à cet âge. Ils croyaient donc qu'ils seraient corrects pour leurs vieux jours et qu'en vivant jusqu'à 70 ou 75 ans, ils pourraient vivre du peu qu'ils avaient.

Aujourd'hui, ils se retrouvent à 90 ans ou à 95 ans et ça fait 20 ans qu'ils n'ont plus de revenu. Cela fait 20 ans qu'ils pensaient qu'ils étaient pour mourir et ils sont encore là avec très peu d'argent. Ceux qui avaient un peu de capital ont des revenus se situant à 1 p. 100, 2 p. 100 ou 3 p. 100 d'intérêts. Ce n'est pas avec ça qu'ils peuvent avoir une vie décente.

Le coût des loyers, de la nourriture et des médicaments a augmenté. Ces personnes doivent se rendre chez le médecin plus souvent et, puisqu'elles ne conduisent plus, c'est en taxi qu'elles doivent s'y rendre. Elles ont donc des frais afférents qui sont très élevés, des frais quotidiens très élevés et, pourtant, plusieurs d'entre elles ne reçoivent pas le Supplément de revenu garanti et n'ont qu'un maigre revenu de la Sécurité de la vieillesse.

● (1040)

Ce n'est pas ainsi que je veux vieillir. Ce n'est pas ainsi que je veux finir mes jours. Ce n'est pas ainsi que je souhaite que ma mère finisse ses jours.

J'espère que l'on prendra en considération tout ce qui a été dit par rapport à nos aînés. J'espère que les gens vont réfléchir.

Oui, je veux que le projet de loi C-36 soit adopté, parce que cette partie du projet de loi dans laquelle il est dit que le Supplément de revenu garanti sera automatiquement renouvelé après la première demande, c'est important. Plusieurs personnes ne savaient pas qu'il fallait le redemander tous les ans. Au moins, cela va leur être accordé. Cela fait longtemps qu'on le demande, et je suis heureuse que, finalement, cela fasse partie du projet de loi.

On aurait pu aller plus loin et être plus généreux: on a les moyens de se le permettre. On a choisi de ne pas le faire. Le Bloc québécois va tout de même continuer de mener la lutte pour que les personnes qui y ont droit reçoivent la pleine rétroactivité. On va tout de même continuer de mener la lutte pour que les personnes âgées soient considérées par ce gouvernement d'une façon équitable, juste, responsable et respectueuse.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je partage beaucoup des préoccupations exprimées par ma collègue de Laval. Toutefois, j'aimerais lui demander son avis sur un point en particulier.

Initiatives ministérielles

Pour beaucoup d'entre nous, la saison des REER vient de se terminer. En effet, un grand nombre de Canadiens investissent une partie de leur argent durement gagné dans un REER, un des seuls allègements fiscaux qui leur est accordés. Toutefois, beaucoup de personnes précisent lorsqu'elles mettent de l'argent dans un REER qu'elles désirent qu'il soit investi de manière éthique. Elles ne veulent pas investir leur argent dans des choses à lesquelles elles ne croient pas. Par exemple, certaines personnes ne veulent pas investir dans le tabac, tandis que d'autres ne veulent pas investir dans le secteur militaire. Il est possible d'appliquer aux REER des critères de sélection éthiques. Les statistiques montrent qu'un plan d'investissement éthique ne signifie pas nécessairement un taux de rendement réduit. En fait, nous pouvons avoir un bon taux de rendement tout en appliquant des critères de sélection qui tiennent compte de nos valeurs.

Dans le cadre du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, cependant, il est expressément interdit de tenir compte de tout critère éthique. En effet, le mandat du fonds consiste strictement à obtenir le meilleur taux de rendement à n'importe quel prix, même si cela signifie que l'on investit de l'argent dans une usine du tiers monde qui utilise de la main-d'oeuvre enfantine ou dans la culture du tabac, choses auxquelles s'oppose le gouvernement du Canada. Le gouvernement tente de convaincre les gens d'arrêter de fumer, pourtant il investit dans le tabac.

La députée est-elle d'accord avec moi pour dire que nous devons faire preuve de plus de maturité en tant que société et appliquer des critères éthiques aux investissements de l'Office d'investissement du RPC tout comme l'ont fait de nombreux Canadiens pour leurs propres investissements?

• (1045)

[Français]

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, il est certain qu'en raison de tout ce qui se passe dans le monde aujourd'hui, en tant que société, nous devons nous pencher très sérieusement sur la façon dont nous investissons notre argent.

Il est vrai que, moi-même, grâce à mes REER, je participe à des fonds équitables, à des fonds verts, à des fonds responsables. C'est notre responsabilité personnelle.

Cependant, je ne suis pas surprise des actions du gouvernement qui est dirigé présentement par les conservateurs. Tout d'abord, ce gouvernement ne croit pas aux vertus de l'éthique, aux vertus des fonds responsables, aux vertus des fonds équitables ou du développement durable.

Je comprends très bien la raison pour laquelle ceux qui administrent les fonds de pension ne se penchent pas sur des avenues qui pourraient être très enrichissantes, qui pourraient également créer de l'emploi. Cela permettrait aussi à une grande partie de la population de participer plus pleinement aux défis qui attendent notre société à l'aube du chaos climatique, compte tenu des émissions de gaz à effet de serre et du reste. Nous devons faire quelque chose.

Je ne suis pas une économiste. Je ne m'y connais pas beaucoup, notamment en matière de fonds. Je demande toujours à ma conseillère à la Caisse populaire de m'aider parce que je n'y connais rien. Bien souvent, quand elle a fini de m'expliquer, je n'en connais pas davantage.

J'espère donc que les personnes responsables qui siègent à ces comités auront la sagesse de débattre de ce point. En effet, c'est un

point très important, et je remercie mon collègue de m'avoir posé cette question.

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter ma collègue. Elle a encore démontré son grand coeur envers les gens les plus démunis, comme d'habitude.

Je voudrais revenir sur la question des personnes âgées qui n'ont pratiquement jamais reçu le Supplément de revenu garanti, alors qu'elles y avaient droit. Dans certains cas, elles y avaient droit à 100 p. 100. Ma collègue n'était pas en cette Chambre lorsque notre collègue qui nous a quitté, M. Gagnon, avait entrepris une croisade en vue d'identifier les personnes âgées qui n'avaient pas obtenu le Supplément de revenu garanti alors qu'elles y avaient droit.

Dans une vie antérieure, alors que j'étais comptable, des clients réguliers me transmettaient les déclarations de leurs parents ou de leurs veilles tantes, et je m'apercevais que ces personnes avaient droit au Supplément de revenu garanti. Une multitude de personnes âgées avaient droit au Supplément de revenu garanti, mais n'en avaient jamais fait la demande. Et jamais le gouvernement n'avait souligné ce fait à ceux qui faisaient les déclarations de revenu. Par contre, il savait que ces gens devaient recevoir le Supplément de revenu garanti. Cependant, le gouvernement en leur a jamais remis.

J'ai eu l'occasion de tenir une assemblée dans mon comté. À l'époque, près de 400 personnes — des personnes âgées ou des personnes qui prenaient soin des personnes âgées — y avaient assisté. On a fait des calculs et, dans certaines situations, des gens auraient dû avoir droit au supplément, et ce, dès sa création jusqu'à il y a à peu près quatre ans. Cela représentait des sommes énormes pour certaines personnes, voire 90 000 \$ — en dollars d'aujourd'hui. On a usurpé les droits de ces personnes.

Savez-vous ce que cela représente pour les personnes âgées qui n'ont droit qu'à la pension de vieillesse et qui devraient avoir droit au Supplément de revenu garanti? Cela représente l'isolement et une vie dans la pauvreté. Ils ne peuvent pas sortir, car ils n'en ont pas les moyens. Ils vivent renfermés, surtout lorsqu'ils n'ont pas de famille. C'est une injustice.

Les gouvernements libéral et conservateur n'ont pas voulu redonner à ces gens ce que ces derniers ont sacrifié en finançant directement le gouvernement, et ce, malgré le surplus de 13 milliards de dollars. Les 13 milliards de dollars ont servi à rembourser une partie de la dette. C'est envers ces personnes âgées flouées du Supplément de revenu garanti que nous avons une dette.

Je demande à ma collègue ce qui peut animer le gouvernement conservateur, si ce n'est, peut-être, l'exemple qu'a donné le Parti libéral alors qu'il était au pouvoir. Pourquoi ces gens ne veulent-ils pas payer la dette qu'ils ont envers les personnes âgées?

• (1050)

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, c'est la question du siècle. Je ne sais pas pourquoi, c'est ainsi. J'aimerais répondre à cette question avec assurance, mais je ne peux pas y répondre puisque je ne comprends pas.

Pourtant, dans bien des cas, ce peut-être quelqu'un de leur famille; dans bien des cas, ce peut être un de leurs amis; dans bien des cas, ce peut-être un voisin ou une voisine; dans bien des cas, ce peut être quelqu'un qui vit près de chez eux. Ils savent sans aucun doute que ces personnes bénéficieraient pleinement de la rétroactivité.

Initiatives ministérielles

J'ai déjà dit que, dans le cadre de mon travail, j'ai fait des vérifications dans des résidences pour personnes âgées. Il n'y avait pas d'animal dans ces appartements, mais dans la dépense de ces personnes, il y avait des boîtes d'aliments pour chats. En effet, ces personnes âgées n'avaient d'autre choix que de payer leurs médicaments et manger de la nourriture pour chats. C'est inadmissible.

Je ne comprends pas pourquoi on refuse de donner aux personnes âgées ce qui leur revient de droit. Je ne comprends pas. C'est absolument incompréhensible. Il faut n'avoir aucune notion de ce qu'est la pauvreté, de ce qu'est la dignité humaine. Je ne comprends pas. J'espère que ces gens auront un jour une épiphanie, qu'ils verront la lumière et qu'ils comprendront que nous devons respect et dignité à ces personnes en tous points. J'espère qu'on leur remettra l'argent qu'on leur doit.

[Traduction]

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je comprends la révolte de ma collègue de Laval. Je suis heureux qu'elle soulève ici ces préoccupations et qu'elle le fasse avec autant de véhémence.

Si une personne doit de l'argent à Revenu Canada, cette agence pourchassera la personne jusqu'au bout du monde pour obtenir le remboursement de chaque sou, trois, quatre, cinq ou même sept ans plus tard. Pourtant, dans le cas contraire, si le gouvernement du Canada doit de l'argent à une personne âgée au titre du Supplément de revenu garanti, cette maigre pitance, il ne remboursera rétroactivement que l'équivalent de 11 mois. C'est le chiffre magique qu'il a sorti de nulle part. Il rembourse 11 mois et c'est tout, même si les gens ont été privés de l'argent qui leur revenait de droit durant 20 ans. Le gouvernement a fixé ce chiffre simplement parce qu'il faisait bien son affaire. C'est une contradiction si flagrante que cela me fait bouillir d'indignation.

Je ne comprends pas la logique ni le raisonnement à la base de cette règle. Je ne vois pas autre chose que la cupidité et l'insensibilité du gouvernement pour expliquer le refus de verser à des personnes âgées le Supplément de revenu garanti qui leur est dû. Le raisonnement du gouvernement...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'interromps le député parce que son temps de parole est écoulé. Je vais laisser un peu de temps à la députée de Laval pour répondre.

[Français]

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, je remercie encore une fois mon collègue. Je comprends qu'il est tout aussi outragé que moi.

À mon avis, ce à quoi nous faisons face, c'est le « Grinch ». Tout le monde connaît le « Grinch » du conte de Noël. Tout le monde sait à quel point il est misérabiliste. C'est ce qui se produit ici. Le gouvernement ne veut en aucune circonstance, pour aucune raison, donner cet argent qui est dû à ces personnes.

Encore une fois, j'espère que tous les collègues en cette Chambre vont voir la lumière, et que personne dans leur famille n'aura à souffrir de cette inconscience du gouvernement.

Je l'espère vraiment, parce que c'est terrible de voir ce qui se passe chez les personnes âgées qui sont démunies et isolées.

•(1055)

[Traduction]

Mme Denise Savoie (Victoria, NPD): Monsieur le Président, comme mes collègues, je suis déçue par ce que le projet de loi ne contient pas.

[Français]

On aurait pu penser, à écouter les conservateurs, que ce projet de loi s'attaquerait aux vraies causes de la pauvreté, qu'il réglerait des problèmes de notre système de sécurité. Or il n'en est rien. Tout au plus, ce projet de loi règle quelques problèmes administratifs, et il élimine certes un obstacle dans l'obtention du Supplément de revenu garanti. C'est pour cette raison seulement que nous allons appuyer ledit projet de loi.

[Traduction]

Ce matin, le secrétaire parlementaire a mentionné que, selon un nouveau rapport, le sort des Canadiens s'est grandement amélioré. Il y a certainement eu du progrès, mais il y a toujours un énorme fossé sur le plan de la prospérité.

Plus d'un quart de million de personnes âgées vivent au Canada sous le seuil de faible revenu ou, comme on dit, le seuil de pauvreté. Ce projet de loi ne fait rien pour les 465 000 personnes âgées qui n'ont pas d'autre revenu que la Sécurité de la vieillesse ou le Supplément de revenu garanti. Elles vont continuer d'avoir un revenu moyen d'environ 12 400 \$. On parle beaucoup du respect et de la dignité dans lesquels les gens âgés ont le droit de vivre, mais malheureusement, ce projet de loi fait très peu pour que l'intention devienne réalité.

Le Parlement a approuvé la charte des aînés du NPD par un vote de 231 contre 52. Le gouvernement a voté pour. Il y avait lieu d'espérer que le présent projet de loi mette en pratique quelques-uns des principes de cette charte. L'un des droits prévus dans la charte est le droit à la sécurité du revenu.

À mesure que je lisais le projet de loi, je pensais aux personnes âgées de Victoria et je me demandais ce qu'il ferait pour résoudre les problèmes dont ces personnes m'ont déjà parlé. Elles se demandent avec inquiétude si leurs pensions suffiront pour payer leurs dépenses. Voici quelques-unes des questions dont elles m'ont parlé.

Les aînés doivent payer des loyers exorbitants. Ils sont d'avis qu'il faudrait imposer un gel des loyers pour les personnes âgées et les prestataires de pensions d'invalidité. Une personne m'a dit: « Je ne suis tout simplement pas capable de payer mon loyer. » Tout cela a trait à la sécurité du revenu. Une autre m'a dit: « J'ai 86 ans et j'ai besoin de soutien à domicile. J'aimerais bien rester chez moi, mais c'est de plus en plus difficile sans soutien à domicile. » Un autre aîné m'a dit: « Je suis un petit salarié et je n'ai pas de fonds de pension. Je ne sais vraiment pas comment je pourrais arrêter de travailler. » Un autre encore m'a dit avoir besoin de soins dentaires, mais ne pas en avoir les moyens.

Cette mesure législative devait permettre de remplir ces promesses. Le projet de loi a été présenté comme étant une mesure législative visant à régler les problèmes au niveau du soutien du revenu et il ne fait rien pour trouver des solutions aux causes réelles de la pauvreté.

Le programme de partage du revenu que les conservateurs ont proposé ne fera rien non plus pour aider cette femme dont le mari est mort récemment et avec laquelle je me suis entretenue hier. Il avait été amené à investir dans les fiducies de revenu au cours de la dernière campagne électorale, par suite des promesses faites par le premier ministre. Cette femme est maintenant seule et elle s'inquiète de l'avenir. Le partage du revenu de pension ne lui sera d'aucune aide et la minime réduction de la TPS accordée par le gouvernement ne fera rien pour l'aider.

J'ai reconnu précédemment qu'il y avait une modification positive dans cette mesure législative qu'il valait la peine d'appuyer puisqu'elle pourrait faire disparaître les barrières dans le processus de présentation des demandes.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé d'interrompre la députée, mais il lui restera 16 minutes. Nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1100)

[Traduction]

REG KRUEGER

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à un de mes électeurs, M. Reg Krueger, de Wiarton.

Reg est venu dans la région à la fin des années 1940 pour jouer au baseball et il était membre de l'équipe des Shallow Lake Ranchers qui a gagné le championnat junior de l'Association de baseball de l'Ontario en 1949 et en 1950. Reg était un très bon joueur de fastball et de hockey. Après ses années en tant que junior à Shallow Lake, il a déménagé à Wiarton et il a été un des joueurs clés de l'équipe senior de fastball des Wiarton Redmen qui a remporté le championnat provincial de l'Ontario deux années consécutives, soit 1951 et 1952.

Reg a connu du succès dans les affaires avec sa petite entreprise. Son action au sein de la collectivité lui a valu le prix du citoyen de l'année décerné par le Club Lions de Wiarton.

Jusqu'à récemment, Reg aiguisait encore les patins de jeunes joueurs de hockey.

Reg a récemment célébré son 55^e anniversaire en tant que pompier bénévole au Service des incendies de Wiarton, ce dont lui et la collectivité sont très fiers.

Au moment où je vous parle, Reg est à l'hôpital de Wiarton. Je demande à tous mes collègues à la Chambre de se joindre à moi pour souhaiter à Reg un prompt rétablissement. Nos prières l'accompagnent.

* * *

LA CHASSE AU PHOQUE

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai présenté une motion demandant que le gouvernement du Canada interdise l'importation de tous les produits de chevreuil et de sanglier en provenance d'Allemagne.

En Allemagne, 1,2 million de chevreuils et plus de 500 000 sangliers sont cruellement massacrés chaque année, la plupart à des fins sportives.

Lundi dernier, le 26 février, le ministre de l'Agriculture de l'Allemagne a annoncé l'intention de présenter au Bundestag un projet de loi interdisant l'importation de tous les produits du phoque en provenance du Canada. Si le ministre de l'Agriculture de l'Allemagne compte adopter une position hautement éthique à l'égard de la chasse au phoque au Canada, une chasse légitime, il devrait d'abord faire le ménage dans son propre pays.

En tant que parlementaire qui représente des milliers de chasseurs de phoque dans ma circonscription, je suis profondément déçu par

Déclarations de députés

les actions de certains parlementaires des pays européens qui se laissent influencer par la mésinformation flagrante et les propos déformés des groupes de défense des droits des animaux.

Si les parlementaires européens sont si déterminés à rejeter les données scientifiques et les principes d'utilisation durable qui régissent la chasse au phoque au Canada, ils devraient examiner la situation chez eux et faire un grand ménage.

* * *

[Français]

LE JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, le 8 mars prochain, nous célébrerons la Journée internationale de la femme. C'est en Europe, en 1910, que nous avons commencé à souligner la contribution des femmes. Cependant, ce n'est qu'en 1977 que l'ONU a décrété la Journée de la femme.

C'est sous le thème « Toute l'égalité. L'égalité pour toutes. », instauré par la Fédération des femmes du Québec, que se déroulera ce 30^e anniversaire. Car, si l'égalité de droit existe, l'égalité de fait entre les hommes et les femmes n'est pas encore atteinte.

Il est important en cette journée de se rappeler les luttes, les victoires obtenues et de sensibiliser les gens au travail colossal qu'il reste à effectuer. À preuve, en 2003, le salaire moyen des femmes était de 28 200 \$ comparativement à 39 700 \$ pour les hommes.

Mes collègues du Bloc québécois et moi-même, solidaires des femmes, exigeons que la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine redonne aux femmes les programmes qui les aideront à atteindre cette égalité.

Bonne Journée internationale de la femme.

* * *

[Traduction]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, le 30 janvier, le bureau de l'Association des femmes autochtones des Territoires du Nord-Ouest a reçu par courriel des photos troublantes de trois femmes non autochtones nues et d'une femme autochtone à moitié dénudée. Sous la rubrique « Objet », on pouvait lire ceci: « Photos — laquelle des quatre est Miss T.N.-O.? » L'expéditeur de ce courriel est Michael Hurst, le directeur du bureau régional d'Industrie Canada à Yellowknife. Il a envoyé son courriel à au moins 30 autres personnes pour les faire rigoler.

L'Association des femmes autochtones du Canada et le Conseil sur la condition de la femme des T.N.-O. qualifient ces photos de blessantes, irrespectueuses, sexistes, racistes et indignes à l'égard de toutes les femmes, abstraction faite de la culture ou de la race.

L'Association des femmes autochtones du Canada a immédiatement écrit au ministre de l'Industrie afin de dénoncer cet abus de pouvoir flagrant et de réclamer le renvoi immédiat de l'employé concerné.

Jusqu'à maintenant le ministre a ignoré les préoccupations soulevées et occulté la question. Michael Hurst exerce toujours les fonctions de directeur et sa seule punition consiste en une charge de travail communautaire.

Déclarations de députés

L'Association des femmes autochtones du Canada, l'Association des femmes autochtones des Territoires du Nord-Ouest et le Conseil sur la condition de la femme des T.N.-O. continuent d'exiger une réponse du ministre. Voici ce qu'ils demandent:

Compte tenu des circonstances indiquées, pourquoi ce haut fonctionnaire n'a-t-il pas été démis à tout jamais de ses fonctions de directeur du bureau régional d'Industrie Canada à Yellowknife [...]

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Souris—Moose Mountain a la parole.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de compter sept collectivités des Premières nations dans ma circonscription, Souris—Moose Mountain. Ce sont: Sakimay, Cowessess, Kahkewistahaw, Ochapowace, White Bear, Ocean Man et Pheasant Rump Nakota.

Avec le ministre de la Santé et le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'ai eu le plaisir de rencontrer le chef adjoint de la Federation of Saskatchewan Indian Nations, Guy Lonechild, de White Bear, le chef Denton George, d'Ochapowace, le chef Louis Taypotat, de Kahkewistahaw, le chef Pat Sparvier, de Cowessess, ainsi que Heather Bear et Mme Bonita Beatty. Il y avait avec eux Lorne Rygh et Ted Barnes, président du comité de l'initiative sur la dialyse.

Je les connais assez bien pour dire qu'ils sont mes amis et j'ai eu l'honneur de les recevoir ici à titre d'invités.

Ils ont créé un partenariat de travail où règnent un esprit communautaire et une amitié entre les Premières nations, les villes, les villages et les chefs régionaux. Tous se sont unis pour atteindre un objectif qui est d'amener une unité de dialyse satellite à Broadbiew, en Saskatchewan, pour le bénéfice de tous les membres des Premières nations et de la collectivité. C'est une idée qu'ils comptent mener à bien et qui, j'en suis sûr, sera un modèle pour notre grand pays.

Nous voulons amener le matériel là où se trouvent les gens plutôt que transporter les gens là où se trouve le matériel.

* * *

• (1105)

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, le 8 mars est la Journée internationale de la femme. Au lieu de célébrer leurs réalisations ce jour-là, les femmes dans l'ensemble du Canada organisent des conférences, des séminaires et des manifestations pour protester contre les attaques du gouvernement conservateur à l'égard des droits de la femme.

Dans tout le pays, des activistes organisent toutes sortes d'événements. Par exemple, à Halifax, on simulera le procès du premier ministre. À Vancouver, une marche est prévue; à Regina, il y aura un ralliement devant l'assemblée législative et, à Rimouski, une réception sur le thème de l'égalité.

Les femmes sont déterminées à faire savoir qu'elles ne garderont pas le silence. Elles continueront de lutter contre ce gouvernement qui s'oppose aux femmes et à l'égalité et elles n'arrêteront pas avant que la cause de l'égalité soit remise sur les rails.

Pour ce faire, il faut rétablir le financement de Condition féminine Canada. Les femmes du Canada méritent au moins ça et n'accepteront rien de moins.

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Limoilou, PCC): Monsieur le Président, en raison de ses affirmations hier, en cette Chambre, concernant Vancouver 2010, le député d'Honoré-Mercier ne mérite sûrement pas une médaille.

Il a invoqué le rapport quant à la place réservée au français aux Jeux olympiques de Vancouver de 2010. Soyons clairs: notre gouvernement en est à étudier les recommandations du rapport déposé cette semaine par le Comité permanent sénatorial sur les langues officielles. Il n'y a pas d'équivoque. Des actions concrètes ont déjà été réalisées bien avant le dépôt de ce rapport.

Notre gouvernement et le Comité organisateur des jeux se sont engagés à ce que les deux langues officielles soient pleinement intégrées à la planification et à la tenue des Jeux olympiques de 2010.

La ministre de la Francophonie et des Langues officielles a fait preuve de leadership en s'associant à la Fondation Dialogue et à la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique afin que ceux-ci produisent un plan d'action national sur la contribution de la francophonie du Canada au succès des jeux de Vancouver 2010.

Nous avons agi et nous continuerons d'agir. Nous tiendrons notre promesse dans ce dossier.

* * *

L'USINE GRANDE-BAIE D'ALCAN

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, dernièrement, la direction et les employés de l'usine Grande-Baie d'Alcan se sont classés troisième au monde et premier en Amérique du Nord pour leurs résultats obtenus en santé et sécurité, et ce, parmi l'ensemble des alumineries d'Alcan Métal primaire.

Ces employés peuvent être fiers, parce qu'il s'agit d'une réussite collective. L'usine est maintenant un chef de file mondial en matière de santé et de sécurité au travail.

Je tiens donc à féliciter les membres du comité santé-sécurité de l'usine Grande-Baie: MM. Claude Desmeules, Mario A. Bouchard, Gilles Lessard, Mario Desjarlais, Carol Imbeault, Jeannot Bélanger, Fernand Boudreault, Michel Gauthier, Jeannot Savart, Marc Lavoie, ainsi que Mme Caroline Veillette.

Au cours des dernières années, l'usine de Grande-Baie a poursuivi un engagement clair pour promouvoir la santé et la sécurité de ses employés. Aujourd'hui, si le nombre des blessures a grandement diminué, il faut souligner que sans la contribution de tout un chacun, ce résultat aurait été impossible à atteindre.

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ DES «FALLEN FOUR»

M. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, demain marque le deuxième anniversaire de la mort de quatre braves agents de la GRC, à Mayerthorpe, en Alberta. Le 3 mars 2005, alors qu'ils exerçaient leurs fonctions, les agents Leo Johnston, Peter Schiemann, Anthony Gordon et Brock Myrol ont été victimes d'un acte de violence insensé.

Déclarations de députés

Ces quatre agents figuraient parmi les meilleurs éléments au Canada, en Alberta et dans la Gendarmerie royale du Canada.

Les familles de ces courageux hommes et nombre d'autres Canadiens préoccupés par la violence ont fondé la société des « Fallen Four » qui s'est donné pour mission de construire un monument commémoratif en l'honneur de ces quatre concitoyens remarquables et des agents de la paix du monde entier.

Cette fin de semaine, le nouveau gouvernement du Canada honorera ces quatre policiers en faisant un don d'argent à la société des « Fallen Four » pour faire en sorte que les Canadiens n'oublient jamais le sacrifice de ces hommes.

Je rends hommage à la mémoire de ces hommes courageux et je salue leurs familles et les braves qui portent la tunique rouge de la GRC ou l'uniforme bleu d'autres corps policiers partout dans le monde. Que Dieu les bénisse tous.

* * *

[Français]

LA CONDITION FÉMININE

L'hon. Diane Marleau (Sudbury, Lib.): Monsieur le Président, le 8 mars est la Journée internationale de la femme, mais les Canadiennes auront peu à célébrer. Les mesures rétrogrades de ce gouvernement conservateur l'ont garanti.

Six récipiendaires du prix Nobel ont écrit au premier ministre pour condamner ses attaques contre l'égalité des femmes et pour demander que le Canada continue de jouer son rôle de leader de la promotion des droits des femmes.

Ces récipiendaires ont dit que, depuis plusieurs années, elles pouvaient compter sur le leadership du gouvernement libéral en ce qui a trait à ces dossiers. Elles ont dit en outre que les actions de ce gouvernement conservateur sont très troublantes.

Je demande au gouvernement d'entendre le message et de retourner aux politiques qui font la promotion des droits des femmes. Une des façons de faire serait d'assurer que l'agence récemment proposée pour les femmes aux Nations Unies reçoive le financement nécessaire et qu'elle soit autonome. Il est temps d'agir.

* * *

● (1110)

[Traduction]

LES CANADIENS D'ORIGINE UKRAINIENNE

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Monsieur le Président, hier, le député d'Étobicoke—Lakeshore s'est honteusement approprié le mérite d'une initiative conservatrice visant à reconnaître l'internement des Canadiens d'origine ukrainienne durant la Première Guerre mondiale.

Le député de Dauphin—Swan River—Marquette a mené pendant des années la bataille qui a conduit à cette reconnaissance. Notre parti a dû forcer la main aux libéraux, et le député le sait.

Pourquoi s'est-il attribué le mérite de cette initiative conservatrice?

Tentait-il de faire amende honorable pour avoir déjà écrit qu'il avait de la difficulté à prendre l'Ukraine au sérieux et avoir dit qu'il était un vrai Russe, alors que les Ukrainiens n'étaient que de faux Russes et de faux cosaques? Ou encore pour avoir considéré pathétiques les Canadiens d'origine ukrainienne qui s'élevaient contre le communisme en utilisant le prétexte du Ballet Bolchoï

Le Parti conservateur reconnaît la contribution importante que les Canadiens d'origine ukrainienne ont apportée à la société cana-

dienne, même dans les circonstances difficiles de la guerre. Nous espérons que les délibérations en cours entourant leurs préoccupations permettront de régler la situation.

Le Parti conservateur est le parti du multiculturalisme. Le député ne leurre personne avec son nouvel intérêt pour la cause des Canadiens d'origine ukrainienne et sa tentative de...

Le vice-président: Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, au cours de la dernière année, j'ai appris que l'aspect le plus intéressant du travail de député consiste à collaborer avec les membres de la collectivité et les Canadiens ordinaires pour résoudre les dossiers qui leur tiennent à coeur.

Plus tôt cette année, les membres de l'équipe EarthCARE de l'école secondaire Richard Pfaff m'ont demandé de me joindre à eux dans leurs efforts afin d'empêcher le renouvellement du permis d'une entreprise qui déversait du tritium, une forme radioactive d'hydrogène, dans la rivière des Outaouais. Ils s'inquiétaient surtout des répercussions sur la santé publique et l'écosystème aquatique.

Grâce à leurs efforts et à ceux d'autres environnementalistes préoccupés, le permis de cette entreprise polluieuse n'a pas été renouvelé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Je félicite les environnementalistes enthousiastes de l'école secondaire Richard Pfaff d'avoir prouvé que nous pouvons faire bouger les choses lorsque nous insistons pour nous faire entendre.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, la Journée internationale de la femme nous rappelle que les droits de la femme font partie des droits de la personne, qu'il ne peut y avoir de droits de la personne sans droits de la femme et que notre programme doit reconnaître l'importance prioritaire des droits de la femme, aussi bien sur le plan des principes que sur celui des politiques.

Malheureusement, le gouvernement a fait disparaître les institutions qui assuraient la promotion et la protection des droits de la femme, tels le Programme de contestation judiciaire, la Commission du droit du Canada, Condition féminine Canada, le programme d'éducation préscolaire et de garderies, l'accord de Kelowna et la protection des femmes autochtones.

De plus, le gouvernement a fait abstraction des initiatives qui auraient pu aider à protéger les droits des femmes et qui portaient entre autres sur l'équité salariale, la sécurité du revenu et des services d'aide juridique détaillés et acceptables, et il a refusé de souscrire à la CEDEF et de donner suite aux engagements que nous avons pris sur le plan international.

[Français]

Le gouvernement a tourné le dos aux droits des femmes.

[Traduction]

Pour le gouvernement conservateur, les droits de la femme ne sont pas des droits de la personne et les droits de la personne ne semblent pas tenir compte des droits de la femme.

Questions orales

[Français]

LES BRAVES DE MERCIER

Mme Carole Freeman (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, vainqueur du tournoi Bantam B de hockey à Windsor, qui se tenait du 16 au 18 février dernier, l'équipe des Braves de Mercier a réussi un exploit hors du commun.

Au grand étonnement des spectateurs et des parents, ces « Braves » ont gagné le match final avec seulement neuf joueurs, incluant le gardien. Du jamais vu en 30 ans aux dires des amateurs.

Avec des pauses d'environ 30 secondes, ces jeunes hockeyeurs ont joué l'intégralité du match jusqu'à s'accrocher littéralement aux adversaires à cause de l'épuisement. Malgré tout, leur détermination les a menés en prolongation jusqu'à la victoire par blanchissage à la grande joie des partisans.

Je salue le courage et la persévérance de ces jeunes adolescents. Leur dévouement sportif fait honneur aux gens de Mercier et à l'ensemble de ma circonscription de Châteauguay—Saint-Constant. Vous êtes la démonstration que l'esprit d'équipe peut mener loin, jusqu'au dépassement de soi.

Bravo à l'équipe des Braves de Mercier.

* * *

[Traduction]

LA CONDITION FÉMININE

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, à l'approche de la Journée internationale de la femme, la Coalition spéciale pour l'égalité des femmes et les droits de la personne demande qu'on s'oppose en bloc aux politiques anti-égalitaires du gouvernement conservateur.

Pendant plusieurs mois, des femmes de partout au Canada ont défendu leur droit à l'égalité. De Yellowknife à Corner Brook, de Vancouver à Moncton, de Halifax à Québec, elles ont organisé des rassemblements, rédigé des lettres, expédié des cartes postales et participé à des réunions et à des manifestations. Elles ont même brûlé leur soutien-gorge et organisé de fausses funérailles pour revendiquer l'égalité.

Les femmes ont écrit aux journaux et participé à des émissions-débats, elles ont exercé des pressions auprès des députés, elles ont mis sur pied des sites web et des tribunes téléphoniques pour faire passer leur message selon lequel on reculera de 20 ans en ce qui a trait au droit des femmes à l'égalité si les décisions mal avisées du gouvernement ne sont pas annulées le plus tôt possible.

Je demande à tous les députés de soutenir les efforts de la coalition spéciale pour remettre l'égalité sur les rails en continuant de lutter en faveur du changement.

* * *

● (1115)

L'ENVIRONNEMENT

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai fait des remarques au sujet de l'extrémisme au sein du Parti libéral, mais je n'avais aucune idée de l'ampleur du phénomène.

Non seulement le chef libéral a cédé devant les extrémistes et voté contre sa propre loi antiterroriste, mais il est maintenant forcé de faire volte-face au sujet de la taxe sur les émissions carboniques.

M. Fait-Peu-de-Choses a confirmé cette semaine qu'il avait changé d'avis et qu'il appuyait maintenant l'imposition aux

Canadiens d'une taxe de 100 milliards de dollars sur les émissions carboniques. Cela représenterait un montant de 12 000 \$ pour une famille canadienne moyenne de quatre personnes.

Nous savons que M. Fait-Peu-de-Choses et l'aile radicale de gauche appuient maintenant l'imposition de milliers de dollars en nouvelles taxes aux familles canadiennes moyennes. Après avoir fait volte-face au sujet du terrorisme, après avoir parlé pour ne rien dire au sujet de l'Afghanistan, il appuie maintenant une taxe de 100 milliards de dollars sur les émissions de carbone à laquelle il s'opposait.

Par respect envers nos soldats, par égard envers notre sécurité et par bienveillance envers les budgets des familles canadiennes, ne faisons pas marche arrière.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'AFGHANISTAN

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, encore ce matin, comme depuis plusieurs jours, les médias nous confirment qu'il est difficile de croire ce que dit le gouvernement parce qu'il déforme souvent la vérité. Aujourd'hui, nous voulons connaître la vérité au sujet des détenus afghans.

Est-ce que le ministre de la Défense nationale sait où sont ces trois hommes en ce moment et, sinon, peut-il expliquer comment nous avons pu perdre leur trace? Comment cela a-t-il pu se produire?

L'hon. Gordon O'Connor (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, le Service national des enquêtes se penche sur la question. Lorsqu'il sera arrivé à une conclusion, celle-ci sera rendue publique.

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, pour des raisons de sécurité et pour des raisons liées aux droits de la personne, sans parler de la réputation du Canada sur la scène internationale, les allées et venues de ces détenus, leurs conditions de détention et leur statut sont des questions sérieuses. L'enquête à laquelle le ministre a fait allusion pourrait bien être compromise.

Il semble que les ententes officielles du Canada avec l'Afghanistan et avec le Comité international de la Croix-Rouge aient été violées.

Quels contacts précis le ministre a-t-il eus lui-même directement et en personne avec le gouvernement afghan et avec la Croix-Rouge afin d'obtenir de vraies réponses aux questions concernant ces trois hommes?

L'hon. Gordon O'Connor (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'intervenir dans l'enquête qui est en cours. Le Service national des enquêtes fera enquête et parviendra à une conclusion. À ce moment, nous connaissons tous cette conclusion.

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, si les trois détenus ne peuvent pas être retracés, l'enquête pourrait n'aboutir à rien. Les ententes entre le Canada et l'Afghanistan exigent que les deux pays tiennent par écrit des registres précis sur tous les détenus.

Questions orales

Le ministre peut-il produire le registre se rapportant à ces trois détenus? A-t-il vu ce registre? Où les détenus ont-ils été vus pour la dernière fois et dans quelles circonstances? Quand les registres canadiens ont-ils été comparés pour la dernière fois à ceux du gouvernement afghan et de la Croix-Rouge?

L'hon. Gordon O'Connor (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, je le répète, je n'interviendrai pas dans les enquêtes. Nous laisserons les enquêtes suivre leur cours et, peu importe leurs conclusions, celles-ci seront rendues publiques.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, à la demande d'un député libéral, la vérificatrice générale va se pencher sur la récente attribution, sans appel d'offres, de milliards de dollars en contrats militaires.

Pourquoi ce gouvernement n'a-t-il pas pris le temps de bien faire les choses, de manière transparente, pour des achats aussi importants? Et s'il vous plaît, épargnez les Canadiens des insultes personnelles gratuites en répondant.

M. James Moore (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, PCC): Monsieur le Président, le processus que nous avons utilisé s'appelle le préavis d'adjudication de contrats.

Si ma collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine n'est pas d'accord avec ce processus, elle devrait savoir que ce processus qu'on a utilisé pour l'achat des avions C-17 est le même qui a été utilisé 3 264 fois par le gouvernement libéral. Si elle a des problèmes avec ce processus, elle n'a rien dit lors des plus de 3 000 fois où son gouvernement a utilisé le même processus.

• (1120)

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, c'est la vérificatrice générale elle-même qui dit que ce processus n'est pas compétitif. Le gouvernement devait savoir qu'il aurait des problèmes en nommant un représentant de marchands d'armes comme ministre de la Défense nationale. C'est comme demander à un pyromane d'être chef des pompiers. À un moment donné, les gens se posent des questions.

Comment ce gouvernement a-t-il pu nommer un lobbyiste de l'industrie des armements comme ministre de la Défense nationale?

[Traduction]

M. James Moore (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, PCC): Monsieur le Président, le processus est concurrentiel et efficace, et ma collègue le sait fort bien. Elle le sait, car lorsque qu'ils étaient au pouvoir les libéraux ont utilisé le même processus pour l'exercice 2005-2006. Ils l'ont utilisé 3 264 fois lors de cet exercice. Si le processus est injuste, j'aimerais savoir pourquoi ma collègue n'a rien dit dans ces 3 264 cas lorsque son parti était au pouvoir.

Nous allons rééquiper nos forces armées après 13 années de compressions des libéraux. Nous le ferons de façon efficace et transparente et nous en tirerons une grande fierté.

[Français]

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, pour ne pas indisposer leurs amis fédéralistes d'Ottawa, les libéraux du Québec baissent la barre devant les conservateurs et réduisent leurs exigences quant aux retombées des contrats militaires de Boeing pour l'industrie aéronautique du Québec.

Est-ce que le gouvernement entend agir de façon responsable et s'assurer que le Québec obtienne sa juste part du contrat de Boeing, une part qui devrait s'élever à près de 60 p. 100?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, notre gouvernement est déterminé à optimiser les retombées économiques de nos investissements dans l'armée. Le fond de l'affaire, c'est que les militaires ont besoin de nouvel équipement après avoir été négligés par le gouvernement libéral pendant 13 ans.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, il y a trois semaines, le ministre Bachand reconnaissait que la part du Québec dans l'industrie aérospatiale s'établissait à près de 60 p. 100. Aujourd'hui, pour plaire à ses amis conservateurs et leur éviter de perdre la face, il baisse la barre et se contenterait de retombées moindres.

Le ministre de l'Industrie compte-t-il abandonner son mantra selon lequel il a confiance dans les capacités de l'industrie aérospatiale du Québec, et mettre plutôt son énergie à s'assurer que celle-ci obtienne sa juste part, c'est-à-dire 60 p. 100?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, notre gouvernement pense que les avions sont importants pour appuyer les troupes que nous avons partout dans le monde.

Cependant, c'est autre chose en ce qui concerne le Bloc québécois. En fait, le député de Saint-Jean a dit que l'achat des avions était un gaspillage inutile, mais maintenant, il voudrait en bénéficier. Je suis un peu confus.

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, à Sherbrooke, dans le comté de Jean Charest, des citoyens se mobilisent afin de se faire entendre auprès du gouvernement pour dénoncer le manque de garantie de retombées au Québec dans le contrat d'achat des avions cargo C-17. En effet, quelque 75 citoyens travaillant pour l'AMF, le Syndicat des machinistes, ICP Sherbrooke et Sherbrooke Drolet nous ont fait parvenir des lettres dans lesquelles ils s'insurgeaient du manque d'engagement du gouvernement conservateur dans ce dossier.

Le ministre de l'Industrie peut-il expliquer à cette Chambre pourquoi le Québec ne recevra pas les 60 p. 100 de retombées qui lui reviennent?

[Traduction]

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, je rappelle aux députés que cet achat procurera aux militaires qui servent le Canada l'équipement dont ils ont besoin. S'il n'en tenait qu'au Bloc québécois, combien de nouveaux avions aurions-nous pour le Canada? Zéro. Combien d'emplois aurait l'industrie aérospatiale au Québec? Zéro. À combien se chiffraient les retombées pour l'industrie canadienne? Zéro.

Questions orales

Le gouvernement est déterminé à fournir le meilleur équipement qui soit aux femmes et aux hommes qui servent fièrement dans les Forces canadiennes.

[Français]

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, il y a des gens qui, vraiment, ne comprennent pas les questions, qui ne comprennent absolument rien.

Les travailleurs sherbrookoïses demandent au gouvernement d'intervenir afin d'obtenir des garanties de la compagnie Boeing pour que les entreprises québécoises reçoivent 60 p. 100 des retombées industrielles découlant de l'achat des avions cargo C-17.

Doivent-ils être plus clairs, ou le ministre va-t-il enfin comprendre ce que demande la population de Sherbrooke et du Québec?

• (1125)

[Traduction]

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, le nouveau gouvernement du Canada fait enfin le nécessaire. Je rappelle à tous les députés que nous appuyons nos militaires et nos industries aux quatre coins du Canada.

Actuellement, nos forces armées volent dans des hélicoptères Sea King vieux de 40 ans et dans des avions-cargos Hercules tout aussi vieux. La situation est telle qu'on s'arrange pour que ces appareils n'atteignent pas leur nombre d'heures de vol maximal lorsqu'on les utilise. À lui seul, l'entretien de ces appareils est devenu une industrie de 60 millions de dollars. La prochaine destination des appareils Sea King et Hercules est le musée de la guerre. Nous voulons fournir aux femmes et aux hommes qui servent notre pays...

Le vice-président: La députée de Nanaimo—Cowichan a la parole.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement s'oppose à l'égalité et à la sécurité des enfants des Premières nations. Le ministre a dit à des journalistes la semaine dernière que le gouvernement avait déjà donné beaucoup d'argent aux Premières nations. Cependant, c'est son ministère qui détermine comme l'argent peut être dépensé et il n'y a pas d'argent pour des programmes préventifs visant à assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il de faire de la discrimination contre les enfants des Indiens inscrits vivant dans les réserves?

M. Rod Bruinooge (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, la députée se trompe malheureusement dans sa déclaration. Notre gouvernement aide beaucoup les enfants des Premières nations vivant dans les réserves. En fait, il y a un projet fédéral de financement d'une valeur de 445 millions de dollars pour les années 2006 et 2007 qui a pour but d'aider les enfants dans les réserves par l'intermédiaire des services aux enfants et aux familles.

Nous allons continuer d'agir dans les dossiers où le gouvernement précédent n'a rien fait. Je suis heureux de pouvoir mettre la main à la pâte.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, on voit constamment des signes que le gouvernement tourne le dos aux Canadiens vivant dans la pauvreté. Sur la somme de 125 millions de dollars annoncée pour les services aux enfants et

aux familles des Premières nations, 16 millions de dollars servent à financer les dépenses du ministère lui-même chaque année.

Comment les contribuables peuvent-ils faire confiance au gouvernement s'il se sert de l'argent pour augmenter le nombre de bureaucrates, et non pour offrir davantage de services?

M. Rod Bruinooge (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, la députée se trompe malheureusement sur les faits encore une fois. Nous nous inspirons d'un modèle qui continue d'être modifié. Nous cherchons à voir ce que font les autres provinces du Canada qui ont obtenu de bons résultats avec les services offerts aux enfants et aux familles des Premières nations dans les réserves.

Quoi qu'il en soit, notre projet prévoit bel et bien l'injection de 417 millions de dollars dans les réserves des Premières nations du Canada, et nous allons continuer d'être très actifs dans ce dossier.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, il semble que le bilinguisme soit un irritant pour ce gouvernement.

Au sein des forces armées, les hauts gradés ne seront plus tenus d'être bilingues.

Une voix: C'est honteux.

M. Marcel Proulx: La réaction du ministre de la Défense nationale est très inquiétante. Il a affirmé que la seule raison pour laquelle il devait y avoir des brigades bilingues et francophones, c'était pour ne pas contrevenir à la Loi sur les langues officielles.

Le premier ministre va-t-il finalement se rendre compte qu'il y a deux langues officielles au Canada?

Mme Sylvie Boucher (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, le commissaire aux langues officielles a constaté comme nous l'échec de l'approche universelle faite par le gouvernement précédent. Après 13 ans d'inaction du gouvernement précédent, le commissaire attend des résultats et ce gouvernement livrera la marchandise. Nous croyons à la dualité linguistique et nous travaillons en ce sens.

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale se fiche du français. Toutefois, l'inaction de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles est encore plus insultante.

Le commissaire a dénoncé la lenteur de ce gouvernement pour l'application du plan sur les langues officielles, un plan qui vise à doubler le nombre de Canadiens bilingues et non l'inverse. Pourquoi la ministre qui avait endossé le plan d'action affirme-t-elle maintenant qu'il faudra des années avant que le gouvernement conservateur mette ce plan en oeuvre?

Mme Sylvie Boucher (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, il est tout à fait aberrant de constater que le précédent gouvernement n'a même pas assez de charisme pour dire la vérité en cette Chambre.

Une voix: Mais voyons donc!

Questions orales

Mme Sylvie Boucher: C'est votre bilan, monsieur, qu'on déplore. Le nouveau modèle de transformation des Forces canadiennes donne suite à dix recommandations du commissaire aux langues officielles. Or, le bilan du précédent gouvernement est un échec total.

* * *

● (1130)

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, dans trois affaires distinctes, la Cour suprême du Canada a clairement affirmé que le gouvernement fédéral a le devoir de consulter les Premières nations. Malgré ces décisions, le gouvernement a refusé de tenir des consultations sérieuses. Dans le cadre des initiatives suivantes, il a imposé des dates limites arbitraires qui rendent toute réelle consultation impossible: le projet de loi C-2; le projet de loi C-44; le projet de loi C-45; le statut de nation. Et maintenant, il ne laisse que sept jours pour obtenir un consensus à propos des biens réels matrimoniaux.

Pourquoi le gouvernement insiste-t-il tant pour se conduire de manière aussi paternaliste?

M. Rod Bruinooe (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, malheureusement, la députée a complètement tort. Son gouvernement a eu 13 ans pour agir au nom des Premières nations.

Grâce au projet de loi C-44, les droits de la personne seront enfin accordés aux Autochtones vivant dans les réserves, qui sont actuellement exclus de l'application de la législation en matière de droits de la personne au Canada. Le gouvernement de la députée a eu l'occasion de leur accorder ces droits. Il a choisi de ne pas le faire. Nous, nous le ferons.

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, ce serait utile si le ministre parlait aux Premières nations et aux groupes de revendication.

La cour s'est clairement prononcée. Il faut qu'il y ait des consultations de bonne foi. L'organisation des chefs de l'Ontario a décidé de ne pas participer aux consultations sur les biens réels matrimoniaux parce qu'elle ne peut accepter les délais arbitraires imposés par le gouvernement.

Une voix: Vous vous y opposez.

L'hon. Anita Neville: Au contraire, nous les appuyons.

Pourquoi le gouvernement tient-il tant à bafouer le processus de consultation, en violation des décisions de la Cour suprême?

M. Rod Bruinooe (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, l'exemption existe maintenant depuis une trentaine d'années. On a eu amplement le temps de tenir des consultations.

Si le Parti libéral souhaite s'opposer au règlement de la question des biens réels matrimoniaux et aux droits de la personne sur les réserves, libre à lui de le faire.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le Président, hier, en comité, le commissaire aux langues officielles a déclaré que

pour un soldat unilingue francophone, le mieux qu'il pouvait espérer dans les forces armées, c'est d'être fantassin à Valcartier.

Comment la ministre de la Francophonie peut-elle être satisfaite du modèle de transformation proposé, alors qu'il est, de toute évidence, possible pour un unilingue anglophone de monter en grade jusqu'à brigadier général?

Mme Sylvie Boucher (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, cela me fait toujours sourire lorsque le Bloc me parle de francophonie, alors que tout le monde en cette Chambre sait très bien que c'est le seul parti qui a voté contre le projet de loi S-3.

Le nouveau modèle prévoit un échéancier serré. Plus des trois quarts des objectifs devront être accomplis d'ici la fin de 2007.

Je réitère que du côté du gouvernement, la dualité linguistique au sein des forces armées est une priorité.

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le Président, le commissaire aux langues officielles a également affirmé, et je cite:

Il est pratiquement impossible de faire une carrière intéressante dans les Forces canadiennes lorsqu'on est unilingue francophone.

Qu'attend ce gouvernement pour remettre à l'ordre une bonne fois pour toutes les forces armées, afin que cesse cette discrimination honteuse à l'égard des francophones?

Mme Sylvie Boucher (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, je souris pendant que le Bloc fait sa petite crise de montée de lait. Il est le seul parti qui n'a pas voté en faveur du projet de loi S-3 et qui ne croit pas à la francophonie hors Québec.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, alors que 52 postes sur 156 sont toujours vacants, le gouvernement continue systématiquement de rejeter les candidatures pour combler les postes de commissaires à l'immigration que lui propose le comité de sélection. Ainsi, les délais qui étaient déjà longs continuent de s'allonger.

La ministre de l'Immigration entend-elle abandonner son approche idéologique et faire preuve d'un peu plus d'humanité pour les milliers de personnes qui attendent qu'on se penche sur leur dossier, et combler les 52 postes vacants?

● (1135)

L'hon. Diane Finley (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, le nouveau gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à la culture libérale du « tout m'est dû » à la CISR.

Questions orales

Nous avons demandé à un fonctionnaire non partisan d'examiner le processus de nomination. Il a fait neuf recommandations pour rendre le processus plus ouvert et plus imputable. Je les ai acceptées et je vais instaurer chacune des neuf recommandations.

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, les conservateurs n'ont pas de leçons à donner. Ce sont eux qui nommaient les femmes de leurs organisateurs politiques.

Au lieu de chercher à noyauter le comité de sélection, la ministre ne pense-t-elle pas qu'elle serait mieux inspirée d'accepter les recommandations que lui fait le comité de sélection de manière à ce que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié puisse s'acquitter convenablement de sa mission en mettant fin aux retards qui s'accumulent?

L'hon. Diane Finley (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, le nouveau système de nominations basé sur le mérite sera plus efficace, plus efficient, plus transparent et plus imputable.

Qu'est ce que l'opposition a contre un système de nominations basé sur le mérite et sur une plus grande imputabilité?

* * *

[Traduction]

LES FIDUCIES DE REVENU

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne cesse de changer son histoire au sujet des fiducies de revenu. D'abord, il a dit avoir agi en raison d'une énorme perte de recettes fiscales provenant de Bell et Telus, mais ensuite...

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Markham—Unionville a la parole. Nous voulons entendre la question. Je suis sûr que le gouvernement est impatient d'y répondre.

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, au début, il a dit que tout cela était attribuable à une énorme perte de recettes fiscales provenant de Bell et Telus, mais ensuite, ces sociétés ont dit qu'elles ne paieraient aucun impôt de toute façon. Alors, il est passé à son deuxième argument, disant que tout cela était attribuable à une fuite fiscale. Or, ensuite, tous les experts ont dit que ses chiffres étaient entièrement erronés.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire le troisième argument du ministre tyrannique, quel que puisse être cet argument?

Mme Diane Ablonczy (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, le député constatera sûrement l'ironie suprême de son affirmation selon laquelle le gouvernement a changé son discours au sujet des fiducies de revenu. Le Parti libéral a adopté au moins trois positions à cet égard, et il ne peut toujours pas se décider.

Les affirmations que le député a faites dans sa question sont totalement inexactes. Le plan d'équité fiscale du gouvernement a reçu un énorme appui, y compris de tous les ministres des Finances du pays et de la majorité des témoins que le comité a entendus.

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi la secrétaire parlementaire, tout comme le ministre, a un sourire fendu jusqu'aux oreilles, alors que, à cause de la politique totalement incompétente du gouvernement et de la promesse qu'il n'a pas tenue, des centaines de milliers de bons travailleurs canadiens, qui ont cru le premier ministre sur parole, ont perdu 25 milliards de dollars d'économies de toute une vie.

Pourquoi, lorsqu'ils prennent la parole pour répondre à une question sérieuse, la secrétaire parlementaire et le ministre des Finances ont-ils un sourire fendu jusqu'aux oreilles, alors qu'en fait...

Le vice-président: La secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

Mme Diane Ablonczy (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, je crois qu'on se lance dans des attaques personnelles lorsqu'on n'a rien de mieux à dire, ce que nous constatons beaucoup trop souvent.

Le député lui-même a dit au sujet du plan d'équité fiscale du gouvernement que « c'était absolument ce qu'il fallait faire ». Quoi qu'il en soit, s'il ne veut pas s'écouter, il voudra peut-être écouter l'ancienne vice-première ministre du Parti libéral, qui a dit qu'annuler la décision concernant les fiducies de revenu:

[...] irait à l'encontre des principes auxquels adhèrent les libéraux, en accordant une échappatoire fiscale à quelques privilégiés, financés par le reste des Canadiens. On a prévenu le ministre des Finances [le député de Wascana] que les pertes de recettes fiscales provenant des fiducies de revenu étaient trop élevées pour qu'on en fasse abstraction.

Je crois que le Parti libéral devrait faire preuve d'un peu d'honnêteté à l'égard de ce dossier difficile.

* * *

LES FINANCES

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, après seulement un an, le gouvernement néo-conservateur irresponsable semble nous avoir replongés dans l'ère de l'économie à la Mulroney.

Dans le *Globe and Mail* de ce matin, on peut lire que l'économie canadienne connaît sa plus faible croissance en trois ans.

Au lieu d'augmenter les impôts, le ministre des Finances utilisera-t-il son budget pour ramener le taux d'imposition de base à 15 p. 100, comme c'était le cas avant qu'il se lance dans ses projets ridicules de sociologie appliquée?

• (1140)

Mme Diane Ablonczy (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, je n'en crois pas mes oreilles. Les libéraux s'opposent à la sociologie appliquée. C'est un événement qui devrait être inscrit dans les annales de la politique canadienne.

Je sais que les libéraux n'ont pas fait ce qui s'imposait même s'ils ont été au pouvoir pendant 13 longues années. Ils affirment avec raison qu'il faut en faire plus pour réparer le système fiscal canadien.

Dans notre dernier budget, nous avons offert 20 milliards de dollars en allègements fiscaux aux particuliers du Canada. Notre prochain budget contiendra davantage de mesures à cet effet. Je suis convaincue que nous pouvons espérer que le Parti libéral appuie fortement le budget de 2007.

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, n'est-ce pas formidable? Ni la secrétaire parlementaire ni le ministre ne semble comprendre la différence entre plus haut et plus bas: 15,5 p. 100 est plus haut, 15 p. 100 est plus bas; 15 p. 100 est plus bas, 15,5 p. 100 est plus haut. Le ministre et la secrétaire parlementaire ne semblent pas saisir ces concepts économiques et mathématiques de base. C'est ahurissant.

Le *Globe and Mail* rapporte que l'économie se replie fortement et les Canadiens sont en droit de se préoccuper de l'incompétence de ce gouvernement...

Questions orales

Le vice-président: La secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

Mme Diane Ablonczy (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, voici les faits: le budget de 2006 a accordé 26 milliards de dollars en allègements fiscaux aux Canadiens, dont 20 milliards de dollars aux particuliers, sur deux ans.

Le budget de 2007 offrira davantage d'allègements fiscaux. Ainsi, notre gouvernement a fait en sorte que 655 000 personnes n'ont pas eu d'impôt à payer. Il y a donc plus d'un demi-million de gens qui ne paieront plus d'impôt grâce aux allègements que nous avons consentis.

Notre gouvernement agit pour les Canadiens, contrairement à son prédécesseur incompétent.

* * *

LES PÊCHES

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, le porte-parole en matière de pêches de Sackville—Eastern Shore affirme qu'il défend les pêcheurs alors que, du même souffle, il déclare qu'il abrogerait la nouvelle Loi sur les pêches sans même hésiter une fraction de seconde. Sa propre province, la Nouvelle-Écosse, fait savoir que la nouvelle Loi sur les pêches aurait dû entrer en vigueur il y a longtemps et qu'elle l'appuie.

Le ministre des Pêches et des Océans peut-il dire à la Chambre si les habitants de la Nouvelle-Écosse veulent une nouvelle Loi sur les pêches ou s'ils pensent qu'elles devrait être abrogée?

M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a raison de parler de l'appui de la Nouvelle-Écosse à la nouvelle loi, et l'appui ne se limite pas au gouvernement. Dans un récent communiqué de presse, le ministre des Pêches de la Nouvelle-Écosse, indiquait:

Nous nous sommes entretenus avec de nombreux pêcheurs au cours des dernières semaines et ils s'entendent presque tous pour dire que nous avons besoin d'une nouvelle Loi sur les Pêches. Il y a des sujets de préoccupation, mais la plupart découlent d'un manque de détails sur les effets de la nouvelle loi, ou résultent de désinformation.

Une grande partie de cette désinformation est le fait du député de Sackville—Eastern Shore. Il est grand temps qu'il prenne la défense du secteur des pêches de la Nouvelle-Écosse, qui a un chiffre d'affaires d'un milliard de dollars, et qu'il appuie la nouvelle loi.

* * *

LA COMMISSION DES NOMINATIONS PUBLIQUES

M. Paul Dewar (Ottawa—Centre, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens attendent qu'on mette sur pied la Commission des nominations publiques qu'on promet depuis longtemps. Ils s'attendent à ce qu'elle soit responsable et transparente. Eh bien, elle n'existe toujours pas.

En fait, nous avons appris que, le 21 avril, on avait créé en catimini le Secrétariat de la Commission des nominations publiques et que son mandat est complètement différent de celui énoncé dans la Loi fédérale sur la responsabilité.

Quelqu'un pourrait-il nous expliquer, au nom du premier ministre, pourquoi ce dernier ne suit pas ses propres règles et n'offre pas aux Canadiens un processus de nomination réellement transparent? Pourquoi ne met-on pas fin à la politique de l'assiette au beurre, des pots-de-vin et du favoritisme?

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, on dirait bien que les députés néo-démocrates ont déjà entamé la bouteille de vin, car ce sont eux qui ont ralenti la mise en oeuvre de la Commission des nominations publiques en salissant sauvagement la réputation du chef d'entreprise le plus respecté du Canada.

Nous étions en train d'établir cette commission à l'époque, mais les attaques partisans des libéraux, des séparatistes et des socialistes nous en ont empêchés.

Nous déployons de grands efforts pour mettre en place la Commission des nominations publiques. Nous sommes en train d'instaurer de nouveaux interdits en matière de favoritisme politique et nous veillerons à ce que toutes les nominations publiques qu'effectue le gouvernement répondent aux critères.

M. Paul Dewar (Ottawa—Centre, NPD): Monsieur le Président, on dirait un hamster qui a bu trop de vin. Le premier ministre est la personne responsable de la création du secrétariat qui est en fonction depuis avril dernier.

Étant donné que des deniers publics ont été investis dans le secrétariat, les Canadiens ont le droit de savoir qui s'occupe de la boutique. Où va l'argent? Examinons l'équation suivante: aucune nomination fondée sur le mérite, aucune reddition de comptes et aucune transparence égalent aucun changement.

Le gouvernement va-t-il promettre aux Canadiens, encore une fois, de faire les choses différemment et accordera-t-il à la vraie Commission des nominations publiques, celle pour laquelle nous nous sommes battus dans le cadre de la Loi fédérale sur la responsabilité, l'attention qu'elle mérite? Va-t-il mettre cette commission en place maintenant?

● (1145)

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, laissons de côté les métaphores douteuses. Nous nous employons avec acharnement à mettre en oeuvre la Loi fédérale sur la responsabilité. Je remarque que les députés de l'opposition, en particulier ceux du Parti libéral, exigent désormais sa mise en oeuvre après l'avoir retardée pendant des mois.

Nous allons mettre la loi en oeuvre le plus rapidement possible. Bien faire les choses prend du temps. Nous devons respecter l'échéancier qui figure dans la loi. Les députés savent-ils qui a voté pour cet échéancier? C'était le NPD.

Le NPD devrait appuyer le gouvernement dans ses efforts pour mettre en oeuvre la Loi fédérale sur la responsabilité. Nous tenons nos promesses, nous gardons la confiance des Canadiens et nous faisons ce qu'il faut.

* * *

LES PÊCHES

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, avec une insensibilité injustifiée et trompeuse, le ministre allemand de l'Agriculture a condamné la chasse au phoque pratiquée au Canada et il a l'intention d'interdire la vente des produits du phoque en Allemagne.

Tous les partis à la Chambre appuient les chasseurs de phoques de la côte Est, mais le premier ministre ne s'est pas encore prononcé. Quand finira-t-il par agir et condamner les initiatives de l'Allemagne?

Questions orales

M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, je me félicite de la question du porte-parole du Parti libéral en matière de pêches. Nous avons retenu notre souffle en attendant qu'on nous pose finalement des questions.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a rencontré des parlementaires, des ambassadeurs, des hauts fonctionnaires et des médias de l'Union européenne pour débusquer les mythes et leur faire comprendre que la chasse au phoque pratiquée au Canada est une activité durable et sans cruauté.

Le ministre a été très actif dans ce dossier, de même que les Affaires étrangères. Ces efforts se poursuivront.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, il est difficile de poser des questions en sachant qu'on n'obtient jamais de réponse correcte. J'implore le secrétaire parlementaire de faire pression dans ce dossier.

Chaque année, l'Allemagne abat plus d'un million de cerfs et plus d'un demi-million de sangliers, y compris des marçassins. Ce pays se permet quand même de s'attaquer à notre chasse au phoque, en brandissant mensonges et conjectures. Il est grand temps de riposter.

Le ministre des Pêches et des Océans et les autres députés ministériels appuieront-ils ma motion visant à interdire l'importation au Canada des produits du cerf et du porc en provenance d'Allemagne?

M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, le rôle du gouvernement est très proactif. L'approche du député est irréflectée. Au lieu d'essayer de faire comprendre aux Européens que la chasse au phoque est une activité durable et sans cruauté, il veut que nous leur disions que nos pratiques ne sont pas aussi mauvaises que les leurs. Ce n'est pas la bonne approche.

* * *

LA ROUTE TRANSLABRADORIENNE

M. Todd Russell (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre avait promis de partager les coûts d'achèvement de la route translabradorienne.

Le ministre provincial des Transports, John Hickey, a déclaré l'automne dernier qu'il fallait signer une entente de partage des coûts avant la fin d'octobre ou le 1^{er} novembre. Nous supposons qu'il devait parler d'octobre ou de novembre 2006. À un moment donné, il a même déclaré que l'entente était signée et qu'elle se trouvait sur son bureau. Puis, plus rien.

Nous sommes maintenant le 1^{er} mars. Le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités pourrait-il nous dire à quoi est dû ce retard, après quoi il attend et où est l'entente au juste?

L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, PCC): Monsieur le Président, nous sommes en fait le 2 mars et nous travaillons avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. J'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre Hickey pour discuter du dossier et les discussions se poursuivent.

* * *

LES PÊCHES

M. Todd Russell (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador est en état de crise. Les chasseurs

de phoques sont ciblés. Les pêcheurs exploitant de petits bateaux sont laissés pour compte. Le nombre de bateaux de pêche côtière diminue sous nos yeux.

Maintenant, les banques reprennent les permis des pêcheurs et le ministre manque à l'appel.

Même le prédécesseur du ministre, John Crosbie, qui était membre du Parti progressiste-conservateur, a eu le courage de lutter pour défendre l'industrie des pêches.

Quand le ministre interviendra-t-il au Cabinet pour venir en aide aux nombreux pêcheurs dans le besoin et pour faire en sorte que les banques cessent de reprendre leurs permis?

M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, tout le monde à la Chambre sait que personne n'a défendu l'industrie de la pêche de Terre-Neuve-et-Labrador autant que le ministre des Pêches actuel; il a certainement fait plus que quiconque au cours des 13 dernières années.

Si les libéraux veulent vraiment appuyer l'industrie de la pêche à Terre-Neuve, ils devraient appuyer le projet de loi C-45 et contribuer à l'élaboration d'une nouvelle Loi sur les pêches qui modernisera l'industrie de la région et lui viendra en aide.

* * *

● (1150)

[Français]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités indiquait en cette Chambre, à propos du témoignage de M. Moshansky sur la sécurité aérienne: « Le témoignage de cet expert est on ne peut plus clair. Il a indiqué que le système qui est proposé, que le système qui est en place, vient améliorer la sécurité au niveau du transport. »

Or comment le ministre peut-il ignorer le fait que ce même expert affirme, au contraire, que le projet de loi C-6 va créer les conditions parfaites pour d'autres tragédies aériennes?

L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, PCC): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit hier en cette Chambre. Nous avons ajouté un niveau, un parapluie supplémentaire quant à la sécurité de ceux et celles qui empruntent les voies aériennes canadiennes.

Cela s'ajoute évidemment aux nombreux inspecteurs qui sont toujours en place. Contrairement aux affirmations de mon collègue, le nombre d'inspecteurs n'a pas diminué, mais a plutôt augmenté au cours de cette période de temps.

Je comprends qu'il y a des inquiétudes de ce côté, mais je tiens à rassurer mon honorable collègue que nous continuons d'être extrêmement vigilants dans ce dossier.

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, le ministre peut bien s'obstiner à défendre son système de sécurité, mais cela ne change rien au fait qu'il ignore complètement les recommandations de M. Moshansky quant à la nécessité d'avoir des ressources humaines et financières adéquates en matière d'inspection.

Va-t-il enfin se rendre compte qu'un système de gestion de sécurité doit impérativement être accompagné d'un système d'inspection efficace, comme le recommande fortement cet expert?

Questions orales

Pourquoi le ministre s'acharne-t-il si activement à éliminer le système d'inspection en place?

L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, PCC): Monsieur le Président, à nouveau, je tiens à rassurer mon collègue que tel n'est pas le cas. À l'égard des propositions ou des propos de l'expert qui a témoigné avant-hier, je le renvoie aux « bleus ». Je lui lis la citation à la question qui lui a été posée par mon adjoint parlementaire:

[Traduction]

« Si nous avions eu le système de gestion de sécurité que nous proposons aujourd'hui ainsi qu'un processus de surveillance de l'application des règlements, l'incident de Dryden se serait-il produit? »

Probablement pas.

Nous poursuivrons notre programme.

* * *

[Français]

L'INSTITUT NATIONAL D'OPTIQUE

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, ce gouvernement minoritaire déposera prochainement son budget et les langues se font aller à savoir quels programmes et quels organismes subiront les foudres de ce gouvernement.

Le Québec compte parmi ses joyaux l'Institut national d'optique, qui joue un rôle de leader, tant au plan national qu'international. Le Canada doit investir dans le savoir. C'est la principale clé du développement à l'ère de la mondialisation.

Comment le ministre compte-t-il aider l'INO vis-à-vis sa demande d'octroi de 32 millions de dollars?

L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, l'Institut national d'optique est effectivement un institut que notre gouvernement a appuyé depuis plusieurs années.

Nous avons eu l'occasion, d'ailleurs, de renouveler une entente de 6 millions de dollars par année pendant trois ans. Cela s'est fait l'an dernier et nous le leur avons annoncé il y a environ six mois. J'étais d'ailleurs présent avec eux lors de la conférence de presse. Bien sûr, ils souhaiteraient avoir de l'argent additionnel. Tous les organismes ont un peu cette orientation de toujours solliciter davantage du gouvernement. Toutefois, nous aussi, nous avons des limites budgétaires et nous sommes en discussion avec mon collègue de l'Industrie pour voir comment nous pourrions appuyer davantage l'Institut national d'optique à Québec.

* * *

[Traduction]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, jeudi prochain, nous célébrerons le 30^e anniversaire de la Journée internationale de la femme. Instituée en 1977 par les Nations Unies, cette importante journée nous donne l'occasion de célébrer les progrès accomplis dans la promotion des droits des femmes et d'évaluer les difficultés auxquelles elles sont encore confrontées.

Le thème adopté par le Canada cette année est « Cessons la violence faite aux femmes: Agir pour en finir ». La ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine pourrait-elle faire part à la Chambre des mesures prises par notre gouvernement afin

d'obtenir des résultats concrets dans la lutte contre la violence faite aux femmes?

L'hon. Bev Oda (ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, PCC): Monsieur le Président, ce gouvernement a comme priorité de prendre des mesures concrètes pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Notre gouvernement a augmenté les fonds destinés aux refuges familiaux situés dans les réserves. Nous soutenons l'initiative Soeurs d'esprit. Nous aidons les victimes de la traite des personnes. Nous avons présenté des projets de loi afin d'augmenter l'âge de la protection et d'éliminer les condamnations avec sursis pour les auteurs d'une infraction sexuelle grave.

Le 8 mars, j'encourage tous les Canadiens à célébrer les réalisations des femmes et à réaffirmer leur engagement à agir de façon concrète pour mettre fin à la violence contre les femmes.

* * *

● (1155)

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, les familles travaillent durant de plus longues heures mais ne gagnent pas de terrain. Les mères au travail doivent jongler avec le fait d'exercer un emploi, de tenter de trouver une garderie, de se demander qui va s'occuper de leurs parents lorsqu'ils seront malades et de s'inquiéter du coût des médicaments et des soins dentaires.

Pire encore, les parents qui travaillent sont sur le point de payer de l'impôt sur leur allocation familiale.

Quand le gouvernement va-t-il commencer à fournir les services dont les Canadiens ordinaires ont tant besoin et qu'ils méritent?

L'hon. Monte Solberg (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, il faut bien dire que le gouvernement actuel a agi pour fournir toutes sortes de nouveaux services, y compris la Prestation universelle pour la garde d'enfants, que reçoivent 1,4 million de familles, représentant 1,9 million d'enfants. C'est là une aide considérable pour de très nombreuses familles et elle vient s'ajouter à la réduction universelle de la TPS, qui laisse plus d'argent à dépenser à tous les Canadiens.

Aujourd'hui même, nous devons débattre du projet de loi C-36 qui vise à augmenter les prestations aux handicapés et à venir en aide aux aînés. Le gouvernement actuel prend des initiatives pour aider les Canadiens de toutes catégories alors que le gouvernement précédent n'a su le faire d'aucune manière.

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, les chefs d'entreprises au Canada gagnent 200 fois plus que l'employé moyen. Les plus riches parmi les riches ont augmenté leur richesse de 30 p. 100 pendant que les familles de travailleurs ont constaté qu'elles perdaient du terrain, qu'elles étaient coincées, qu'elles payaient davantage, qu'elles obtenaient de moins en moins et qu'elles n'avançaient pas du tout. Tout cela est nettement injuste.

Comment se fait-il que le gouvernement se sert de l'argent des familles qui triment dur pour subventionner les plus riches et les pétrolières au lieu d'aider les familles de travailleurs à trouver des garderies et à payer des frais de scolarité?

Privilège

L'hon. Monte Solberg (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, la député a tout faux. En réalité, les impôts que nous prélevons des grandes sociétés et des Canadiens fortunés nous servent à fournir 10 milliards de dollars en prestations, sous la forme de la Prestation universelle pour la garde d'enfants, pour aider les Canadiens à élever leurs enfants.

Nous avons réduit la TPS, ce qui est avantageux pour tous les Canadiens. Cette mesure aide même les Canadiens qui ne versent pas d'impôt, soit 30 p. 100 de la population.

Nous prenons des initiatives pour aider les Canadiens qui sont vulnérables, et ce à divers égards. Nous agissons là où le gouvernement précédent n'a pas été à la hauteur de la tâche.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont été troublés d'apprendre que Kevin, un citoyen canadien âgé de neuf ans, est détenu avec ses parents dans un centre de détention du Texas qui fait l'objet de critiques en raison des conditions déplorables, du comportement abusif à l'endroit des victimes, du manque de vie privée et des soins inadéquats qu'on y trouve.

Comme Kevin, plus de 170 enfants et leurs parents sont détenus dans des conditions déplorables de type carcéral dans un système qualifié de draconien. Le jeune Kevin, qui est citoyen canadien, ne devrait pas être traité ainsi.

Le premier ministre pourrait-il nous dire ce que fait le gouvernement pour aider ce jeune Canadien et ses parents?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement prend très au sérieux la responsabilité qu'il assume pour tous les Canadiens. Nos représentants consulaires fournissent des services à l'enfant en question. Le gouvernement du Canada fournit des services consulaires à tous les Canadiens qui ont besoin d'aide à l'étranger.

Le cas présent est cependant délicat. Pour des raisons de confidentialité, je ne peux en dire plus, si ce n'est pour ajouter que la famille a explicitement demandé qu'on respecte leur vie privée.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, une fois de plus, les Canadiens peuvent être très fiers de leur nouveau gouvernement pour le rôle de chef de file qu'il a joué dans la protection de l'environnement et de la santé des habitants du Nord.

Hier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le secrétaire parlementaire et le ministre de l'Environnement ont participé au lancement de l'Année polaire internationale.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits peut-il donner à la Chambre plus de détails sur ce programme et la contribution du Canada?

M. Rod Bruinooze (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Certainement, monsieur le Président, et je suis très fier de le faire. Hier, nous avons lancé officiellement l'Année polaire internationale, le plus grand programme international de recherche scientifique jamais mis en

œuvre relativement aux régions polaires de la planète, et confirmé l'octroi de 150 millions de dollars en fonds fédéraux à ce programme et la réalisation de 44 projets de recherche, y compris celui de mon alma mater, l'Université du Manitoba, auxquels participeront des milliers de scientifiques de plus de 60 pays.

Les deux grandes priorités sont, bien évidemment, les effets des changements climatiques ainsi que la santé et le bien-être des populations nordiques.

Le nouveau gouvernement du Canada fait encore une fois preuve de leadership. Il agit et obtient des résultats.

* * *

● (1200)

PRIVILÈGE

LA RÉPONSE DU DÉPUTÉ DE CALGARY-SUD-EST À UNE QUESTION ORALE

M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Hier, à la Chambre, le secrétaire d'État au Multiculturalisme a profité de l'immunité parlementaire pour salir ma réputation en m'accusant de colporter des faussetés de façon flagrante et délibérée lorsque je l'ai interrogé au sujet de la décision des conservateurs d'annuler une entente historique de 12,5 millions de dollars à des fins de reconnaissance, de commémoration et de sensibilisation, qui avait été conclue entre le gouvernement libéral précédent et la communauté ukrainienne du Canada.

L'immunité parlementaire est un privilège conféré aux députés afin qu'ils ne craignent pas de dire la vérité et elle ne devrait pas servir de protection pour diffamer d'autres députés. Je vais accorder le bénéfice du doute au secrétaire d'État au Multiculturalisme et croire qu'il ignore sincèrement que les 12,5 millions de dollars du Programme de reconnaissance, de commémoration et de sensibilisation, qui a été annulé par les conservateurs, étaient destinés à dédommager la communauté ukrainienne à cause des camps d'internement. S'il dépose à la Chambre la page 4 du tableau sur l'origine et l'utilisation des fonds du ministère des Finances, daté du 24 novembre 2005, il constatera que ces fonds figuraient dans le budget.

Je demande que le député retire entièrement ses propos diffamatoires pour éviter que cette Chambre soit plus longtemps souillée par ses bassesses verbales et pour lui permettre de sauver sa propre réputation.

L'hon. Jason Kenney (secrétaire d'État (Multiculturalisme et Identité canadienne), PCC): Monsieur le Président, je suis passablement sûr que la présidence jugera qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège. Le député aurait pu invoquer le Règlement pour en parler, hier, après la période des questions. Il a choisi de ne pas le faire. Ce n'est certainement pas une question de privilège. Selon moi, c'est un point de débat.

Pour cette raison, je maintiens les propos que j'ai tenus hier à la Chambre. Le député a dit, comme on peut le lire à la page 7506 du hansard:

[...] le gouvernement libéral a conclu une entente historique de 12,5 millions de dollars avec la communauté ukrainienne du Canada [...]

J'ai cette entente en main, et j'en cite un extrait, à la page 2:

Le gouvernement du Canada prévoit verser un montant initial de 2,5 millions de dollars à la Shevchenko Foundation [...]

Il n'est pas question de 12,5 millions de dollars dans cette entente de principe, ni dans le budget. Aucun des trois budgets libéraux présentés en 2005 ne fait mention d'une somme de 12,5 millions en réparation des mesures de guerre prises à l'endroit des Ukrainiens.

Hier, le député a parlé d'une entente de 12,5 millions de dollars. Voici l'entente, et elle prévoit 2,5 millions. C'est une erreur de chiffres de 500 p. 100. Il pourrait peut-être expliquer à la collectivité pourquoi il ne dit pas la vérité.

Le vice-président: S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais clore l'intéressant débat entre les deux députés concernant les faits dans cette affaire. Il demeure que, selon le harsard, le secrétaire d'État a dit, concernant les propos du député d'Etobicoke-Centre, que c'était « de toute évidence, une fausseté, et [...] qu'il le sait très bien ». Or, le député sait que ces paroles sont contraires aux usages parlementaires.

Il peut continuer à discuter des faits, mais il n'a pas le droit d'affirmer que le député d'Etobicoke-Centre dit sciemment des faussetés. Je donne au député la possibilité de se rétracter.

L'hon. Jason Kenney: Monsieur le Président, je retire ces paroles.

Le vice-président: Le député a retiré les paroles que je lui ai demandé de retirer. L'affaire est close. Les députés pourront continuer à discuter des faits.

Le député de Wascana a la parole.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS PAR LE PREMIER MINISTRE DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, j'ai un autre exemple portant sur le même genre de problème. Hier, le premier ministre s'en est pris à une députée et à son conjoint, mais nous avons appris aujourd'hui qu'alors qu'il était ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, le député conservateur de Medicine Hat avait écrit ce qui suit au conjoint en question au moment de son départ de la CISR:

[Français]

[...] je vous écris pour vous exprimer ma reconnaissance pour vos années de service [...] J'ai été heureux de pouvoir compter sur votre travail ardu et sur votre dévouement.

Vous pouvez certainement tirer une très grande satisfaction et une grande fierté de savoir que vous avez apporté votre contribution en agissant dans le meilleur intérêt du Canada et des personnes que vous représentez.

• (1205)

[Traduction]

Je me demande si le premier ministre serait maintenant prêt à retirer ses remarques désobligeantes envers la députée et son conjoint. Je me demande également si le député de Medicine Hat se souvient d'avoir signé cette lettre.

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que de belles lettres ont été écrites. Toutefois, je n'ai pas entendu le premier ministre attaquer qui que ce soit hier. Il a tout simplement énoncé le fait que cette personne, qui avait des liens avec cette autre personne à titre de conjoint, avait été nommée à ce poste par le gouvernement libéral.

Je ne sais pas comment le député conçoit la responsabilité. Il y a des gens très compétents dans ma famille. Toutefois, nous savons

Affaires courantes

tous qu'aux termes des lois actuellement en vigueur, je ne peux les nommer à un poste, quels que soient leur mérite, leurs qualités et leurs talents. C'est une question de conflit d'intérêts.

Le premier ministre n'a pas attaqué qui que ce soit, il a tout simplement énoncé des faits, soulignant que le gouvernement libéral précédent avait, à plusieurs reprises, nommé des membres de la famille de parlementaires à des postes gouvernementaux.

Le vice-président: J'hésite à permettre la poursuite de cette discussion puisque personne n'a réellement été accusé de propos non parlementaires. Des personnes ont été accusées d'avoir dit des choses fausses, ce qui ne constitue pas des propos non parlementaires. Je ne vois donc aucun avantage à poursuivre la discussion sur ce recours au Règlement.

Le leader parlementaire de l'opposition est libre de contester, tant à la Chambre qu'à l'extérieur de la Chambre, les faits présentés par le gouvernement et inversement. Toutefois, je considère que le recours au Règlement n'est pas fondé et je lui demanderais de poursuivre, à moins qu'il ait un autre recours au Règlement à soulever.

L'hon. Ralph Goodale: Monsieur le Président, compte tenu de ce que le leader du gouvernement à la Chambre vient de dire il y a quelques instants, je voudrais seulement vérifier avec lui s'il est en train de confirmer à la Chambre que le processus de nomination auquel il fait référence fonctionnait parfaitement et était tout à fait approprié.

Le vice-président: Je suis persuadé qu'il ne s'agissait pas d'un recours au Règlement, mais il a trouvé le moyen de l'amener sur le tapis.

Le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il profiter de ce fait pour ajouter quelque chose?

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le Président, je suis très heureux de dire que le processus de nomination qui était en place à l'époque était effectivement en place à cette époque-là. Il est évident que nous ne pensons pas qu'il était parfait puisque nous sommes en train de le modifier.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

* * *

LA LOI SUR LES MARQUES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

L'hon. Jay Hill (au nom du ministre de l'Industrie) demande à présenter le projet de loi C-47, Loi concernant la protection des marques liées aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques et la protection contre certaines associations commerciales trompeuses et apportant une modification connexe à la Loi sur les marques de commerce.

Affaires courantes

— Monsieur le Président, comme j'exerce les fonctions de ministre depuis peu, c'est la première fois que j'ai l'occasion de présenter un projet de loi du gouvernement au nom d'un collègue du Cabinet. Donc, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour présenter le projet de loi visant à protéger les marques liées aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques.

Grâce à ce projet de loi, les Canadiens garderont un souvenir impérissable des Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver et Whistler, et les athlètes du pays en retireront un legs durable.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 12^e rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 4 octobre 2006, votre comité a étudié le projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques et a convenu, le jeudi 1er mars 2007, d'en faire rapport sans amendement.

● (1210)

[Traduction]

LA CONDITION FÉMININE

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 13^e rapport du Comité permanent de la Condition féminine intitulé « Question de privilège ».

Le comité a des raisons de croire qu'il pourrait y avoir eu atteinte au privilège et il demande à la Chambre d'examiner la question.

* * *

[Français]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-410, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (victimes de traite des personnes).

— Monsieur le Président, je dois vous avouer que c'est vraiment un grand honneur pour moi de pouvoir présenter ce projet de loi qui modifiera l'article 24 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés afin d'ajouter le sous-paragraphe (3).

Il est important de souligner un point quant à ce sous-paragraphe: un agent d'immigration ne pourrait plus tenir compte de la participation éventuelle d'une victime de la traite des personnes à une enquête criminelle ou à une poursuite concernant une infraction criminelle.

Permettez-moi de prendre quelques secondes pour faire le point sur ceci: actuellement, en vertu de la loi, lorsqu'une personne prétend être une victime de la traite des personnes, l'agent d'immigration prend en considération si cette présumée victime va collaborer ou non à une enquête criminelle sur l'infraction criminelle. Le problème, c'est que ces victimes sont tellement traumatisées que, souvent, elles

n'ont même pas les capacités physique, psychologique et mentale de participer à une enquête ou à une éventuelle poursuite criminelle.

J'ai déjà déposé des pétitions comportant des milliers de signatures de Canadiens et de Canadiennes, de Québécoises, demandant au gouvernement de modifier cette loi. Le gouvernement n'a pas agi. Voilà la raison d'être de mon projet de loi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LES MESURES SPÉCIALES D'IMPORTATION

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ) demande à présenter le projet de loi C-411, Loi modifiant la Loi sur les mesures spéciales d'importation (prix intérieurs).

— Monsieur le Président, j'ai le privilège de déposer aujourd'hui un projet de loi pour modifier la Loi sur les mesures spéciales d'importation.

Les lois commerciales canadiennes sont dépassées, et elles protègent très mal nos entreprises manufacturières lorsqu'elles sont victimes de concurrence déloyale. Le texte va donc préciser les conditions nécessaires pour déterminer si un gouvernement fixe en majeure partie les prix intérieurs, de sorte qu'il y a lieu de croire que ceux-ci seraient différents dans un marché où joue la concurrence.

On sait que parmi les pratiques interdites, il y a le dumping, c'est-à-dire le fait de vendre un produit en bas de son juste prix. L'adoption de ce projet de loi viendra donc préciser ce qu'est du dumping et la manière de le calculer.

En adoptant ce projet de loi, le Parlement canadien modernisera les lois commerciales, il donnera un coup de pouce aux entreprises qui souffrent de l'explosion des importations d'économies émergentes, et il permettra de limiter les dommages causés par le laisser-faire du gouvernement qui a abandonné notre industrie manufacturière, et sûrement de sauvegarder de nombreux emplois.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1215)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PÊCHES ET OCÉANS

L'hon. Jay Hill (secrétaire d'État et whip en chef du gouvernement, PCC): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre tous les partis et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de deux motions portant autorisation de se déplacer.

La première motion concerne le Comité permanent des pêches et des océans. Je propose:

Que, relativement à leur étude sur la chasse aux phoques au Canada, 12 membres du Comité permanent des pêches et des océans soient autorisés à se rendre aux Îles-de-la-Madeleine, au Québec, en mars et en avril 2007, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Jay Hill (secrétaire d'État et whip en chef du gouvernement, PCC): Monsieur le Président, la seconde motion concerne le Comité permanent des anciens combattants. Je propose:

Affaires courantes

Que, cinq membres du Comité permanent des anciens combattants soient autorisés à se rendre à Vimy, en France, pour participer aux activités commémorant le 90^e anniversaire de la capture de la crête de Vimy, du 5 au 10 avril 2007, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je propose que le onzième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, présenté le mercredi 28 février 2007, soit adopté.

C'est en ressentant une profonde inquiétude que je prends la parole au sujet du onzième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui recommande ce qui suit: premièrement, que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire annule immédiatement les questions qui ont été soumises aux producteurs d'orge de l'Ouest afin que ceux-ci puissent décider de leurs liens futurs avec la Commission canadienne du blé; et deuxièmement, que le ministre mette immédiatement en oeuvre le sixième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire et soumette aux producteurs de blé et d'orge de l'Ouest, qui ont établi des liens avec la Commission canadienne du blé, les questions formulées dans ce rapport.

Je me range derrière ce rapport déposé à la Chambre. Par contre, mon inquiétude découle du fait que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et son gouvernement dictatorial et insensible ont fait preuve de mépris, non seulement à l'endroit des agriculteurs qui ont posé les questions qui se trouvent dans le sixième rapport, mais également à l'endroit de la Chambre qui a adopté à la suite du vote de la majorité le sixième rapport contenant les questions recommandées par la communauté agricole relativement à la commercialisation à guichet unique par l'entremise de la Commission canadienne du blé.

J'imagine que nous ne devrions pas être surpris. Le cabinet du premier ministre a mené une campagne acharnée contre la Commission canadienne du blé, car son système, qui donne plus de pouvoir aux producteurs contre le commerce des grains et les négociateurs en grains, va à l'encontre de l'idéologie du premier ministre. Il ne croit pas en ce genre de mise en marché et est donc prêt à établir, par tous les moyens nécessaires — même des moyens non démocratiques —, un processus qui mine le pouvoir de mise en marché que donne la Commission canadienne du blé.

Si le premier ministre obtient ce qu'il désire, les agriculteurs de l'Ouest canadien perdront le pouvoir de mise en marché que leur offre la Commission canadienne du blé, un pouvoir qui a maximisé les bénéfices des producteurs.

La Commission canadienne du blé, dans son rapport au groupe de travail noyauté du ministre, a déclaré que les bénéfices nets aux agriculteurs canadiens dans un environnement de mise en marché à guichet unique se situe entre 530 millions et 655 millions de dollars par année. Les députés d'en face disent que ce n'est pas grave, qu'ils vont rendre la participation à la Commission canadienne du blé volontaire. Les agriculteurs savent, même si la propagande leur dit le contraire, que c'est véritablement le guichet unique de la Commission canadienne du blé qui leur permet de maximiser leurs bénéfices annuels. Il n'y a pas de meilleur système que celui de la Commission canadienne du blé.

Cela est intéressant, car d'aucuns se sont posé la question suivante: si la Commission canadienne du blé est modifiée par suite des manipulations du gouvernement utilisant une procédure non démocratique, un autre gouvernement pourrait-il lui redonner son statut précédent? Ce serait difficile à faire parce que l'une des

conditions du rétablissement à la Commission canadienne du blé du guichet unique de vente consisterait à indemniser les multinationales du commerce des céréales pour leur futur manque à gagner. Ce fait, en lui-même, devrait nous rappeler pourquoi il importe que la Commission canadienne du blé demeure un guichet unique au Canada, car pour le rétablir, nous devrions indemniser pour leurs futures pertes de bénéfices des sociétés qui font le commerce des céréales dans le monde entier.

Ce que cela veut dire, c'est que nous irions chercher dans les poches des agriculteurs les bénéfices d'aujourd'hui et que nous les transférerions aux multinationales du commerce des céréales. Voilà ce que les gens du parti au pouvoir, en face, veulent faire. C'est carrément démentiel.

• (1220)

La Commission canadienne du blé donne bel et bien aux agriculteurs une emprise sur le marché, mais le gouvernement n'écoute pas et continue de faire fi de la réalité.

Hier, le député de Colombie-Britannique-Southern Interior a demandé au ministre pourquoi il n'acceptait pas de rencontrer des représentants d'un organisme portant le nom de Real Voice for Choice. Le ministre a un peu tourné cela à la plaisanterie en disant qu'il ne voulait pas rencontrer des membres de « real voice for change » et il a choisi de mal interpréter les propos du député. C'est ce qu'il a dit à la Chambre. Cela figure au compte rendu. Au lieu d'appeler l'organisme par son vrai nom, Real Voice for Choice, le ministre a tenté de s'en moquer en l'appelant « real voice for change ». Cet organisme...

M. Ted Menzies: Un grand total de six personnes.

L'hon. Wayne Easter: Le député dit qu'il compte six membres. L'organisme affirme représenter 70 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest du Canada. Le ministre n'accepte pas de le rencontrer. Il s'agit d'un organisme non partisan. Il y a des sympathisants conservateurs, des libéraux et même des néo-démocrates au sein de cet organisme, et il représente un bon échantillonnage des agriculteurs.

Je tiens à faire connaître certains des commentaires que les membres du groupe souhaitaient transmettre au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, qui n'a pas voulu les rencontrer. Selon les principes qu'ils énoncent dans leur document, ils estiment que l'avenir de la Commission canadienne du blé et que les pouvoirs de guichet unique doivent faire l'objet de décisions de la part des agriculteurs eux-mêmes. Or, ce n'est pas ce qui se passe. La question est biaisée, manipulée et source de division. La liste des électeurs a fait l'objet de manipulations. Le bulletin de vote est marqué et il est identifiable. Il est évident que l'on ne donne pas aux agriculteurs l'occasion de prendre une décision en toute clarté.

Ces personnes ajoutent que les agriculteurs doivent pouvoir voter de façon équitable au sujet du blé et de l'orge en répondant à une question claire, et qu'il doit y avoir une liste d'électeurs acceptable.

Ces personnes déclarent qu'elles auraient beaucoup aimé avoir l'occasion d'exposer leurs points de vue au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, même si ce dernier ne veut rien entendre de ceux qui appuient la Commission, et de lui dire quels sont les avantages du guichet unique pour les agriculteurs et en quoi la position de force sur le marché est l'enjeu crucial. La position de force des agriculteurs leur vient du fait qu'ils assurent tous ensemble la commercialisation par le truchement d'une seule organisation, la Commission canadienne du blé. Le guichet unique donne un pouvoir de mise en marché plus considérable aux agriculteurs.

Affaires courantes

La gestion des risques liés aux prix et aux coûts grâce à la mise en commun des recettes et des coûts de vente, ce que pratique la Commission canadienne du blé, est plus avantageuse pour les agriculteurs, tout comme l'est la souplesse en matière de commercialisation qu'offre la Commission canadienne du blé. Autrement dit, la gamme d'options de détermination des prix offertes aux agriculteurs pour le blé et l'orge leur assure une plus grande diversité de choix.

C'est plutôt le monde à l'envers. Le premier ministre, qui, essentiellement, utilise ses ministres comme de fidèles exécutants, parle de choix et, de son côté, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire parle de choix en matière de commercialisation mais, en réalité, si la collectivité agricole devait adopter cette orientation, que le gouvernement va tenter de lui faire avaler par tous les moyens, alors, paradoxalement, les agriculteurs auraient moins de choix. Ils pourraient choisir à quelle société céréalière vendre leur grain. Ce serait le marché libre. Les agriculteurs n'auraient pas les possibilités de détermination des prix que leur offre à l'heure actuelle la Commission canadienne du blé.

Ces gens ajoutent dans le document que la mise en marché efficace liée aux efforts de vente de la Commission canadienne du blé leur procure la crédibilité sur les marchés internationaux. Autrement dit, en répondant aux besoins du marché, la commission assure la crédibilité du Canada pour ce qui est de la qualité et de la fiabilité d'approvisionnement et les autres pays savent qu'ils peuvent compter sur cette qualité d'approvisionnement. Ils font valoir également l'importance du rôle de que joue la Commission canadienne du blé dans la défense des intérêts des agriculteurs en matière de commercialisation.

Dans le cas précis de l'orge, le groupe affirme que la commercialisation de cette céréale par l'intermédiaire d'un guichet unique permet à elle seule de générer des revenus additionnels de 60 millions de dollars par année pour les agriculteurs. Le gouvernement veut empêcher les agriculteurs de commercialiser leur orge par l'intermédiaire d'un guichet unique et nous le savons.

•(1225)

Certes, on s'inquiète des visées à moyen et à long terme du gouvernement fédéral en ce qui concerne la commercialisation à guichet unique du blé. On s'inquiète de la façon dont le gouvernement mène son référendum, et je reviendrai sur ce point dans un instant.

Le groupe poursuit en indiquant que, sans guichet unique, les agriculteurs verront leur pouvoir de commercialisation s'effriter. Nous savons à quel point le pouvoir est concentré dans l'industrie céréalière. Pourquoi devrions-nous renoncer à un système qui accroît le pouvoir de commercialisation des producteurs?

Je pourrais tirer d'autres exemples de ce document, mais, ce que les auteurs disent, en somme, c'est que le processus employé par le gouvernement semble exclusif, et que seul un nombre limité d'agriculteurs qui appuient le gouvernement ont été consultés. Le ministre et le gouvernement sont déterminés depuis le début à rendre facultatif le recours à la Commission canadienne du blé. L'opinion des agriculteurs importe peu.

L'hon. Jay Hill: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des propos que vient de tenir ce député, qui attribue à un collègue, un ministre, des propos qu'il n'a manifestement pas tenus pendant la période de questions d'hier. Je voudrais donner l'occasion au député de se rétracter et de corriger la situation dès que possible.

Clairement, à la page 7503 du hansard d'hier, en réponse à une question du NPD à laquelle le député fait allusion, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a répondu:

Monsieur le Président, j'ai entendu parler du groupe *real voice for change*. Il y a eu une rencontre l'autre jour. Je pense qu'il y avait une trentaine de personnes. L'événement était tout à fait dénué d'esprit de parti. David Orchard a présenté le chef de l'opposition, et les choses sont parties de là.

Vous noterez, monsieur le Président, qu'il n'a jamais dit avoir refusé de rencontrer ce groupe. Il s'agit-là d'une allégation du député. Il devrait vérifier les faits et s'assurer qu'il dit toujours la vérité à cette Chambre lorsqu'il formule ce genre d'allégations à l'endroit d'autres députés.

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président, au sujet de ce recours au Règlement, le député vient, en fait, de prouver mes allégations. J'ai dit que le ministre avait appelé le groupe « *real voice for change* », alors qu'il sait très bien qu'il s'appelle *Real Voice for Choice*. Ce groupe croyait qu'une rencontre avait été prévue à son bureau...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): À l'ordre, s'il-vous-plaît. Il semblerait qu'il s'agisse d'une question de débat, plutôt que d'un recours au Règlement. Vous avez présenté vos points de vue.

Le député de Malpeque peut poursuivre.

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président, ce n'est pas étonnant quand on connaît la position du gouvernement à l'égard de la Commission canadienne du blé, qu'il ne cherche qu'à saper. Il recourt à tous les principes antidémocratiques possibles. Pour ce qui est de l'argument précédent, en réalité, le gouvernement ne veut pas rencontrer les gens qui risquent de s'opposer à sa position.

Jetons un coup d'oeil à certains des renseignements erronés qu'avance le gouvernement. Hier, lors de l'étude en comité, nous avons été témoins d'un spectacle auquel je n'aurais jamais cru assister lors d'une audience du comité. Le PDG de la Commission canadienne du blé, nommé par le gouvernement après le congédiement de son prédécesseur qui ne partageait pas le point de vue du gouvernement mais qui avait l'entière confiance du conseil d'administration élu, a témoigné devant le comité, et le secrétaire parlementaire, qui a également certaines responsabilités à l'égard de la Commission canadienne du blé, s'est assis à côté de ce monsieur et tous les deux ont présenté des témoignages opposés. Or, ils ne peuvent certainement pas avoir tous les deux raison au sujet de cette question. Voici ce qu'a dit le PDG:

Toutefois, quand des inexactitudes concernant le rendement de la CCB sont lancées dans une tribune publique, j'estime que c'est mon droit et mon devoir de rectifier les faits.

Permettez-moi de m'arrêter ici un moment. Pourquoi a-t-il dit « toutefois »? C'est parce qu'il s'exprime avec une certaine crainte. Son prédécesseur qui avait l'entière confiance de la commission a été remercié de ses services parce qu'il n'était pas d'accord avec le gouvernement. Autrement dit, l'ancien PDG faisait ce que le conseil d'administration, élu par les agriculteurs, lui demandait de faire, en l'occurrence de préciser les faits sur le rôle du régime de commercialisation à guichet unique. Le nouveau PDG avait certaines craintes parce que son prédécesseur a été congédié. Il a ajouté:

Un exemple de ces inexactitudes porte sur la relation commerciale entre la CCB et l'Algérie et je comprends que c'est pour cette raison que j'ai été appelé à témoigner devant vous aujourd'hui.

Bon nombre d'intervenants, y compris des députés fédéraux, ont récemment déclaré publiquement et dans la presse écrite que la CCB vend le blé dur à un prix inférieur à celui du marché. Cette information n'est pas exacte [...]

Affaires courantes

Cette information erronée vient des ministériels. En fait, voici un extrait de propos entendus au *Rutherford Show*: « Juste comme dans les journaux l'autre jour, le ministre algérien, de passage dans une société nationale d'approvisionnement, a dit que l'Algérie aimait beaucoup faire affaire avec le Canada parce qu'elle conclut vraiment de bien bons marchés. »

• (1230)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le député de Cypress Hills souhaite-t-il invoquer le Règlement?

M. David Anderson: Monsieur le Président, je ne sais trop s'il s'agit d'un recours au Règlement ou d'une question de privilège. Je crois que le député d'en face vient de me traiter de menteur et je m'en offusque vivement. Je lui demanderais de retirer ses propos et de bien vouloir s'excuser.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Je dois avouer que je n'ai pas entendu ce que le député a dit. J'examinerai les bleus, à moins que le député souhaite...

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président, quand vous lirez les bleus, vous verrez que je n'ai pas traité le député de menteur. J'ai parlé d'information erronée. C'est ce que le PDG de la Commission canadienne du blé a dit.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Nous sommes en plein débat actuellement et il reste deux minutes et demie.

Le député de Malpeque a la parole.

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président, de toute façon, la déclaration entendue à l'émission *The Rutherford Show* venait du ministre. Le PDG de la Commission canadienne du blé a clairement dit que la Commission canadienne du blé avait obtenu de meilleurs prix que nos concurrents dans le marché algérien. Les députés d'en face utilisent des renseignements pour tenter de discréditer la Commission du blé, ce qui est répréhensible, particulièrement de la part d'un secrétaire parlementaire qui a certaines responsabilités à l'égard de la Commission canadienne du blé.

Cependant, comme je manque de temps, permettez-moi de passer brièvement en revue les mesures prises par le gouvernement à l'approche du vote.

Premièrement, il se tient actuellement des discussions importantes sur la Commission du blé. Les représentants que les agriculteurs élisent au conseil d'administration sont ceux qui connaissent réellement les faits. Qu'a-t-on fait? On a bâillonné ces représentants. Le conseil d'administration de la Commission canadienne du blé a perdu sa liberté d'expression.

En même temps, comme je l'ai dit il y a un instant, les députés du parti au pouvoir se servent de leurs privilèges pour continuer de diffuser de fausses informations à propos de la Commission canadienne du blé dans leurs dix-pour-cent. Le PDG de la Commission canadienne du blé a opposé hier un démenti à cette fausse information. Ce sont les conservateurs qui ont nommé le PDG. Ou bien il a raison, ou bien il a tort. S'il a tort, ils sont obligés de le congédier parce qu'il est en train de les contredire. Mais si ce sont eux qui ont tort, ils ont des excuses à présenter aux agriculteurs canadiens.

Nous avons assisté à la manipulation de la liste des électeurs, au congédiement de directeurs et à la nomination de personnes qui s'opposent idéologiquement à la Commission canadienne du blé et qui la détestent. Nous avons assisté au congédiement de l'ancien PDG, qui croyait vraiment à la commission. Nous avons vu des questions trompeuses et biaisées, puis un bulletin de vote

identifiable. Je n'aurais jamais cru que nous verrions de pareilles choses dans une démocratie comme le Canada.

Il est possible que, de leur point de vue, il ne s'agisse que d'agriculteurs et de leur organisme de commercialisation qui leur donne du pouvoir, mais ce sont en fait les raisons pour lesquelles nous devons appuyer le rapport. Nous sommes en présence d'une campagne idéologique. Le premier ministre ne fait rien d'autre qu'essayer d'intimider les agriculteurs pour qu'ils acceptent son idéologie. C'est inadmissible. La question devrait être claire...

• (1235)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Questions et observations. Le député de Bruce—Grey—Owen Sound a la parole.

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, en tant qu'agriculteur et que député, je suis cette question de très près et j'y suis étroitement lié. Il est si ironique d'entendre le député d'en face parler d'inexactitudes et de choses de ce genre. J'ai assisté aux discussions et je ne peux pas croire certains des commentaires formulés par les députés de l'autre côté.

Lorsqu'il était actif dans le secteur de la production laitière, le député d'en face vendait son lait de la même manière qu'un agriculteur du Québec, de l'Ontario ou de l'Alberta. En tant que producteur de boeuf, je vends et je commercialise mon boeuf de la même manière qu'un producteur de boeuf de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Toutefois, en tant que producteur de blé ou d'orge en Ontario, je peux également vendre mon produit de cette façon. On retrouve la même situation au Québec, sur la côte Est et dans certaines régions de la Colombie-Britannique. Cependant, dans l'Ouest, où j'ai beaucoup d'amis, de parents et de collègues, les agriculteurs n'ont pas la même liberté de choix que moi.

Comment une personne qui affirme défendre les droits du monde agricole et des agriculteurs peut-elle dire que cela est juste pour les producteurs de blé et d'orge et les autres producteurs de l'Ouest canadien? Pourquoi ne peuvent-ils pas avoir les mêmes options que le reste d'entre nous au Canada?

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président, j'ai eu l'immense privilège de travailler pour la collectivité agricole et de la côtoyer pendant 22 ans, en tant que chef de file du secteur agricole.

Dans le secteur agricole, il faut que les agriculteurs aient du pouvoir sur le marché. Le système canadien de gestion de l'offre nous donne ce pouvoir. La Commission canadienne du blé donne ce pouvoir aux agriculteurs de l'Ouest.

Hier, après avoir posé une question au PDG de la Commission canadienne du blé, le député a continué de dire: « Eh bien, cela ne se passe que dans l'Ouest. » Le fait est que le secteur du grain de l'Ouest est très différent de celui de l'Ontario. Les agriculteurs ontariens ont un marché intérieur. Les agriculteurs de l'Ouest ont des concurrents sur le marché international. Les députés ne se rendent-ils pas compte que nous exportons la majeure partie de ces grains et que la Commission canadienne du blé est un des plus grands vendeurs au monde? Elle doit concurrencer Cargill, Archer Daniels Midland et d'autres. En raison de l'influence qu'elle exerce grâce à son pouvoir de commercialisation et du principe du guichet unique, elle peut rivaliser avec ces sociétés.

Hier, le PDG a dit: « La Commission canadienne du blé vend plus cher sur le marché ontarien que le prix que les producteurs ontariens obtiennent. »

Affaires courantes

Les députés parlent de prix au comptant, mais ils déforment les faits. La Commission du blé de l'Ontario remet plus d'argent aux producteurs primaires grâce au guichet unique.

● (1240)

[Français]

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, je félicite le député de Malpeque d'avoir présenté cette motion à la Chambre. On sait que le Bloc québécois a appuyé la motion en comité. Nous ferons de même, évidemment, maintenant que la motion est présentée devant cette Chambre.

J'aimerais dire au député que pas plus tard qu'hier, puisque la Fédération canadienne de l'agriculture est en congrès présentement, j'ai encore une fois rencontré plusieurs producteurs agricoles de l'Ouest canadien qui sont extrêmement inquiets de ce qui est en train d'arriver à la Commission canadienne du blé.

On sait que les conservateurs, depuis longtemps et même avant lorsqu'ils formaient l'Alliance canadienne, avaient décidé que c'en était fini de la Commission canadienne du blé, telle qu'on la connaît aujourd'hui et que le guichet unique n'était pas la solution pour eux. C'est une idéologie que partage évidemment le premier ministre, puisque lui-même, lorsqu'il était à l'Alliance canadienne, avait présenté une motion en 2002.

La dernière campagne électorale nous a démontré que le Parti conservateur avait poursuivi dans cette veine. On a créé un groupe de travail où on a seulement embauché ou offert des postes à des opposants à la Commission canadienne du blé. Il y a eu ce fameux décret ministériel pour museler les gens de la Commission canadienne du blé et les empêcher de se défendre. Il y a eu le projet de loi C-300 et, finalement, le congédiement de M. Measner, l'ancien président-directeur général.

J'aimerais demander au député ce qu'il pense de la déclaration suivante que l'on retrouve dans un communiqué de l'Union des producteurs agricoles du Québec, qui parle de l'entêtement du gouvernement fédéral à affaiblir cet outil collectif qu'est la Commission canadienne du blé. Voici ce que disait l'Union des producteurs agricoles: « L'entêtement [...] ne va-t-il pas dans le même sens que certaines déclarations émanant de porte-parole du gouvernement [...] qui, peu avant les Fêtes, remettaient en question l'avenir de la mise en marché collective et de la gestion de l'offre au Canada? Et là on pense aux déclarations au ministre du Commerce international

Croit-il qu'on a raison d'être inquiets dans l'Ouest et dans l'Est par rapport à ce que fait le gouvernement actuellement?

[Traduction]

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président, sans égard au ministre, le premier ministre, animé par l'idéologie et prêt à gober tout ce qu'il trouve sur son lutrin et son télésouffleur, est en train d'implanter les normes républicaines au Canada. Nous le voyons à l'oeuvre dans le processus judiciaire. Toutefois, là où les tactiques du premier ministre sont les plus évidentes, c'est à la Commission canadienne du blé. Le député en a évoqué certaines, notamment les baillons, la suppression de la liberté d'expression, la manipulation des listes de votants, la mauvaise formulation d'une question, et j'en passe.

Le député vient de la province de Québec. En fin de compte, le gouvernement ne ménage aucun effort et prétend qu'il appuie la gestion de l'offre, mais il y a un principe en jeu dans tout cela. Les agriculteurs veulent pouvoir passer par un guichet unique pour leur mise en marché. Si nous permettons des options à l'extérieur du

système, nous compromettons le système. Le même principe est applicable à la gestion de l'offre. Si le premier ministre remet en question ce principe en permettant à certains agriculteurs de l'Ouest de faire la mise en marché de leurs produits à l'extérieur du système de guichet unique, le même sort attend la gestion de l'offre. Les grands producteurs désireux de vendre leurs produits à l'extérieur du cadre du système lanceront leur propre campagne en faveur de la liberté de choix, ce qui signera l'arrêt de mort du système de gestion de l'offre, qui a été un pilier de l'économie agricole canadienne.

Nous observons actuellement une tendance, soit la destruction de deux piliers de l'agriculture, premièrement, celui de la mise en marché conforme à la structure ordonnée de la Commission canadienne du blé et, deuxièmement, celui de la gestion de l'offre par le biais de la...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le député de Winnipeg-Centre a la parole.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, hier, j'ai monté un spectacle de marionnettes pour illustrer une question qui m'intéresse. Je ne savais pas que, au Comité de l'agriculture au bout du couloir, le gouvernement essayait lui aussi de monter un spectacle de marionnettes qui, semble-t-il, s'est retourné contre lui. Tout porte à croire que le PDG de la Commission canadienne du blé n'acceptera pas d'être une marionnette du gouvernement. Il s'est affirmé, comme le précédent PDG l'avait fait, et a livré le fond de sa pensée, exprimant clairement les opinions des membres du conseil d'administration de la Commission canadienne du blé, élus démocratiquement, au lieu de dire ce que le gouvernement voulait entendre et de se laisser intimider par ce dernier.

Je suis fier du fait que le PDG actuel s'est clairement affirmé et qu'il continuera de le faire, tout cela pour faire connaître les véritables souhaits des producteurs et du conseil d'administration démocratiquement élu. C'est là un recul dans la croisade idéologique du gouvernement conservateur visant à miner et à saboter cette grande institution canadienne.

Je conseille aux députés de se préparer pour un combat épique s'ils pensent pouvoir détruire cette grande institution canadienne sans que les Canadiens ne réagissent. Les conservateurs ont tout essayé, de l'autoritarisme fasciste à l'élimination du droit de vote démocratique. C'est la gauche qui a détruit...

● (1245)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le député de Malpeque a une minute pour répondre.

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président, je suis d'accord sur ce qu'a dit le député. J'ai dit, à la Chambre, que le gouvernement avait adopté une approche stalinienne dans ce dossier. Le mot sabotage est aussi bien choisi parce que le gouvernement tente de mêler les Canadiens en prétendant tenir un scrutin ou un référendum alors que la structure de celui-ci est viciée.

La Chambre a adopté la Loi sur la clarté. Cette dernière établit une série de questions que le gouvernement fédéral pourrait accepter relativement à un référendum sur l'avenir du pays. Pourquoi les agriculteurs sont-ils traités comme ils le sont? Le vote n'est pas clair. Il est trompeur et il prête à confusion. Le premier ministre essaye de...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Nous reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Commission canadienne du blé a la parole.

Affaires courantes

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, j'ai entendu le député s'emporter au sujet des questions. Je vais lire à voix haute les trois questions posées. Je sais que les producteurs de l'Ouest du Canada sont assez intelligents pour les comprendre, mais je vais les lire lentement pour que le député puisse les comprendre. Voici la première:

La Commission canadienne du blé devrait demeurer le guichet unique de commercialisation de l'orge sur le marché national de la consommation humaine et sur les marchés d'exportation.

Je crois que le député peut comprendre cette question. Voici la deuxième:

J'aimerais avoir le choix de vendre mon orge à la Commission canadienne du blé ou à tout autre acheteur canadien ou étranger.

Je crois que cela est clair, même pour le député de Malpeque. Enfin, la troisième question:

La Commission canadienne du blé ne devrait pas participer à la commercialisation de l'orge.

Les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont le choix entre ces trois questions.

Étant donné certaines des choses que le député d'en face a dites aujourd'hui, je comprends pourquoi il pourrait être perplexe. Il a fait des commentaires sortis de nulle part au sujet du ministre de l'Agriculture. Notre leader parlementaire a contesté les propos du député, qui a refusé de lâcher le morceau.

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai cité directement le ministre de l'Agriculture. Je ne devrais pas être accusé de...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): L'objection que le député de Malpeque a formulée constitue une question de débat, et non un rappel au Règlement. Plus tard lors de la période des questions, les députés auront beaucoup de temps pour faire valoir leurs points. Entre-temps, j'aimerais entendre le secrétaire parlementaire et je demande qu'on ne l'interrompe pas, dans la mesure du possible.

M. David Anderson: Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Macleod, qui s'y connaît beaucoup dans ce domaine. Je sais que les agriculteurs voudront l'entendre.

Je voudrais lire ce que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a en fait déclaré hier. Il a dit:

Monsieur le Président, j'ai entendu parler du groupe *real voice for change*. Il y a eu une rencontre l'autre jour. Je pense qu'il y avait une trentaine de personnes. L'événement était tout à fait dénué d'esprit de parti. David Orchard a présenté le chef de l'opposition, et les choses sont parties de là.

C'est tout ce qu'il a dit. Le député de Malpeque n'a qu'à consulter le hansard. Le député a accusé le ministre d'avoir dit qu'il avait refusé de les rencontrer, ce qui est faux. Je pense que les agriculteurs commencent à avoir l'habitude d'entendre le député inventer des choses.

Cette question constitue de toute évidence une obsession pour lui. Ceux d'entre nous qui siègent au Comité de l'agriculture tentent depuis le mois d'octobre dernier de faire porter le débat sur d'autres questions importantes en agriculture, comme la planification de la gestion du risque d'exploitation, les problèmes récurrents liés au Cadre stratégique pour l'agriculture et les questions concernant le soutien du revenu agricole, mais le député insiste toujours pour que nous revenions à cette question. C'est une obsession pour lui. En témoigne d'ailleurs la motion qui a été présentée aujourd'hui.

S'ils prenaient le temps de lire la motion, les députés constateraient que le ministre a fait allusion à lui l'autre jour. Les

députés constateraient qu'il est absolument insensé que cette motion nous soit présentée maintenant parce que le processus référendaire relatif à l'orge est en cours. Des milliers de bulletins de vote ont déjà été renvoyés et les agriculteurs répondent aux questions référendaires. Si des milliers de bulletins ont été renvoyés, c'est sans doute signe que les agriculteurs comprennent les questions.

Au moment où des bulletins nous reviennent, le député présente une motion disant qu'il faut rappeler tous les bulletins et les remplacer par d'autres. La motion est insensée.

Le député a parlé de choses comme le collectivisme. Cela montre clairement qu'il ne comprend rien au secteur agricole de l'Ouest canadien. Il a dit beaucoup de choses aujourd'hui. Il a dit que si la Commission du blé n'existait pas il y aurait moins de choix. Il sait que cela est tout à fait ridicule.

Le PDG de la Commission canadienne du blé a comparu devant le Comité de l'agriculture hier et, comme il est payé pour cela, il a défendu la commission. Il a sorti les arguments que les agriculteurs de l'Ouest canadien entendent depuis toujours, c'est-à-dire que la Commission canadienne du blé fait du bon travail, qu'elle obtient les meilleurs prix partout et que les agriculteurs devraient lui faire confiance. Une des raisons pour lesquelles les agriculteurs de l'Ouest canadien n'ont pas confiance dans la commission, c'est que depuis des années, ils demandent des renseignements, mais la commission n'est pas tenue de les fournir. Les agriculteurs se disent assez intelligents et désirent examiner l'information eux-mêmes.

Le gouvernement a décidé d'assujettir la Commission canadienne du blé à la Loi sur l'accès à l'information pour que les agriculteurs de l'Ouest du pays puissent enfin savoir ce qui se passe à la commission, comment on dépense leur argent pour des activités comme la communication, la publicité et la promotion, et quelles entreprises de sondage on engage.

Nous savons que le directeur de la campagne nationale de l'ancien premier ministre a déjà été engagé par la Commission canadienne du blé pour réaliser des sondages. C'était une bonne planque pour lui, surtout compte tenu de l'échec des libéraux aux élections.

Le député affirme que le fait de permettre à la commission de fonctionner dans un marché ouvert posera problème, car les sociétés céréalières auront une influence sur le marché. Je ne crois pas qu'il se rende compte que les sociétés céréalières vendent déjà plus de la moitié des céréales qui sont commercialisées dans l'Ouest du Canada. Un grand nombre de sociétés sont déjà des exportateurs agréés. Elles commercialisent la moitié des céréales pour la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs n'ont pas à avoir peur de traiter avec les sociétés céréalières. Ils traitent avec elles dans beaucoup d'autres domaines, en ce qui concerne d'autres cultures.

Hier, à la réunion du Comité de l'agriculture, le député de Bruce—Grey—Owen Sound a soulevé un point très important. Il a parlé des prix en Ontario et dans l'Ouest du Canada. Nous n'avons qu'à examiner ce qui se passe sur le marché. Durant la réunion du comité, hier, nous avons parlé du fait que l'Ontario vendait son blé aux États-Unis et remplissait son propre marché avec le blé de l'Ouest du Canada.

Affaires courantes

Si nous examinons la situation d'un point de vue économique, on dirait que le blé de l'Ontario est vendu au prix fort et que la province achète du blé moins cher pour combler les manques occasionnés par le blé qui est vendu. Nous devrions examiner ce système de plus près et évaluer quel est l'avantage pour les agriculteurs de l'Ouest canadien.

À la réception de la Fédération canadienne de l'agriculture hier soir, je me suis entretenu avec un producteur laitier de l'Ouest du Canada qui est très bien respecté dans cette région. Il travaille dans ce secteur depuis longtemps et il y connaît du succès. Cela lui paraissait risible que les gens tentent de faire un lien entre la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé. Je lui ai demandé s'il savait pourquoi ces gens tentaient de le faire et il a répondu par l'affirmative, disant qu'ils avaient des motivations politiques. Il était prêt à reconnaître que les deux systèmes n'étaient même pas comparables. Il a trouvé amusant que l'opposition tente de lier ces deux questions.

Je crois qu'en faisant passer son idéologie politique avant les intérêts des agriculteurs, l'opposition donne un signe de son état de désespoir. Nous voyons cela constamment.

● (1250)

J'ai été déçu aujourd'hui lorsque le député s'est abaissé à lancer des attaques personnelles. Je crois qu'il se rend compte que, puisque ses arguments ne suffisent pas, il doit se livrer à des attaques personnelles. Il faut dire que j'en ai maintenant l'habitude.

Parmi les éléments que je devrais souligner, il y a le fait que les membres du conseil d'administration de la Commission canadienne du blé n'ont pas été bâillonnés. Le député devrait voir, dans l'Ouest du Canada, le nombre de lettres que trois ou quatre membres du conseil d'administration ont écrites dans la rubrique « Courrier des lecteurs ». C'est un peu comme si ces personnes avaient orchestré une campagne d'envoi de lettres aux journaux. On a demandé à la Commission canadienne du blé de cesser de s'impliquer politiquement dans cette affaire, de se retirer et de commercialiser ses produits. Hier, le PDG nous a dit que c'est ce qu'ils font. Je crois que tout le monde, dans l'Ouest du Canada, est soulagé de voir la Commission canadienne du blé s'efforcer de commercialiser des céréales plutôt que d'exercer une influence politique.

L'une des autres choses que nous avons apprises hier et que nous avons trouvées très intéressantes a trait à certains événements qui se sont produits il y a quelques mois. Lorsque M. Arason, le nouveau PDG, a été nommé, plusieurs directeurs l'ont attaqué indirectement en disant qu'il touchait un salaire supérieur à celui de l'ancien PDG. Nous avons établi hier que la rémunération de M. Arason n'est pas plus élevée que celle que touchait son prédécesseur.

Je suis très inquiet de voir que ces directeurs savaient pertinemment que leurs propos n'étaient pas exacts. Des agriculteurs me téléphonaient pour me dire que si les directeurs mentaient à propos de ce genre de choses, ils se demandent s'ils les ont induits en erreur sur d'autres sujets également. On se pose beaucoup de questions dans l'Ouest du pays sur ce que certains directeurs font au conseil. Les agriculteurs aimeraient bien obtenir des réponses à ce sujet également.

Nous sommes d'avis que les agriculteurs canadiens de l'Ouest doivent avoir la liberté de choisir le mode de commercialisation du grain qui leur convient dans le cadre d'une Commission canadienne forte et viable à laquelle la participation serait facultative.

Le printemps dernier, un groupe de travail sur la mise en oeuvre de choix en matière de commercialisation du blé et de l'orge a dit ce qui suit:

Le [choix en matière de commercialisation] implique un marché libre dans lequel la CCB II, une entité œuvrant dans ce marché libre, sera un participant actif. Les producteurs auront alors le choix de s'adresser à elle ou non pour commercialiser leurs grains. La CCB actuelle devra être transformée au cours d'une période de transition pour devenir la CCB II. Afin que les producteurs la choisissent pour commercialiser leurs produits, la CCB II doit avoir une possibilité élevée de réussite dans un milieu où elle devra se battre pour rester compétitive. L'accent a donc été mis sur la création d'un environnement propice à la réussite commerciale de la CCB II.

En terminant, je tiens à ajouter que c'est le conseil d'administration qui est en mesure d'établir l'orientation future de la Commission canadienne du blé dans un système dont la participation est facultative. Il y a certaines choses qu'ils pourraient faire pour leur permettre de maintenir leur position dans l'industrie, d'aller de l'avant et d'offrir des choix aux agriculteurs. J'ai hâte d'entendre les options qu'ils présenteront bientôt.

● (1255)

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je veux préciser que je n'attaque pas le député personnellement. Je parle de ses responsabilités en tant que secrétaire parlementaire du ministre de la Commission canadienne du blé.

Hier, le PDG a déclaré:

Les déclarations erronées au sujet des prix de vente de la CCB et de ses rapports avec l'un ou l'autre de ses clients nuisent à notre capacité commerciale [...]

Comme je l'ai dit plus tôt, il a parlé d'inexactitudes commises par des membres de son parti dans la présentation des faits. Standard & Poor's a abaissé la cote de solvabilité de la Commission canadienne du blé et a nommé 11 fois le gouvernement comme raison de cette décote.

J'aimerais simplement demander au député d'en face si, en tant que secrétaire parlementaire du ministre de la Commission canadienne du blé, il appuie la déclaration suivante de la commission au sujet du référendum:

La question posée aux agriculteurs pour savoir s'ils préfèrent vendre leur orge à n'importe quel acheteur, y compris la CCB, donne l'impression trompeuse que la CCB peut continuer à offrir la même valeur aux agriculteurs sans le comptoir unique.

Appuie-t-il ou non cette déclaration concernant la responsabilité de la Commission...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le secrétaire parlementaire du ministre responsable de la Commission canadienne du blé a la parole.

M. David Anderson: Monsieur le Président, j'aurais aimé avoir plus de temps et arriver mieux préparé parce que, hier, j'ai lu une déclaration devant le Comité de l'agriculture qui expliquait que, dans les années 1920, il y a eu un mouvement parmi les agriculteurs pour la création de systèmes de mise en commun ou de syndicats. Ils ont ainsi pu créer des syndicats pour le blé.

Les syndicats du blé ont survécu avec succès tout au long des années 1920. À un certain moment, ils contrôlaient plus de 50 p. 100 du marché. Nous avons donc des documents historiques, si on peut appeler cela ainsi, sur la possibilité que des systèmes de mise en commun volontaires fonctionnent au Canada, et nous croyons que la Commission canadienne du blé, qui est parmi les plus grands actuellement dans le domaine au Canada, serait capable d'exister et de fonctionner efficacement dans un tel environnement.

Encore une fois, je répéterai simplement les trois questions auxquelles le député a fait allusion. Je les lis à nouveau afin qu'il comprenne qu'elles ne sont pas compliquées du tout.

Premièrement: « La Commission canadienne du blé devrait demeurer le guichet unique de commercialisation de l'orge sur le marché national de la consommation humaine et sur les marchés d'exportation. » C'est plutôt simple.

Affaires courantes

Deuxièmement: « J'aimerais avoir le choix de vendre mon orge à la Commission canadienne du blé ou à tout autre acheteur canadien ou étranger. » C'est très clair.

Troisièmement: « La Commission canadienne du blé ne devrait pas avoir de rôle dans la commercialisation de l'orge. » Je sais que les agriculteurs sont assez intelligents pour comprendre cette question.

Si les agriculteurs sont vraiment intéressés à savoir ce qui s'est passé au comité, je crois qu'ils devraient consulter le site Internet de la Commission canadienne du blé et lire l'article de *La Liberté* de décembre 2006, sur les ventes de grains à l'Algérie. Ils commenceront à voir pourquoi nous avons des préoccupations.

• (1300)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je serai bref. Je tenterai de me pas m'éloigner du sujet du débat, soit le 11^e rapport que mon collègue de Malpeque propose que nous adoptions aujourd'hui.

J'ai une question à poser au secrétaire parlementaire. Si nous adoptons ce rapport, ce qui sera sans doute le cas lorsque nous aurons terminé le débat au retour du congé dans deux semaines, le secrétaire parlementaire et son parti auront perdu la partie. Je crois que la majorité des députés appuieront l'adoption de ce rapport. Alors, si le secrétaire parlementaire a le moindre respect pour le Parlement, donnera-t-il suite aux deux recommandations que formule le comité permanent de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dans son 11^e rapport, soit que le gouvernement annule les questions qui ont été soumises aux producteurs d'orge le 22 janvier et qu'il mette en œuvre le 6^e rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire?

Respectera-t-il la volonté du Parlement et donnera-t-il suite à ces recommandations? Ou alors manque-t-il de respect au Parlement de la même manière qu'il manque de respect aux producteurs des Prairies?

M. David Anderson: Monsieur le Président, je respecte le Parlement au plus haut point. C'est un honneur et un privilège pour moi que d'être dans cet endroit. Je respecte aussi les agriculteurs. Je respecte leur capacité de prendre des décisions. Je suis un de ceux qui croient que les agriculteurs sont capables de prendre des décisions et qu'ils devraient avoir le choix de le faire.

Il nous tarde d'offrir aux producteurs ces options, les mêmes options, comme mon collègue l'a dit, que les agriculteurs ont dans les autres régions du Canada.

M. Ted Menzies (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, malgré la façon dont vous me présentez, il ne faut pas oublier que je suis un agriculteur.

Avant d'être élu député, j'ai pratiqué l'agriculture pendant 30 ans. Je devais le rappeler aux députés avant de faire mon intervention. Je sais personnellement ce que c'est que d'être assujéti à cette commission. Je suis un agriculteur de l'Ouest du Canada. Si je pratiquais l'agriculture dans toute autre région du Canada, ou si j'étais un producteur de boeuf, de porc ou de lait, je ne verrais pas mon blé et mon orge destinés à la consommation humaine confisqués dès leur ensemencement — et je n'exagère pas.

En tant qu'agriculteur, je prends toutes les décisions. Je décide de ce que je vais semer, de la façon dont je vais le faire, des fertilisants que je vais utiliser et de la façon de faire ma récolte, mais je sais durant tout ce temps que je n'ai absolument aucun choix quant à la

façon dont mes produits seront vendus, de l'endroit où ils seront vendus ou de ce que j'en obtiendrai.

À mesure que ma ferme grandissait, au fil des ans, ma production de blé et d'orge pour la consommation humaine diminuait. Je les remplaçais par des grains qui ne sont pas régis par la commission, comme des pois, des lentilles, des pois chiches et de l'orge fourragère. Ces cultures sont venues remplacer le blé et l'orge destinés à la consommation humaine, simplement parce que je n'avais pas le contrôle des prix ni du moment de la vente de ces produits.

Pendant bien des années, j'ai dû attendre 18 mois avant d'être payé pour mon blé et mon orge. Par exemple, une année, nous avons eu une magnifique récolte de blé de force roux de printemps numéro un, le meilleur blé du monde. Environ 40 p. 100 de ce blé est resté dans mon silo tout l'hiver. Si j'avais pu le vendre aux États-Unis, à Shelby, au Montana, j'en aurais obtenu 1,35 \$ de plus par boisseau que ce que la Commission canadienne du blé offrait selon ses perspectives de rendement, mais la commission ne l'a même pas vendu. La commission n'a même pas essayé de vendre ce blé, que j'aurais pu vendre à Shelby, au Montana, pour 1,35 \$ de plus le boisseau que ce qu'elle m'offrait. Cela m'aurait rapporté plus d'argent, cet argent que je n'avais pas parce que le blé n'était pas vendu. J'ai raté cette occasion parce que j'étais soumis à un monopole, un monopole qui me forçait à traiter avec des autorités qui n'avaient même pas l'obligation de vendre mon produit.

J'ai été tenu par la loi de le faire, sinon j'aurais été sévèrement puni, comme ceux qui ont subi les contrecoups du joug tyrannique du ministre des Finances de l'ancien gouvernement libéral lorsqu'il était ministre de l'Agriculture. Ces agriculteurs ont tenté d'obtenir plus d'argent pour leur blé, mais ils ont été jetés derrière les barreaux. J'ai choisi de ne pas enfreindre la loi. J'ai choisi de venir ici pour tenter de changer les choses. Pour les agriculteurs de l'Ouest, c'est une question de justice.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Commission canadienne du blé, le ministre de l'Agriculture et moi-même avons une passion commune pour cette injustice. Pourquoi ne devrions-nous pas avoir les mêmes possibilités que toutes les autres industries du Canada?

L'industrie de l'automobile est solide et dynamique. Que se passerait-il si notre industrie de l'automobile proposait au gouvernement d'établir un système selon lequel Ford, Chrysler, General Motors et tous les autres fabricants pouvaient continuer de fabriquer leurs voitures, mais ne pouvaient les vendre qu'à un seul acheteur?

C'est exactement ce que fait la Commission canadienne du blé. Ce n'est pas un vendeur à guichet unique, c'est un acheteur à guichet unique. Dans le marché international, il y a de nombreux autres vendeurs de blé. Donc, à mon avis, la définition de vendeur à guichet unique ne tient pas la route.

• (1305)

Pour revenir à mon analogie, il n'y aurait pas d'industrie de l'automobile au Canada si nous avions dit aux fabricants qu'il y aurait un monopole pour l'achat de leurs produits et que nous pourrions décider si nous allions accepter leurs produits, quand nous allions les accepter et ce que nous leur offririons en retour.

Ce n'est pas difficile à comprendre: la Commission canadienne du blé enlève ce choix aux agriculteurs.

Affaires courantes

Il est très décevant de voir que les députés d'en face s'opposent à la liberté. Ce n'est rien d'autre que cela. Le député de Malpeque a rendu le débat émotif et pathétique. Je crois qu'il n'a jamais vécu le problème comme mon collègue et moi l'avons fait. Nous représentons de très nombreuses personnes qui sont aux prises avec ce problème.

Je n'ai jamais laissé entendre que nous devrions supprimer entièrement la Commission canadienne du blé. Nous appuyons résolument les agriculteurs qui choisissent de se prévaloir des possibilités de vente offertes par la Commission canadienne du blé. Nous leur souhaitons la meilleure des chances, mais nous aimerions avoir les mêmes possibilités de commercialisation pour notre blé et notre orge destinés à la consommation humaine que pour nos autres cultures.

Prenons, par exemple, le secteur de l'agriculture biologique, dont il a été question hier au comité. Nombre de mes amis sont agriculteurs biologiques. Ils ont eu leur lot de frustrations au fil des années. Ils ont pris l'initiative de trouver un créneau, un créneau commercial très viable, mais ils ont dû racheter leur grain de la Commission canadienne du blé, qui n'avait jamais eu l'intention de le vendre. Or, il n'y aurait jamais dû y avoir de rachat dans cette situation. Ils ont payé la Commission canadienne du blé pour commercialiser leur grain tout en sachant qu'elle n'allait jamais le faire puisque la commission détenait le monopole sur le blé et l'orge pour consommation humaine. C'est insensé.

Mais on a fini par voir la lumière. La Commission canadienne du blé a décidé cette année de commercialiser le grain biologique. Dans sa démarche, elle a simplement réussi à intervenir dans les marchés que ces agriculteurs biologiques industriels avaient eux-mêmes développés pour vendre le grain à des prix inférieurs à ce que les agriculteurs obtenaient auparavant. L'intermédiaire réduit leur marge bénéficiaire. Il est incroyable qu'une telle chose puisse se produire dans une démocratie.

Le député de Malpeque parle de pouvoir de commercialisation. Je tiens à souligner que la Commission canadienne du blé est tout simplement un acheteur, et non pas un vendeur. Nous aimons croire et soutenir que nous cultivons le meilleur blé au monde. Je vais l'affirmer jusqu'à mon dernier souffle, mais je sais bien que bon nombre d'autres pays en prétendent autant.

Cependant, la Commission canadienne du blé se sert de l'argument selon lequel c'est elle, grâce à son monopole, qui procure tous ces merveilleux bénéfices aux agriculteurs de l'Ouest du Canada. Eh bien, non. Ce sont les agriculteurs qui ont ce mérite et je ne laisserai aucun député dire le contraire. J'ai entendu des députés dire que c'est la position dominante de la Commission canadienne du blé qui assure des bénéfices aux agriculteurs canadiens de l'Ouest.

Voyons voir quelles possibilités ont été créées par l'exclusion de l'avoine du ressort de la Commission canadienne du blé. C'est une réussite incontestable. Le canola est un autre exemple. Ce sont des cultures qui assurent la prospérité des agriculteurs de l'Ouest du Canada. C'est pour cela que nous sommes en mesure à l'heure actuelle de rentabiliser nos exploitations agricoles, parce que nous pouvons cultiver et commercialiser nos propres grains. Je suis en mesure de commercialiser mes grains à tout moment du jour ou de la nuit. Je suis en mesure d'obtenir une garantie de prix à terme pour tous mes autres grains. Je suis en mesure d'effectuer une opération de contrepartie pour l'an prochain, et ainsi me garantir un prix avantageux si ce prix est offert, mais ce n'est pas le cas pour les grains qui relèvent de la Commission canadienne du blé. Je ne sais pas du tout si la commission va commercialiser mes grains ou si mes

silos vont rester pleins et si je serai obligé d'aller à la banque pour emprunter plus d'argent. Je devrais avoir le choix de vendre mon grain.

● (1310)

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, voilà un autre secrétaire parlementaire qui a consacré toute son intervention à s'en prendre à la Commission canadienne du blé et qui n'a pas parlé de la raison pour laquelle son parti a manifesté du mépris à l'égard de la Chambre en ne respectant pas la motion sur le sixième rapport du Comité de l'agriculture, adoptée par la majorité de la Chambre.

Ma question porte sur le référendum lui-même qui est partial et trompeur. Dans un communiqué publié le même jour que le référendum, la Commission canadienne du blé a déclaré:

La question posée aux agriculteurs pour savoir s'ils préfèrent vendre leur orge à n'importe quel acheteur, y compris la CCB, donne l'impression trompeuse que la CCB peut continuer à offrir la même valeur aux agriculteurs sans le comptoir unique.

La Commission canadienne du blé indique clairement qu'il n'est pas possible de retenir la deuxième solution lors du référendum. En fait, le groupe de travail mis sur pied par le ministre a lui-même affirmé que ce n'est pas possible.

Quelle est la réponse du député à cette question? Pourquoi n'a-t-il pas fait en sorte que le bulletin de vote soit clair?

M. Ted Menzies: Monsieur le Président, je m'insurge contre cette question. Il n'y a pas de raison pour que le député laisse entendre que les agriculteurs de l'Ouest ne sont pas suffisamment intelligents pour comprendre ces trois énoncés fort simples. J'estime que la plupart de mes électeurs trouveraient cette observation très offensante. Il s'agit de trois énoncés simples. J'en fais lecture encore une fois. Je devrais peut-être lire très lentement pour que le député de Malpeque puisse les comprendre.

La Commission canadienne du blé devrait demeurer le guichet unique de commercialisation de l'orge sur le marché national de la consommation humaine et sur les marchés d'exportation.

Voilà la première option.

J'aimerais avoir le choix de vendre mon orge à la Commission canadienne du blé ou à tout autre acheteur canadien ou étranger.

Voilà la deuxième option. C'est fantastique.

La Commission canadienne du blé ne devrait pas participer à la commercialisation de l'orge.

C'était la troisième option.

Certains agriculteurs choisiront cette troisième option à cause des frustrations qu'ils ont subies pendant des années. Les entraves qu'ils ont eues aux pieds seraient suffisantes pour les inciter à retenir la troisième possibilité. Ce qui est le plus important, c'est que ce sont des énoncés clairs et concis que n'importe quel agriculteur serait tout à fait en mesure de comprendre.

Je dois dire aux députés que j'ai déjà rempli mon bulletin de vote et que je l'ai renvoyé. Ça ne m'a pas pris de temps. La formulation était bien claire. Je ne sais pas vraiment pourquoi le député de Malpeque n'arrive pas à comprendre des énoncés présentés dans un langage tout à fait clair.

● (1315)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, il semblerait que les agriculteurs canadiens ont besoin d'une loi sur la clarté, comme en ont eu besoin tous les Canadiens quand, lors du dernier référendum, on a délibérément essayé de manipuler et d'obscurcir la question, car les trois options offertes sont loin d'être claires.

Affaires courantes

Quand le chef de mon parti et moi-même avons rencontré le conseil d'administration de la Commission canadienne du blé, celle-ci a fait la prédiction suivante: « Je suis prêt à parier qu'ils proposeront une question en trois parties basée sur la prémisse qu'il est envisageable de rendre facultative la participation à la Commission du blé. »

Ce n'est pas envisageable. Une Commission du blé dans un système de commercialisation mixte est inconcevable. Ces gens-là le savent. Il est trompeur de même laisser entendre que c'est une option viable pour les agriculteurs.

M. Ted Menzies: Monsieur le Président, j'aimerais lire les trois options une fois de plus, mais, par respect, je ne le ferai pas. J'estime qu'elles ont été lues assez souvent et que tous les députés les comprennent.

J'aimerais répondre à l'affirmation selon laquelle la Commission canadienne du blé ne peut fonctionner si elle ne détient pas le monopole. Je reviens à ce que mon collègue a dit à propos du fait que 60 p. 100 du grain dans l'Ouest du Canada est commercialisé de façon privée, et que la Commission canadienne du blé ne fait que simplifier la paperasse. Il y a des compagnies de grain dans l'Ouest du Canada qui n'ont aucun avoir. Ils commercialisent le grain. Ils n'ont même pas de terminal portuaire. Le modèle existe. C'est faisable.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le député de Saskatoon—Wanuskewin a la parole et n'a que le temps de poser une question directe.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, je poserai une question très rapide à mon collègue. Le député hurle souvent: « Ils ont enfreint la loi, ils ont enfreint la loi. »

J'aimerais savoir si le député a déjà entendu parler de la désobéissance civile, à laquelle les gens ont eu recours dans le passé pour s'opposer à une loi injuste. J'estime que, sur le plan moral, cette loi est injuste. À cause d'elle, des gens se font enchaîner...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le député de Macleod a la parole. Nous avons juste le temps pour une réponse directe.

M. Ted Menzies: Monsieur le Président, c'est tout à fait exact. Comme je l'ai dit plus tôt, on a effectivement mis des entraves aux pieds d'un agriculteur qui avait choisi d'envoyer son grain aux États-Unis pour toucher plus d'argent. Il est malheureux que cela ce soit produit.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, permettez-moi de reprendre là où le député précédent a terminé dans les questions et observations. Il demandait, j'imagine, que nous concédions ce qu'il avançait, c'est-à-dire qu'un système de commercialisation mixte à participation volontaire est, en fait, viable. J'ai grandi dans les Prairies tout près de la Commission canadienne du blé. Je représente maintenant les bureaux de la Commission du blé.

Je demande à mon collègue de jeter un coup d'oeil à l'histoire pour voir s'il croit qu'une commission du blé à participation volontaire est viable. Il n'a pas à me croire sur parole. John Morriss, l'éditeur de *Farmers' Independent Weekly*, nous demande de nous souvenir de l'agence centrale de commercialisation, à participation volontaire, que les syndicats avaient mis sur pied dans les années 1920, et de la Commission canadienne du blé, à participation volontaire, qui a été établie en 1935. Ces deux organismes ont fait des faillites spectaculaires. En fait, il s'agissait probablement des deux plus

grosses faillites commerciales de l'histoire du Canada à l'époque. La Commission canadienne du blé à participation volontaire a perdu 62 millions de dollars en 1938-1939, ce qui était une somme énorme à l'époque. Cette somme peut nous sembler guère importante aujourd'hui, mais ce n'est pas le cas. Cette faillite a eu un effet dévastateur sur l'économie des Prairies, particulièrement dans les années 1930.

La raison pour laquelle la commercialisation mixte n'est pas une option viable est évidente pour beaucoup d'entre nous. Je demande respectueusement à mon collègue d'au moins reconnaître que ce que je m'apprete à dire constitue un argument valable. Si le marché libre offre plus que le paiement initial, la commission recevra moins de chargements, parce que les producteurs se tourneront vers le marché libre. Si le paiement initial est plus élevé que ce qu'offre le marché libre, alors la commission recevra tous les chargements, mais elle sera obligée de les vendre à perte. N'est-ce pas là une conséquence prévisible de la commercialisation mixte?

Cela me semble assez évident, même si la seule chose honnête qu'on puisse dire à propos de tout ce débat, c'est que mon collègue et moi défendons farouchement nos points de vue respectifs. Or, il existe une solution à cette impasse. Cette solution consiste à permettre des échanges libres et ouverts et à tenir un vote libre et démocratique. Nous pourrions ainsi trancher la question. Voilà comment nous devrions trancher les désaccords légitimes entre deux factions et concilier nos points de vue rivaux sur les Prairies.

Qu'y a-t-il de mal à échanger librement de l'information? Ce serait merveilleux, sauf que le gouvernement est intervenu pour museler l'une des parties. Imaginez ce que ce serait si, pendant la prochaine campagne électorale, on interdisait formellement à l'un des partis de faire connaître ses opinions à la population canadienne. Les gens s'insurgeraient en disant qu'il s'agit d'une violation des principes démocratiques fondamentaux.

Ce qui est encore pire, c'est que la partie qui préconise l'anéantissement de la Commission canadienne du blé utilise les fonds publics pour diffuser — je ne dirai pas de l'information, mais plutôt ses opinions — au moyen de dix-pour-cent, et pour assommer avec leur point de vue les gens qui voteront. Pendant ce temps, on empêche la Commission canadienne du blé de communiquer son point de vue à ses membres, même si elle utiliserait pour ce faire des fonds privés. Ce type d'ingérence ne devrait jamais être toléré.

Si la population canadienne savait tout ce que cela signifie, elle serait scandalisée. Voilà le principal problème. Il doit y avoir un échange libre d'idées, suivi d'un vote démocratique dont on s'engagera à respecter le résultat. Il semble tout à fait juste que le meilleur gagne.

Les conservateurs ont empêché la libre circulation des idées et la tenue d'un débat libre en bâillonnant les tenants d'un des points de vue légitimes. Puis, ils ont enfreint, selon nous, le droit à un vote libre et ouvert en truquant la question et en la rendant des plus vagues. Ils diront certes qu'elle est très claire, mais la question à trois volets est loin d'être claire. Comme le député d'Ottawa-Centre l'a dit, nous avons besoin d'une loi sur la clarté pour déterminer en quoi consiste une question juste.

Affaires courantes

Il importe vraiment que nous sachions si les agriculteurs sont en faveur du guichet unique pour la commercialisation de l'orge ou s'ils veulent qu'il soit supprimé. C'est vraiment les deux seules options qui s'offrent aux agriculteurs, car les experts dans ce domaine, qui s'y connaissent bien mieux que moi, ont déterminé que l'idée d'une commercialisation mixte est une chimère. Elle n'est fondée sur rien de concret. Elle ne peut pas fonctionner pour les raisons mêmes que j'ai énoncées.

• (1320)

Je ne pourrais l'expliquer plus clairement que John Morriss, qui a dit simplement que, si le prix sur le marché libre est plus élevé que le paiement initial, la commission obtiendrait peu de grain à livrer. Tous les agriculteurs vendraient leur grain sur le marché libre. Si le paiement initial était plus élevé que le prix sur le marché libre, la commission obtiendrait la totalité du grain à livrer, mais elle serait forcée de le vendre à perte et elle serait acculée à la faillite au bout d'un an ou deux.

Voilà ce qui arrivera. Je ne prédis pas que les choses se passeront ainsi. Je veux juste qu'on examine ce qui s'est produit lorsque le recours à la Commission canadienne du blé était facultatif. Nous devons admettre ce qui s'est produit, sinon nous sommes condamnés à répéter la même erreur.

Nous avons été témoins du premier échec agricole dans les Prairies, que je représente. Il s'agit des syndicats du blé des Prairies qui, en se privatisant, ont cru pouvoir profiter du marché privé américain, tout comme les partisans du libre-échange comptent le faire dans le cas qui nous occupe. Au lieu de cela, ils ont accusé des pertes, condamnant la Commission canadienne du blé à une prévisible disparition.

Puis, il y a eu l'entente de libre-échange. Vous savez quoi? Le document était à peine signé que les Américains commençaient déjà à remettre en question la Commission canadienne du blé. Depuis lors, les Américains ont soumis 11 griefs distincts contre la Commission canadienne du blé, se plaignant de concurrence déloyale et de subventions illégales, et dans tous ces cas, ils ont perdu et nous avons gagné. Nous avons le droit de commercialiser notre grain et une telle mesure ne contrevient aucunement à l'ALE ou à l'ALENA.

Cela démontre bien que les conservateurs font les quatre volontés des Américains. Ces derniers sont toujours déterminés à faire disparaître cet avantage que nous avons, cette possibilité que nous avons de choisir la méthode que nous voulons utiliser pour commercialiser notre grain. L'union fait la force et nous permet de soutenir la concurrence sur les plus grands marchés internationaux. Seuls, nous ne pouvons pas y arriver. Nous serons vite engloutis. Nous n'aurons aucun poids.

Est-il juste que le petit nombre de partisans du libre-échange au sein de la Commission canadienne du blé prive la majorité des producteurs membres de la Commission canadienne du blé de cet avantage monopolistique? C'est ce qui se produit ici. Le Parti conservateur représente une minorité d'agriculteurs et les Conservateurs le savent parce que, si ce n'était pas le cas, ils inviteraient les producteurs à se prononcer sur une question juste et nous obtiendrions une réponse claire. Le Parti conservateur met cet avantage monopolistique en péril.

Il y a une étude qui a été présentée au comité. Elle a été intégrée au sixième rapport, que nous demandons au gouvernement d'accepter. Il s'agit d'une comparaison des prix faite par les meilleurs économistes agricoles de l'Ouest canadien. Il ressort de cette comparaison que les producteurs des prairies ont reçu de 10 \$ à

13 \$ de plus la tonne ou environ 300 millions de dollars de plus par année grâce au monopole de la Commission canadienne du blé. De toutes les études, c'est celle-là qui fait école encore aujourd'hui. Dans certains cas, l'avantage est beaucoup plus important et dans d'autres, il l'est légèrement moins. Mais l'étude qui est la plus largement acceptée présente ce bilan.

Nous perdrons cet avantage dès que commencerait l'effritement du pouvoir de négociation issu du guichet unique. J'ai eu l'honneur de m'asseoir devant ce guichet unique lorsque je me suis rendu à la Commission canadienne du blé. Ce guichet existe bel et bien. C'est celui où se trouve le négociant principal. Nous devrions souligner le dévouement et la loyauté des gens de la Commission canadienne du blé ainsi que le travail qu'ils font pour obtenir les meilleurs prix dans l'intérêt des producteurs des Prairies. Ils sont dévoués, loyaux, sérieux et habiles. Nous attirons la crème de la crème, et ces gens sont dans notre camp.

Les sociétés Cargill et Archer Daniels Midland ont elles aussi des négociants très habiles, mais ces gens sont dans l'autre camp. Ils essaient d'avantager au maximum leur employeur. Les gens de la Commission canadienne du blé travaillent pour le producteur canadien. Ils forment une équipe qui n'a rien à envier à personne dans le monde et qui est bien respectée. Mais, on veut se débarrasser de tout cela. On veut mettre en péril cette réussite et on risque de tout perdre.

Les conservateurs peuvent-ils sortir de leur indifférence? Sont-ils capables d'oublier un instant leur idéologie pour comprendre que le monopole n'est qu'une des facettes de la question? Des changements permanents vont se produire dans la commercialisation et la manutention du grain, dans le système de livraison du grain, peut-être dans le système de classement du grain, dans l'utilisation des wagons de producteur et dans la gestion des risques. L'incertitude plane également autour de tous ces éléments.

• (1325)

Le port de Churchill a une importance cruciale pour le Manitoba. N'allez pas penser un seul instant que le grain sera livré.

Me resterait-il seulement une minute, monsieur le Président? Cela me semble impossible.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Il vous reste dix minutes, mais de ces dix minutes, seulement deux cet après-midi.

M. Pat Martin: Je vois, monsieur le Président.

Permettez-moi de dire avec véhémence que je condamne le gouvernement conservateur. Je condamne le premier ministre. Je condamne le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, que je considère comme un croisé sur le plan idéologique. Je condamne le secrétaire parlementaire du ministre de la Commission canadienne du blé, car il n'a pas tenu compte du droit démocratique des agriculteurs de s'exprimer librement et de tenir un référendum sur une question qui a des incidences sur leur vie. Je condamne la façon dont ils ont imposé le bâillon et ont truqué ce scrutin.

Il ne devrait même pas être reconnu d'après les normes internationales. Des pays comme le Zaïre ou d'autres républiques de bananes du tiers monde devraient envoyer ici des observateurs pour surveiller ce scrutin, car les pays du tiers monde tiennent leurs scrutins de manière plus équitable que le gouvernement conservateur, qui impose ses volontés à la Commission canadienne du blé.

Initiatives parlementaires

Nous n'accepterons pas cela. En ma qualité de député dont la circonscription compte le siège social de la Commission canadienne du blé, au centre-ville de Winnipeg, je lance l'avertissement que je ne tolérerai pas cette ingérence. Les résidents et citoyens de l'Ouest du Canada vont s'opposer à cette atteinte de la part du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, que nous appelons Il Duce, car le ministre n'a rien à envier à Mussolini lorsqu'il s'agit de fouler aux pieds les droits civils des producteurs ordinaires.

C'est la gauche qui a écrasé les fascistes dans l'Espagne de Franco en 1937. Ça sera la gauche qui écrasera le fascisme dans la situation horrible d'aujourd'hui.

• (1330)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): J'ai le devoir d'interrompre les délibérations sur la motion. Donc, le débat sur la motion sera inscrit à l'ordre du jour d'une autre séance; il restera à ce moment là huit minutes de débat au député de Winnipeg-Centre et, bien sûr, dix minutes de questions et observations.

[Français]

Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 janvier, de la motion portant que le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (entrée en vigueur des articles 110, 111 et 171), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, les résidents de Fleetwood—Port Kells et tous les Canadiens reconnaissent que le Canada a la responsabilité de fournir refuge et protection à ceux qui en ont besoin et ils en sont fiers. Au cours de la dernière année seulement, nous avons accueilli 32 000 réfugiés.

À l'occasion d'une cérémonie tenue à London récemment, la ministre a annoncé que le Canada accueillera 2 000 nouveaux réfugiés karènes, en plus des 800 dont on a annoncé l'admission l'été dernier.

Tout le monde sait que le Canada est un chef de file pour ce qui est de fournir refuge et protection à ceux qui en ont besoin. Il y a quelques mois, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a fait l'éloge de notre système de reconnaissance du statut de réfugié comme étant un des plus équitables et des plus généreux au monde.

En outre, le Conseil canadien pour les réfugiés a signalé la qualité élevée du processus de prise de décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Si le Conseil canadien pour les réfugiés et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés font l'éloge de notre système, c'est que le Canada protège ceux qui en ont besoin.

Le Canada accueille des dizaines de milliers de réfugiés chaque année. Le gouvernement du Canada veille à ce que les preneurs de décision au premier palier fassent preuve d'équité, de sensibilité et soient compétents dans leur prise de décision. Par ailleurs, lorsque

des preneurs de décision au premier palier déterminent objectivement qu'un demandeur n'est pas un réfugié, le système prévoit plusieurs mécanismes permettant à la fois de contester la décision et de demander de demeurer au Canada.

Le projet de loi C-280 réexamine la décision prise en 2001 par le Parlement de déléguer au Cabinet l'échéancier de la mise en oeuvre de la Section d'appel des réfugiés. Je rappellerai que le rôle de la Section d'appel des réfugiés consisterait à examiner sur papier les dossiers de reconnaissance du statut de réfugié. Cet examen permettrait de confirmer la décision initiale, de la rejeter, ou de renvoyer le dossier à la Section de la protection des réfugiés.

Elle ne rationaliserait pas les procédures existantes de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, car elle constituerait un droit d'appel de facto. Les demandeurs rejetés pourraient toujours déposer une requête de révision judiciaire devant la Cour fédérale.

La mise en oeuvre de la Section d'appel des réfugiés serait une tâche pénible et très délicate qui coûterait au bas mot 2 millions de dollars seulement en frais de premier établissement, sans compter les frais de système.

Le gouvernement conservateur vient d'injecter un nouveau financement de 307 millions de dollars au titre des services d'établissement, mais ce seront les gouvernements provinciaux et territoriaux qui auront la responsabilité du bien-être des demandeurs d'asile pendant l'examen de leur demande et l'audition de leur appel.

Des 32 millions de dollars que devrait coûter la mise en oeuvre, le Trésor fédéral fournira environ 12,1 millions de dollars. Les provinces déboursent les 21 millions de dollars par année nécessaires au financement des services sociaux et de l'aide juridique pour accéder à un autre niveau de procédure judiciaire.

D'habitude, le gouvernement fédéral consulte les provinces et les territoires avant de mettre en oeuvre des mesures leur demandant des investissements de 20 millions de dollars et plus. Imaginons les hurlements de protestation de l'opposition, en particulier ceux du Bloc, si la situation était différente et si le gouvernement mettait en oeuvre ces articles de façon unilatérale, sans en parler auparavant au Québec et aux autres provinces. Il n'est pas surprenant que le Bloc et le NPD, deux partis qui n'ont pas l'habitude de prendre des décisions au gouvernement, soient un peu perdus dans un tel processus.

Il faut également noter que, relativement à la mise en oeuvre de la Section d'appel des réfugiés, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a déclaré que les compétences des membres de la Section d'appel des réfugiés devraient être différentes de celles des autres membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. En effet, les candidats devraient avoir des qualités de décideur en matière d'appels et posséder des compétences juridiques et analytiques plus poussées. Ils devraient en outre avoir une expérience antérieure en matière d'arbitrage. La commission a aussi déclaré que la mise en oeuvre ne devrait commencer que dix mois à un an après la sanction royale. Cela donnerait le temps de combler tous les postes, de procéder à la formation et de mettre au point un système de suivi des dossiers.

Initiatives parlementaires

●(1335)

De nombreux facteurs ont amené le Parlement à déléguer au Cabinet la décision de mettre en oeuvre la Section d'appel des réfugiés. Plutôt que d'exiger une mise en oeuvre immédiate, on a examiné les facteurs suivants: l'arriéré à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié; les questions pratiques et administratives associées à l'établissement d'un nouveau tribunal comme la section d'appel, ce qui inclut l'ouverture de bureaux, l'embauche de personnel, la recherche de décideurs qualifiés et la rédaction de règles de procédure; la nécessité de donner à la section d'appel les crédits budgétaires appropriés ainsi que l'évaluation de la réussite du système créé aux termes de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et de toutes les mesures et protections applicables sans une section d'appel des réfugiés.

Par exemple, si la CISR rejette la demande de statut de réfugié d'une personne, celle-ci a le droit de demander la permission de bénéficier d'une révision judiciaire par la Cour fédérale. Une fois la permission accordée, la cour procède à la révision.

Historiquement, 76 p. 100 des personnes déboutées par la CISR demandent une permission et seulement 15 p. 100 obtiennent l'autorisation d'avoir une révision par la Cour fédérale du Canada. Ces chiffres montrent la qualité des décisions prises par la CISR, c'est-à-dire au premier palier.

Il convient de noter que la Cour fédérale examine tant les erreurs de droit que les erreurs de fait lorsqu'elle révisé les décisions de la CISR. Si la Cour fédérale confirme la décision de la CISR, le demandeur peut se prévaloir de son droit de bénéficier d'un examen des risques avant renvoi. Ce processus s'applique aux situations où il y a de nouvelles données ou un changement de circonstances.

En vertu du droit international, le gouvernement du Canada a l'obligation de ne pas expulser ou renvoyer une personne dans un pays où elle risque la torture ou des mauvais traitements. Le gouvernement prend cette obligation très au sérieux. Nous évaluons les demandes des revendicateurs du statut de réfugié qui, en cas de renvoi du Canada, s'exposent à un risque important de torture ou de mauvais traitements. L'examen des risques doit avoir lieu avant que la personne soit renvoyée dans son pays.

La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés offre une autre option; elle permet aux revendicateurs du statut de réfugié de demander la résidence permanente au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire. L'objet du pouvoir discrétionnaire lié à la demande fondée sur des considérations humanitaires vise à permettre une plus grande souplesse à l'égard des cas méritoires qui ne sont pas prévus par la loi.

En 2006, le Canada a accepté plus de 8 900 personnes à la suite de demandes fondées sur des motifs humanitaires. Bon nombre d'entre elles étaient des demandeurs du statut de réfugié déboutés. Cet outil discrétionnaire vise à maintenir la tradition du Canada en matière humanitaire.

De nombreux demandeurs attendent des mois et même des années pendant qu'ils exercent leur droit de demander une révision. Il faut souvent deux ou trois ans avant que le nouveau venu obtienne le droit d'établissement au Canada. Quand une demande est rejetée, il faut deux à trois ans avant que la personne soit renvoyée.

Normalement, les demandeurs restent au Canada en attendant l'examen de leur demande. Pendant ce temps, ils ont accès à toute une gamme d'avantages dans toutes les provinces, y compris l'éducation et les services médicaux et hospitaliers grâce aux systèmes provisoires de santé et d'aide sociale. Les exigences et

avantages varient peut-être d'une province à l'autre, mais tous les habitants d'une province sont traités de la même manière.

Bien que nous soyons tous fiers de notre système juste et généreux, nous nous attendons à ce qu'il soit aussi efficace et efficient. En effet, c'est l'ancienne porte-parole du Parti libéral, la députée de Laval—Les Îles, qui a dit que, en vertu du système actuel, ceux dont les demandes ont été rejetées peuvent reporter indéfiniment l'examen de leur dossier; elle a aussi dit qu'elle ne veut pas que la Section d'appel des réfugiés soit mise sur pied sans qu'on ajuste d'autres parties du système.

Il faut se demander si la création d'un autre processus améliorera vraiment un système de détermination du statut de réfugié qui est déjà considéré comme un des meilleurs et des plus généreux du monde. De surcroît, il faut se demander s'il y a vraiment une raison légitime de mettre sur pied la Section d'appel des réfugiés à l'heure actuelle.

Il faut se poser ces questions en tenant compte du fait que le système actuel de détermination du statut de réfugié au Canada répond à toutes les obligations juridiques, protège adéquatement tous ceux qui ont besoin de protection et offre aux demandeurs maintes possibilités de demander un réexamen de leur dossier.

●(1340)

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je ferai remarquer que la députée de Fleetwood—Port Kells siège au Comité de la citoyenneté et de l'immigration. Elle et moi avons eu l'occasion de visiter le pays en 2005, lorsque nous nous sommes déplacés dans toutes les régions pour étudier les questions liées à la citoyenneté et à l'immigration.

Je siège au Comité de la citoyenneté et de l'immigration depuis 1998. J'ai été secrétaire parlementaire, président et vice-président du comité. Je me suis toujours efforcé de ne pas faire preuve de sectarisme, car j'estime que les immigrants et les réfugiés constituent la pierre angulaire de notre pays. Tous les partis devraient collaborer à ce dossier avec le moins de sectarisme possible.

J'ai été en désaccord avec mes ministres à diverses occasions. En fait, j'ai démissionné de mon poste de secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration en 2000, car j'étais profondément en désaccord avec elle au sujet de la Loi sur la citoyenneté.

J'ai dit que nous nous sommes déplacés dans le pays. Nous l'avons fait également en 2003. À l'époque, la députée de Calgary—Nose Hill, qui était porte-parole de l'Alliance, avait une connaissance approfondie des questions liées à la citoyenneté et à l'immigration. Lorsque les libéraux ont perdu les dernières élections et que les conservateurs ont formé le gouvernement, j'espérais, à l'instar des autres porte-parole, que la députée, qui était la plus au fait de ces questions, de ce côté-là de la Chambre, serait nommée ministre, car le ministère avait beaucoup de difficultés à affronter. Cela ne s'est pas produit.

En moins d'un an, nous avons eu deux ministres qui ont été nommés au poste sans aucune expérience des questions liées à l'immigration et à la citoyenneté, ce qui n'est pas idéal pour le pays.

Comme je l'ai déjà dit, j'essaie d'adopter une approche dénuée de sectarisme. J'ai beaucoup aimé le porte-parole du Nouveau Parti démocratique et la persévérance dont il a fait preuve dans les questions liées aux droits de la personne et aux libertés civiles. J'en dirai autant du député bloquiste qui a été porte-parole en cette matière.

Initiatives parlementaires

Dans l'ensemble, le comité parlementaire qui était probablement le moins sectaire a siégé pendant la législature précédente. Nous avons mis le sectarisme de côté et nous avons travaillé à de nombreux rapports qui, nous l'espérons, seraient mis en oeuvre. Lorsque le nouveau gouvernement est arrivé, les choses ont changé. Il y a trop de sectarisme au comité, et je crois que cela ne rend pas service aux Canadiens.

Toute la question du système de détermination du statut de réfugié a été réglée par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney après l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire Singh. Au départ, deux membres de la commission entendaient les demandeurs de statut. Si un seul des deux membres acceptait la version du demandeur, celui-ci obtenait le statut de réfugié.

En 2001, une nouvelle loi a été adoptée, la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. De deux membres, nous sommes alors passés à un seul pour entendre les demandes. On devait mettre sur pied une section d'appel des réfugiés, mais cela ne s'est jamais fait. Je me suis battu contre mon gouvernement pour que cela se fasse et les partis d'opposition avaient la même position que moi.

Nous avons aujourd'hui des commissions à un seul membre. Si le commissaire fait erreur, c'est tant pis pour le demandeur.

Je vous donne l'exemple d'un cas qui m'a causé beaucoup de problèmes. J'ai eu, à ce sujet, une confrontation majeure avec le ministre dont j'étais à l'époque le secrétaire parlementaire.

Il s'agit du cas d'une jeune femme qui vivait en Voïvodine, un État de l'ancienne Yougoslavie. Elle avait demandé le statut de réfugié. Elle était reporter. Elle s'était rendu compte qu'elle ne pouvait plus lire ou écrire des articles sur la propagande et les mensonges du régime en place à l'époque. Lorsqu'elle a été menacée, elle a fui pour sauver sa vie et elle est venue au Canada. Elle a eu la malchance d'être entendue par un seul membre. Elle n'avait pas bénéficié de très bons conseils juridiques et avait accepté d'être entendue par une seule personne.

● (1345)

Ce qui me trouble au sujet de la décision écrite du commissaire dans laquelle il rejetait sa demande de statut de réfugié, c'est qu'il n'avait pas cru qu'il y avait collusion entre les médias, la police et le gouvernement. Il avait rejeté sa demande pour cette raison.

Nous parlons de l'ancienne Yougoslavie. Milosevic a été amené devant le tribunal de La Haye pour répondre d'accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Il était un dictateur. Mais un membre de la Commission d'examen du statut de réfugié n'a pas compris cela. Il a rejeté la demande de cette femme et elle aurait très bien pu être envoyée vers une mort certaine. Cependant, ce que je trouve ironique, c'est que, si elle avait été expulsée comme elle devait l'être, en octobre 1998, elle serait arrivée à Belgrade, dans l'ancienne Yougoslavie, juste deux heures avant que l'OTAN ne commence ses bombardements.

Il est clair que ce processus a mal fonctionné. Cela démontre les faiblesses du système. Une de ces faiblesses consistait à ne pas nommer de membres qualifiés. Une autre est liée à l'évaluation des risques et aux raisons d'ordre humanitaire.

J'ai dit que de nombreuses nominations étaient partisans. C'est exactement ce qu'elles étaient. J'invite les députés à lire le chapitre portant sur l'ex-premier ministre dans *On the Take: Crime, Corruption and Greed in the Mulroney Conservative Years*. Il s'agit-là d'un important document de référence. Je crois qu'il démontre à quel point le système de nominations était corrompu.

Les épouses, les petites amies, les amis et toutes sortes de gens connaissant très peu le système étaient nommés.

Il s'est produit un événement la semaine dernière qui m'a encore plus inquiété. En 2004, le gouvernement libéral a fait quelque chose de très bien. Il a mis fin aux nominations politiques dans le système, ce qui était un grand bon pas dans la bonne direction. Cette décision a été prise sous la gouverne de Jean-Guy Fleury, président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Malheureusement, M. Fleury a remis sa démission parce qu'il était contre la nouvelle politique du gouvernement selon laquelle le ministre participerait de nouveau à la nomination des membres de la commission.

La Commission du statut de réfugié tient la vie des gens entre ses mains, comme je l'ai dit plus tôt. Bon nombre de ceux qui sont expulsés à tort doivent retourner dans un pays où les attend la torture ou la mort. Aucun aspect du travail de parlementaire n'est plus difficile que tenter d'aider des demandeurs du statut de réfugié qui se font expulser. Lorsque leur demande est rejetée à tort, leur espoir de trouver refuge dans notre pays diminue énormément.

Il s'agit sans doute de la plus brutale attaque contre la Commission du statut de réfugié que nous ayons jamais vue. Il est totalement irresponsable de revenir en arrière, soit à l'époque où les politiciens nommaient des gens à la commission.

Selon tous les groupes chargés des questions liées aux réfugiés, M. Fleury a une réputation de leader exemplaire. Je puis seulement dire que nous nous engageons sur une pente très glissante.

Le Comité de la citoyenneté et de l'immigration tiendra des audiences sur la question de l'ingérence politique dans la Commission du statut de réfugié et sur la situation de M. Fleury. Des témoins comparaitront devant le comité. J'invite les députés et les téléspectateurs à prêter attention à ce dossier. Si personne ne s'en préoccupe, des gens seront renvoyés dans des pays où ils seront soumis à la torture, seront emprisonnés et pourraient très bien perdre la vie. Cela ne fait pas honneur à la réputation du Canada.

Les parlementaires ont l'obligation de se pencher sur certains dossiers de façon non partisane, et la question du statut de réfugié en fait partie. Nous devons appuyer la mise sur pied de la Section d'appel des réfugiés et rendre notre système de détermination du statut de réfugié indépendant et exempt de toute ingérence politique.

● (1350)

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations sur la plupart desquelles je suis d'accord. Je lui suis également reconnaissant de sa participation et de son travail au fil des ans.

Il faut s'attaquer de front à la question. Le Canada s'est taillé une réputation de phare pour les personnes dont les droits sont opprimés et qui vivent sous le joug de la dictature. Ces personnes considèrent le Canada comme une terre de liberté où ils pourront être traités avec justice.

Il faut mettre en place un processus pour respecter les droits de ceux qui ont subi l'oppression et qui viennent chercher refuge au Canada. Il est important de se doter d'un processus qui détermine la situation d'une personne en fonction du mérite et de faits avancés de façon raisonnable.

Initiatives parlementaires

Nous connaissons les abus dont le processus de nomination a fait l'objet au fil des ans. Nous savons que des gens qui n'étaient pas qualifiés ont été nommés pour décider si une personne devait rester au Canada ou être renvoyée dans un pays où sa vie ou celle des membres de sa famille allait être menacée. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à mettre en oeuvre un processus sensé. Toutefois, le projet de loi dont nous sommes aujourd'hui saisis propose une formule raisonnable et intelligente pour y arriver.

Notre processus de nomination est important, car il fait partie intégrante de cette question. Le NPD avait proposé la création d'une commission des nominations publiques qui veillerait à ce que toutes les nominations soient fondées sur le principe du mérite et à ce que qu'il y ait un mécanisme de surveillance, non seulement par le gouvernement, mais aussi par des agents indépendants, pour s'assurer que les choses se font convenablement. Mon collègue de Winnipeg-Centre a lutté inlassablement pour que cette modification soit insérée dans la Loi fédérale sur la responsabilité. Il voulait s'assurer que nous ne retournerions pas à l'ancienne politique sectaire de l'assiette au beurre, ou de la politique de la bouteille de rhum, comme le dit mon collègue, mais que nous ferions les nominations en nous fondant sur le principe du mérite. Nous devons nous rappeler que les personnes nommées déterminent si les réfugiés sont autorisés à demeurer dans notre pays et, dans le cas contraire, s'ils survivront s'ils sont renvoyés dans un pays où ils risquent d'être victimes de tyrannie ou, pire, d'être assassinés.

Nous avons tenté d'assainir la culture politique et de briser la tradition consistant à nommer des gens en fonction de leurs relations et de leur allégeance politique plutôt qu'en fonction de leur mérite et de leurs compétences.

Il est crucial que l'on reconnaisse que la création de cette commission s'impose. Ce n'est pas en abordant les choses de façon ponctuelle, en faisant une nomination après l'autre en fonction de la gentillesse ou de la crédibilité d'un tel ou d'une telle qu'on réglera le problème. Notre appareil politique a un problème structurel. On attend toujours que le gouvernement crée la commission des nominations publiques. Comme je l'ai dit plus tôt aujourd'hui à la Chambre, le gouvernement s'est croisé les bras et a plutôt mis en place un processus parallèle.

Le député de Burnaby—Douglas a travaillé sur cette question concernant la protection des réfugiés et la mise sur pied de ce que l'on appelle la SAR. Nous ne devons pas jouer avec la vie des gens. Nous devons veiller à ce qu'il y ait un processus juste et équitable. Au sein du comité, le député a toujours dit au gouvernement, l'actuel comme le précédent, qu'il ne fallait pas jouer avec cela, qu'il fallait immédiatement mettre cette loi en oeuvre.

Le député a toujours fait valoir que ce n'était pas une question de coût, que ce n'était pas une question d'argent. Nous avons des gens qualifiés pour le faire. En fait, lorsque nous ferons un appel équitable aux candidatures pour ces postes, comme nous l'avons demandé au cours du processus de nomination publique, je ne doute pas que nombre de gens pourront remplir ces fonctions parce qu'ils ont la compétence voulue et qu'ils veulent travailler sur cet important dossier. Je connais d'ailleurs des gens d'un océan à l'autre qui ont les qualités voulues.

• (1355)

Le NPD a toujours réclamé la création de la SAR. Ce n'est pas qu'une théorie, et ce n'est pas quelque chose qui doit être étudié. Ce n'est pas quelque chose qu'il faudra enseigner à d'autres juridictions. Nous avons le savoir-faire qui nous permet de créer dès maintenant un tel service, et nous devrions le faire immédiatement.

Comme je le disais, ce n'est pas une mesure qui coûte cher. En fait, nous économiserions ainsi de l'argent. Nous savons que, chaque fois que des gens se réfugient dans un lieu de culte ou demandent à d'autres de les représenter, le processus devient très coûteux. Pour penser intelligemment sur cette question et nous assurer d'avoir une procédure garantissant la justice et l'équité que nous voulons tous, nous devons établir la SAR.

Je sais que l'ancien gouvernement n'a pas été capable de le faire. Nous avons malheureusement vu plusieurs occasions nous passer sous le nez. Quand l'ancien gouvernement libéral se traînait les pieds à cet égard, l'opposition réclamait unanimement qu'il passe à l'action. Nous savons qu'il y avait des dissensions au sein du parti et que certains, comme l'a dit le député qui a pris la parole avant moi, ont même démissionné parce que le gouvernement n'agissait pas.

Le gouvernement actuel, quand il formait l'opposition, s'était joint à tous ceux qui réclamaient que le gouvernement passe à l'action parce que c'était injuste de laisser des gens en plan. C'était injuste de ne pas accepter de les écouter et de les forcer à se cacher. Les députés se souviendront qu'on s'était même demandé, à l'époque, si ces refuges devaient légalement être respectés. Peut-on imaginer une telle chose?

Quand une personne cherche ainsi refuge, elle pose bien sûr un geste désespéré, mais elle recourt aussi à une pratique qui remonte au Moyen Âge. À cette époque, quand une personne ne pouvait pas obtenir que le système de justice assure sa sécurité, elle pouvait au moins se réfugier en lieu sûr, généralement dans une église ou un lieu de culte.

Le gouvernement a mis cette notion en doute, mais heureusement n'a pas donné suite à cette idée. Le gouvernement actuel s'était joint au chœur des voix qui dénonçaient la situation, à l'époque. Aujourd'hui, nous demandons simplement au gouvernement de faire ce qu'il avait dit qu'il ferait quand il formait l'opposition et d'établir un processus équitable, juste et sensé.

J'espère que le gouvernement ira de l'avant à cet égard. J'espère qu'il décidera de tirer parti de son expérience et de faire ce qu'il promettait quand il formait l'opposition. Il doit comprendre que la création de la SAR serait une mesure judicieuse, économique et sensée, qui s'inscrirait bien dans la tradition canadienne.

Si nous n'employons pas cet outil pour traiter de la situation des réfugiés, nous envoyons le message que ces personnes ne comptent pas. Il ne faudra pas se surprendre si un plus grand nombre de personnes doivent demander l'asile. Dès la semaine prochaine, il y aura probablement d'autres personnes qui devront trouver refuge, que ce soit ici à Ottawa, où il y a eu des cas, ou un peu partout au pays.

Que dira le gouvernement lorsque ces personnes se retrouveront dans cette situation? Il dira qu'il n'avait pas d'autre choix. Quelle sera sa réponse? Le gouvernement va-t-il dire qu'il veut étudier la question plus en profondeur, ou qu'il n'a pas les fonds nécessaires? Nous connaissons les réponses. Des études ont déjà été faites. Nous en connaissons les conclusions.

Au bout du compte, ce dossier ne devrait pas être traité de façon partisane. Il ne s'agit pas de faire de la surenchère politique. Il s'agit de régler ce problème et de le régler immédiatement, parce que c'est maintenant qu'il faut s'occuper du dossier des appels des réfugiés. Je ne serai pas surpris si, la semaine prochaine, nous entendons dire qu'une autre personne a cherché refuge et asile, parce que nous n'avons pas de système pour s'occuper de son cas. Ce serait bien triste.

• (1400)

[Français]

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois est en faveur du projet de loi C-280 pour la création d'une Section d'appel des réfugiés. Le Bloc québécois l'a maintes fois réclamé, et il est loin d'être le seul à l'avoir fait. Mentionnons le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de la personne, le Comité contre la torture des Nations Unies, le Conseil canadien pour les réfugiés, l'Association du Barreau canadien, Amnistie Internationale, la Ligue des droits et libertés et le groupe KAIROS.

Qu'est-ce qu'un réfugié? La définition d'un réfugié ou d'un demandeur d'asile est déjà établie dans les conventions internationales. Pensons à la Convention relative au statut des réfugiés, adoptée par les Nations Unies en 1951. En vertu de cette Convention, le Canada a l'obligation de ne pas renvoyer directement ou indirectement une personne vers la persécution. L'article premier de la Convention définit le terme « réfugié », et je cite:

[...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; [...]

D'ailleurs, l'article 33 définit ce en quoi consiste la responsabilité des États en ce qui concerne la protection des réfugiées, et je cite:

Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

Cette définition est limitée et ne concerne que les réfugiés politiques, et non ceux issus de crises humanitaires, comme par exemple les inondations ou la famine. Malgré cela, il s'agit d'une pièce juridique majeure.

L'instauration d'une véritable procédure d'appel pour les demandeurs de statut de réfugié au Canada aurait dû se faire dès l'entrée en vigueur de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en juin 2002.

Cette loi comporte trois articles qui créent une Section d'appel des réfugiés, administrée par la Commission de l'Immigration et du statut de réfugié. Citoyenneté et Immigration définit brièvement la Section d'appel des réfugiés comme suit, et je cite:

La Section d'appel des réfugiés procurera aux personnes dont la demande d'asile a été rejetée ainsi qu'au ministre le droit de faire appel d'une décision de la Commission de l'Immigration et du statut de réfugié.

La mise sur pied de la Section d'appel des réfugiés est une question de justice. S'obstiner à ne pas le faire, c'est poursuivre une situation injuste à l'égard des demandeurs d'asile. Il y a maintenant quatre ans que le gouvernement fédéral s'entête à retarder la création de la Section d'appel prévue dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Le gouvernement fédéral invoque qu'il existe déjà un « filet de sécurité » par la possibilité de faire une demande d'examen des risques avant renvoi, par le contrôle judiciaire de la Cour fédérale et par les demandes de résidence permanente pour considérations humanitaires. Or, ceux-ci n'offrent en rien des mesures de protection

Initiatives parlementaires

pour les réfugiés, comme pourrait le faire une Section d'appel des réfugiés.

La mise sur pied de la Section d'appel des réfugiés doit se faire pour quatre raisons. Ces quatre raisons ont été présentées par M. François Crépeau, professeur de droit international à l'Université de Montréal. Elles ont aussi été citées dans un rapport du Conseil canadien des réfugiés.

La première raison est l'efficacité. Une section d'appel spécialisée pour des questions de réfugiés est une instance bien plus efficace pour traiter les demandeurs déboutés que ne peut l'être la Cour fédérale, les examens de risques avant renvoi ou les demandes pour considérations humanitaires. La correction des erreurs de droit comme de faits est donc mieux assurée avec la Section d'appel des réfugiés.

La deuxième raison est l'uniformisation du droit. Une section d'appel statuant sur le fond est le seul organe pouvant assurer une unification de la jurisprudence tant dans l'analyse que sur les interprétations juridiques au sein du plus grand tribunal administratif du Canada.

• (1405)

En d'autres termes, un mécanisme d'appel aide un système à prendre des décisions en établissant des précédents qui seront appliqués aux instances inférieures lorsque les faits seront identiques.

La troisième raison concerne la justice. La décision de refus du statut de réfugié comporte des conséquences graves: la mort, la torture, la détention, et ainsi de suite. Comme en matière pénale, un double degré de juridiction est essentiel à la bonne administration de la justice. Considérant qu'il y a des erreurs humaines dans tous les processus décisionnels, il serait normal d'avoir un mécanisme d'appel, étant donné qu'il n'y a pas de contrepoids au fait qu'il n'y ait maintenant qu'un seul commissaire.

La quatrième raison concerne la politique. En ne mettant pas en vigueur la Section d'appel des réfugiés, le gouvernement fédéral contrevient à la volonté du Parlement et du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration qui ont demandé une telle section d'appel.

Lorsqu'une personne fait une demande de statut de réfugié, il ne faut jamais oublier qu'elle se trouve dans un état de vulnérabilité et de désarroi. Cette personne quitte une situation où sa vie était en danger en raison de persécutions à son égard. Elle arrive dans un pays où, dans bien des cas, elle ne comprend ni le français ni l'anglais, et dans une situation économique précaire, parfois ne possédant que les vêtements qu'elle porte.

Le Canada a le devoir moral de faire en sorte que ces personnes soient traitées avec la plus grande compassion.

Même si la Section d'appel des réfugiés est incluse dans la loi, aucun gouvernement, tant libéral que conservateur, n'a voulu la mettre en vigueur.

Pourtant, en avril 2005, le Parti conservateur publiait un rapport intitulé « Consultations nationales sur le système d'immigration du Canada », dans lequel on peut lire cette recommandation:

Initiatives parlementaires

Il faut revoir le processus d'appel. Il n'y a pas de véritable processus d'appel; il faut établir la Section d'appel des réfugiés. Les décisions doivent être rendues par plus d'une personne.

Dans l'opposition, le Parti conservateur s'est prononcé en faveur d'une Section d'appel des réfugiés. Maintenant, il doit tenir sa promesse.

La Section d'appel des réfugiés n'a pas d'équivalent. L'examen des risques avant renvoi ne permet pas d'avoir un processus de révision sur le fond de la demande. La Cour fédérale peut seulement faire des révisions sur des questions juridiques techniques; l'absence d'un appel sur le fond des décisions demeure.

La procédure d'une demande de résidence permanente pour considérations humanitaires peut être fort complexe pour un étranger sans représentation au Canada, et on peut donc difficilement prétendre que c'est un substitut à la Section d'appel des réfugiés.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, le projet de loi C-280 sur la mise sur pied d'une Section d'appel des réfugiés doit être adopté.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Reprise du débat.

Je donne maintenant la parole à l'honorable députée de Laval. Ce faisant, j'informe la Chambre qu'après cette intervention, nous allons clore le débat, puisque c'est son droit de réplique.

• (1410)

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, je ne vous parlerai pas du projet de loi C-280 en clôturant ce débat. Je ne vous parlerai pas non plus des centaines et des milliers de réfugiés qui, si une Section d'appel des réfugiés n'est pas mise sur pied, ne pourront pas devenir des citoyens canadiens à part entière et devront être renvoyés chez eux.

Je ne vous parlerai pas d'eux. Car aujourd'hui, je me suis rendu compte, après avoir écouté toute la journée tous les débats qui se sont tenus, que ce gouvernement est tellement petit qu'il utilise des personnes de toute sorte pour nier les droits des autres. Il utilise des femmes pour nier les droits des femmes, des fermiers pour nier les droits des fermiers, des personnes nées ailleurs pour nier les droits des réfugiés, des francophones pour nier les droits des francophones.

Il nous casse les oreilles en se rabattant sur le gouvernement précédent, en nous disant que c'est ce gouvernement qui n'a rien fait. Or, voilà plus d'un an que ce gouvernement est au pouvoir, plus d'un an qu'il a fait des promesses. Lorsque les conservateurs étaient à l'opposition, ils avaient dit qu'il y aurait une cour d'appel des réfugiés, et maintenant ils n'en veulent plus.

Cela n'a plus d'allure. Les députés conservateurs du Québec, qui passent leur temps à nier les droits et à dénigrer les autres députés du Québec, n'ont rien fait au sein du gouvernement. Ils n'ont rien fait pour leur comté, ils n'ont rien fait pour leurs citoyens, ils n'ont rien fait pour le Québec, ils n'ont rien fait pour les Québécois et les Québécoises.

La semaine prochaine, lorsqu'on votera à ce sujet, ils ne voudront rien faire pour les réfugiés? J'espère que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, tous les Québécois et toutes les Québécoises de souche immigrante s'en rappelleront.

Voilà des années que cette cour d'appel est demandée. L'ONU a même dit à plusieurs reprises que c'était incroyable qu'elle n'ait pas encore été instaurée.

Ce n'est pas un désir fou ou un rêve fou que le Bloc québécois a imaginé seulement pour se faire du capital politique; ce sont des vies, ce sont des gens, ce sont des femmes et des enfants qui sont dans des églises aujourd'hui et qui n'ont même pas l'occasion de pouvoir aller dans la tempête parce qu'ils ne peuvent même pas sortir de chez eux, de l'église dans laquelle ils sont enfermés depuis plus d'un an, dans certains cas.

Ce n'est pas normal. Je me demande ce qu'on fait en tant que gouvernement. Car on attend encore pour rétablir des droits, pour rétablir l'équité, pour rétablir la justice. On ne parle pas de milliards de dollars, on ne parle pas de centaines de millions de dollars.

La députée qui fait partie du gouvernement a parlé plus tôt. On s'ingère dans toutes les compétences des provinces, quand cela fait notre affaire. Or, quand cela ne fait pas notre affaire, on dit que ce sont des millions de dollars, mais ces millions de dollars on veut les investir dans des sphères telles que le cancer ou l'Alzheimer, on veut les investir partout où cela fait notre affaire.

Il s'agit d'une volonté politique visant à rétablir l'équité, la justice pour les personnes qui ont le droit d'être entendues, écoutées et validées dans leur quête de liberté.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le Président suppléant (M. Royal Galipeau): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président suppléant (M. Royal Galipeau): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

• (1415)

[Français]

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 21 mars, juste avant la période prévue pour les affaires émanant des députés.

[Traduction]

Comme il est 14 h 15, la Chambre s'ajourne au lundi 19 mars, à 11 heures, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 15.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le Vice-président et président des comités pléniers

L'HON. BILL BLAIKIE

Le vice-président des comités pléniers

M. ROYAL GALIPEAU

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. ANDREW SCHEER

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

L'HON. JAY HILL

M. JAMES MOORE

M. JOE PRESTON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. LUCIENNE ROBILLARD

L'HON. PETER VAN LOAN

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-neuvième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	Ontario	PCC
Alghabra, Omar	Mississauga—Erindale	Ontario	Lib.
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	PCC
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David, secrétaire parlementaire du ministre de la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Arthur, André	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	Ind.
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	NPD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Baird, L'hon. John, ministre de l'Environnement	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	PCC
Barbot, Vivian	Papineau	Québec	BQ
Barnes, L'hon. Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Catherine	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bernier, L'hon. Maxime, ministre de l'Industrie	Beauce	Québec	PCC
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bevington, Dennis	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	NPD
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Black, Dawn	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	NPD
Blackburn, L'hon. Jean-Pierre, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Jonquière—Alma	Québec	PCC
Blaikie, L'hon. Bill, Le Vice-président	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blaney, Steven	Lévis—Bellechasse	Québec	PCC
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boucher, Sylvie, secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Beauport—Limoilou	Québec	PCC
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brisson, L'hon. Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brown, Patrick	Barrie	Ontario	PCC
Bruinooog, Rod, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Winnipeg-Sud	Manitoba	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cannon, L'hon. Lawrence, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Pontiac	Québec	PCC
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	Ontario	NPD
Chong, L'hon. Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	Ontario	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clement, L'hon. Tony, ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	Ontario	PCC
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	Ontario	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, L'hon. Stockwell, ministre de la Sécurité publique	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
DeBellefeuille, Claude	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Del Mastro, Dean	Peterborough	Ontario	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Dhaliwal, Sukh	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	Lib.
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, chef de l'opposition	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Dryden, L'hon. Ken	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Dykstra, Rick	St. Catharines	Ontario	PCC
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Fast, Ed	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	Ontario	PCC
Fletcher, Steven, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Freeman, Carole	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Galipeau, Royal, Le président suppléant	Ottawa—Orléans	Ontario	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	PCC
Graham, L'hon. Bill	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Gravel, Raymond	Repentigny	Québec	BQ
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, L'hon. Helena, secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) (Sports)	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harvey, Luc	Louis-Hébert	Québec	PCC
Hawn, Laurie	Edmonton-Centre	Alberta	PCC
Hearn, L'hon. Loyola, ministre des Pêches et des Océans	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, L'hon. Jay, secrétaire d'État et whip en chef du gouvernement	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Kamloops—Thompson—Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, L'hon. Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ignatieff, Michael	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	Lib.
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Keeper, Tina	Churchill	Manitoba	Lib.
Kenney, L'hon. Jason, secrétaire d'État (Multiculturalisme et Identité canadienne)	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	PCC
Komarnicki, Ed, secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laforest, Jean-Yves	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	BQ
Lake, Mike	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Alberta	PCC
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lemieux, Pierre	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	PCC
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Lukiwski, Tom, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, L'hon. Gary, ministre des Ressources naturelles	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
Lussier, Marcel	Brossard—La Prairie	Québec	BQ
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, L'hon. Peter, ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Oxford	Ontario	PCC
Malhi, L'hon. Gurbax	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Malo, Luc	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Manning, Fabian	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	NPD
Martin, L'hon. Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Mathysen, Irene	London—Fanshawe	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McTeague, L'hon. Dan	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et de la ministre de la Coopération internationale	Macleod	Alberta	PCC
Merasty, Gary	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Moore, James, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Mourani, Maria	Ahuntsic	Québec	BQ
Murphy, Brian	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Nadeau, Richard	Gatineau	Québec	BQ
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	Ontario	NPD
Neville, L'hon. Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Nicholson, L'hon. Rob, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Niagara Falls	Ontario	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	Ontario	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre de la Défense nationale	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine	Durham	Ontario	PCC
Ouellet, Christian	Brome—Missisquoi	Québec	BQ
Owen, L'hon. Stephen	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Christian, secrétaire d'État (Agriculture)	Mégantic—L'Érable	Québec	PCC
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Pearson, Glen	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Petit, Daniel	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	PCC
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Prentice, L'hon. Jim, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Priddy, Penny	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, L'hon. Gerry, secrétaire d'État (Petite entreprise et Tourisme)	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ
Russell, Todd	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoie, Denise	Victoria	Colombie-Britannique	NPD
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew, Le président suppléant	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, L'hon. Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, L'hon. Carol, ministre du Revenu national	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, L'hon. Monte, ministre des Ressources humaines et du Développement social	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Cyr, Thierry	Jeanne-Le Ber	Québec	BQ
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Ontario	Lib.
Stanton, Bruce	Simcoe-Nord	Ontario	PCC
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Strahl, L'hon. Chuck, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, L'hon. Belinda	Newmarket—Aurora	Ontario	Lib.
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, L'hon. Greg, ministre des Anciens Combattants	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, L'hon. Vic, président du Conseil du Trésor	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Turner, L'hon. Garth	Halton	Ontario	Lib.
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	Ontario	PCC
Van Loan, L'hon. Peter, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Verner, L'hon. Josée, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Louis-Saint-Laurent	Québec	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wallace, Mike	Burlington	Ontario	PCC
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord.....	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex.....	Ontario	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John.....	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wilson, Blair	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country....	Colombie-Britannique ...	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre.....	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement social.....	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul.....	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	Outremont	Québec	
VACANCE	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-neuvième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hawn, Laurie	Edmonton-Centre	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Kenney, L'hon. Jason, secrétaire d'État (Multiculturalisme et Identité canadienne)...	Calgary-Sud-Est	PCC
Lake, Mike	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	PCC
Menzies, Ted, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et de la ministre de la Coopération internationale	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	PCC
Prentice, L'hon. Jim, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, L'hon. Monte, ministre des Ressources humaines et du Développement social	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Kootenay—Columbia	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior .	NPD
Bell, Catherine	Île de Vancouver-Nord	NPD
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Black, Dawn	New Westminster—Coquitlam	NPD
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	PCC
Chan, L'hon. Raymond	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, L'hon. Stockwell, ministre de la Sécurité publique	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, Sukh	Newton—Delta-Nord	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal	Vancouver-Sud	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Vancouver Kingsway	PCC
Fast, Ed.	Abbotsford	PCC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Hill, L'hon. Jay, secrétaire d'État et whip en chef du gouvernement	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunn, L'hon. Gary, ministre des Ressources naturelles	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	PCC
Moore, James, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen	Vancouver Quadra	Lib.
Priddy, Penny	Surrey-Nord	NPD
Savoie, Denise	Victoria	NPD
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Strahl, L'hon. Chuck, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Langley	PCC
Wilson, Blair	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Lib.
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill, Le Vice-président	Elmwood—Transcona	NPD
Bruinooge, Rod, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Winnipeg-Sud	PCC
Fletcher, Steven, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Keeper, Tina	Churchill	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, L'hon. Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Toews, L'hon. Vic, président du Conseil du Trésor	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	PCC
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, L'hon. Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Fundy Royal	PCC
Murphy, Brian	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, L'hon. Greg, ministre des Anciens Combattants	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, L'hon. Peter, ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (106)		
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	PCC
Alghabra, Omar	Mississauga—Erindale	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Bains, L'hon. Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Baird, L'hon. John, ministre de l'Environnement	Ottawa-Ouest—Nepean	PCC
Barnes, L'hon. Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Brown, Patrick	Barrie	PCC
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Oshawa	PCC
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	NPD
Chong, L'hon. Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Clement, L'hon. Tony, ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	PCC
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	PCC
Del Mastro, Dean	Peterborough	PCC
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	NPD
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken	York-Centre	Lib.
Dykstra, Rick	St. Catharines	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Haldimand—Norfolk	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	PCC
Galipeau, Royal, Le président suppléant	Ottawa—Orléans	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Godfrey, L'hon. John	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, L'hon. Helena, secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) (Sports)	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ignatieff, Michael	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	PCC
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Lemieux, Pierre	Glengarry—Prescott—Russell	PCC
MacKenzie, Dave, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Oxford	PCC
Malhi, L'hon. Gurbax	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	NPD
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
Mathyssen, Irene	London—Fanshawe	NPD
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	NPD
Nicholson, L'hon. Rob, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Niagara Falls	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre de la Défense nationale	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine	Durham	PCC
Pearson, Glen	London-Centre-Nord	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Poillievre, Pierre, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Nepean—Carleton	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	PCC
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapuskasing	Lib.
Stanton, Bruce	Simcoe-Nord	PCC
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, L'hon. Belinda	Newmarket—Aurora	Lib.
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Turner, L'hon. Garth	Halton	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	PCC
Van Loan, L'hon. Peter, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	York—Simcoe	PCC
Volpe, L'hon. Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wallace, Mike	Burlington	PCC
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.
QUÉBEC (73)		
André, Guy	Berthier—Maskinongé	BQ
Arthur, André	Portneuf—Jacques-Cartier	Ind.
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Barbot, Vivian	Papineau	BQ
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Bernier, L'hon. Maxime, ministre de l'Industrie	Beauce	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blackburn, L'hon. Jean-Pierre, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Jonquière—Alma	PCC
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	BQ
Blaney, Steven	Lévis—Bellechasse	PCC
Bonsant, France	Compton—Stanstead	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boucher, Sylvie, secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Beauport—Limoilou	PCC
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	BQ
Cannon, L'hon. Lawrence, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Pontiac	PCC
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	BQ
DeBellefeuille, Claude	Beauharnois—Salaberry	BQ
Demers, Nicole	Laval	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, chef de l'opposition	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Lib.
Freeman, Carole	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gaudet, Roger	Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	BQ
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	PCC
Gravel, Raymond	Repentigny	BQ
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	BQ
Harvey, Luc	Louis-Hébert	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Kotto, Maka	Saint-Lambert	BQ
Laforest, Jean-Yves	Saint-Maurice—Champlain	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Lussier, Marcel	Brossard—La Prairie	BQ
Malo, Luc	Verchères—Les Patriotes	BQ
Martin, Le très hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Mourani, Maria	Ahuntsic	BQ
Nadeau, Richard	Gatineau	BQ
Ouellet, Christian	Brome—Missisquoi	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Christian, secrétaire d'État (Agriculture)	Mégantic—L'Érable	PCC
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Petit, Daniel	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	PCC
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane— Matapédia	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
St-Cyr, Thierry	Jeanne-Le Ber	BQ
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Verner, L'hon. Josée, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Louis-Saint-Laurent	PCC
Vincent, Robert	Shefford	BQ
VACANCE	Outremont	
VACANCE	Saint-Hyacinthe—Bagot	

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David, secrétaire parlementaire du ministre de la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Lib.
Komarnicki, Ed, secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Merasty, Gary	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Lib.
Ritz, L'hon. Gerry, secrétaire d'État (Petite entreprise et Tourisme)	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew, Le président suppléant	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, L'hon. Carol, ministre du Revenu national	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement social	Blackstrap	PCC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hearn, L'hon. Loyola, ministre des Pêches et des Océans.....	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	PCC
Manning, Fabian.....	Avalon.....	PCC
Matthews, Bill.....	Random—Burin—St. George's.....	Lib.
Russell, Todd.....	Labrador.....	Lib.
Simms, Scott.....	Bonavista—Gander—Grand Falls— Windsor.....	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Bevington, Dennis.....	Western Arctic.....	NPD
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 2 mars 2007 — 1^{re} Session, 39^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Pat Martin
David Tilson

Sukh Dhaliwal	Jim Peterson	Bruce Stanton	Robert Vincent	(12)
Carole Lavallée	Scott Reid	Dave Van Kesteren	Mike Wallace	
Glen Pearson				

Membres associés

Jim Abbott	Dean Del Mastro	Rahim Jaffer	Brian Pallister
Diane Ablonczy	Barry Devolin	Brian Jean	Christian Paradis
Harold Albrecht	Paul Dewar	Randy Kamp	Daniel Petit
Mike Allen	Norman Doyle	Gerald Keddy	Pauline Picard
Dean Allison	Rick Dykstra	Ed Komarnicki	Pierre Poilievre
Rob Anders	Ken Epp	Daryl Kramp	Joe Preston
David Anderson	Ed Fast	Mike Lake	James Rajotte
Dave Batters	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Lee Richardson
Leon Benoit	Steven Fletcher	Jack Layton	Gerry Ritz
Maurizio Bevilacqua	Cheryl Gallant	Derek Lee	Gary Schellenberger
James Bezan	Michel Gauthier	Pierre Lemieux	Bev Shipley
Steven Blaney	Yvon Godin	Tom Lukiwski	Joy Smith
Sylvie Boucher	Peter Goldring	James Lunney	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Gary Goodyear	Dave MacKenzie	Brian Storseth
Gord Brown	Jacques Gourde	Fabian Manning	David Sweet
Patrick Brown	Nina Grewal	Inky Mark	Myron Thompson
Rod Bruinooge	Monique Guay	Wayne Marston	Bradley Trost
Paule Brunelle	Helena Guergis	Colin Mayes	Garth Turner
Blaine Calkins	Michel Guimond	Ted Menzies	Merv Tweed
Ron Cannan	Art Hanger	Rob Merrifield	Peter Van Loan
Colin Carrie	Richard Harris	Larry Miller	Maurice Vellacott
Bill Casey	Luc Harvey	Bob Mills	Mark Warawa
Rick Casson	Laurie Hawn	James Moore	Chris Warkentin
Joe Comartin	Russ Hiebert	Rob Moore	Jeff Watson
Paul Crête	Jay Hill	Rick Norlock	John Williams
John Cummins	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Lynne Yelich
Patricia Davidson	Michael Ignatieff		

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Colin Mayes

Vice-présidents: Jean Crowder
Nancy Karetak-Lindell

Harold Albrecht
Larry Bagnell
Steven Blaney

Rod Bruinooge
Marc Lemay

Yvon Lévesque
Anita Neville

Todd Russell
Brian Storseth

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro

Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Pat Martin
Tony Martin
Irene Mathysen
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Brent St. Denis
Bruce Stanton
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Roger Valley
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: James Bezan

Vice-présidents: André Bellavance
Paul Steckle

David Anderson
Alex Atamanenko
Ken Boshcoff

Barry Devolin
Wayne Easter

Roger Gaudet
Jacques Gourde

Charles Hubbard
Larry Miller

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
Guy André
Charlie Angus
Dave Batters
Leon Benoit
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Serge Cardin
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
Nathan Cullen
John Cummins

Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Mark Eyking
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Tony Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Gary Merasty
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre

Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

ANCIENS COMBATTANTS

Président: Rob Anders

Vice-présidents: Brent St. Denis
Peter Stoffer

John Cummins
Rodger Cuzner
Albina Guarnieri

Betty Hinton
Gilles-A. Perron

Jean-Yves Roy
Bev Shipley

David Sweet
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
David Anderson
Claude Bachand
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin

Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Raymond Gravel
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre

Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Norman Doyle

Vice-présidents: Meili Faille
Andrew Telegdi

Omar Alghabra
Barry Devolin
Raymond Gravel

Nina Grewal
Rahim Jaffer

Jim Karygiannis
Ed Komarnicki

Bill Siksay
Blair Wilson

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Vivian Barbot
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Diane Bourgeois
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Olivia Chow
David Christopherson
Joe Comartin

John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies
Dean Del Mastro
Johanne Deschamps
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Daryl Kramp

Mike Lake
Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Brian Masse
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston

Penny Priddy
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Andy Scott
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Leon Benoit

Vice-présidents: Serge Cardin
Lui Temelkovski

Dean Allison
Guy André
Navdeep Bains

Ron Cannan
Peter Julian

Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux

John Maloney
Ted Menzies

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Vivian Barbot
Dave Batters
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro

Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Francine Lalonde
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Alexa McDonough
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMPTES PUBLICS**Président:** Shawn Murphy**Vice-présidents:** Brian Fitzpatrick
Jean-Yves LaforestPaule Brunelle
David Christopherson
Mike LakePierre Poilievre
Pablo RodriguezJudy Sgro
David SweetJohn Williams
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Navdeep Bains
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Denis Coderre
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Sukh DhaliwalUjjal Dosanjh
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald KeddyJason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Richard Nadeau
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Joe Preston
Marcel ProulxJames Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
Paul Szabo
Louise Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Yasmin Ratansi**Vice-présidents:** Irene Mathysen
Joy SmithPatricia Davidson
Nicole Demers
Johanne DeschampsNina Grewal
Helena GuergisMaria Minna
Anita NevilleBruce Stanton
Belinda Stronach

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Catherine Bell
Carolyn Bennett
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
France Bonsant
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Chris Charlton
Olivia Chow
Irwin CotlerJean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Meili Faille
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Hedy Fry
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald KeddyTina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel PetitPierre Poilievre
Joe Preston
Penny Priddy
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE**Président:** Rick Casson**Vice-présidents:** Claude Bachand
John CannisDawn Black
Steven Blaney
Robert BouchardDenis Coderre
Cheryl GallantLaurie Hawn
Russ HiebertKeith Martin
Joe McGuire

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Larry Bagnell
Vivian Barbot
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Sylvie Boucher
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Ron Cannan
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Joe Comartin
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Johanne DeschampsBarry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Bill Graham
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario LaframboiseMike Lake
Francine Lalonde
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
John McCallum
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Geoff Regan
Scott ReidLee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Roger Valley
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Bob Mills

Vice-présidents: Bernard Bigras
Geoff Regan

Mike Allen
Nathan Cullen
Luc Harvey

Marcel Lussier
David McGuinty

Anthony Rota
Francis Scarpaleggia

Maurice Vellacott
Mark Warawa

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Omar Alghabra
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Patricia Davidson
Claude DeBellefeuille
Barry Devolin

Stéphane Dion
Norman Doyle
Ken Dryden
Rick Dykstra
Ken Epp
Mark Eyking
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
John Godfrey
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Bill Graham
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Susan Kadis
Randy Kamp

Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Christian Ouellet
Stephen Owen
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Russell
Denise Savoie
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
Belinda Stronach
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Robert Vincent
Mike Wallace
Chris Warkentin
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Brian Pallister**Vice-présidents:** Massimo Pacetti
Pierre PaquetteDiane Ablonczy
Dean Del Mastro
Rick DykstraJohn McCallum
John McKayThierry St-Cyr
Robert ThibaultMike Wallace
Judy Wasylcia-Leis

(12)

Membres associésJim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Steven Blaney
Robert Bouchard
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Chris Charlton
David Christopherson
Jean Crowder
Nathan Cullen
Roy Cullen
John CumminsPatricia Davidson
Libby Davies
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid
Lee RichardsonGerry Ritz
Anthony Rota
Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Mario Silva
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Brian Storseth
Belinda Stronach
David Sweet
Paul Szabo
Lui Temelkovski
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE**Président:** James Rajotte**Vice-présidents:** Paul Crête
Dan McTeagueAndré Arthur
Maurizio Bevilacqua
Scott BrisonGerry Byrne
Colin CarrieBrian Masse
Bev ShipleyDave Van Kesteren
Robert Vincent

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Dave Batters
Catherine Bell
Don Bell
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Steven Blaney
Ken Boshcoff
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Serge Cardin
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Raymond Chan
Chris Charlton
David Christopherson
Joe Comartin
Jean Crowder
Roy Cullen
John CumminsPatricia Davidson
Libby Davies
Claude DeBellefeuille
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Stéphane Dion
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason KenneyWajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Jean-Yves Laforest
Mario Laframboise
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Pat Martin
Tony Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
David McGuinty
Joe McGuire
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre PoilievreJoe Preston
Yasmin Ratansi
Geoff Regan
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Michael Savage
Gary Schellenberger
Andy Scott
Bill Siksay
Raymond Simard
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Blair Wilson
Lynne Yelich
Paul Zed

JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

Président:

Art Hanger

Vice-présidents:
Derek Lee
Réal MénardLarry Bagnell
Patrick Brown
Joe ComartinCarole Freeman
Marlene JenningsRob Moore
Brian MurphyDaniel Petit
Myron Thompson

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Omar Alghabra
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Raymond Chan
Irwin Cotler
John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle

Rick Dykstra
Wayne Easter
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Carole Lavallée
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
John Maloney
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
John McKay
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Stephen Owen
Brian Pallister
Christian Paradis
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Bill Siksay
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Tom Wappel
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président:

John Maloney

Vice-président:
Patricia Davidson
Libby Davies

Hedy Fry

Art Hanger

Réal Ménard

(6)

LANGUES OFFICIELLES

Président: Guy Lauzon

Vice-présidents: Yvon Godin
Pablo Rodriguez

Sylvie Boucher
Michael Chong
Jean-Claude D'Amours

Raymonde Folco
Luc Harvey

Pierre Lemieux
Luc Malo

Brian Murphy
Richard Nadeau

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Vivian Barbot
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro

Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Maka Kotto
Daryl Kramp
Mike Lake
Jack Layton
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Denise Savoie
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

LIAISON**Président:** Dean Allison**Vice-président:**

Rob Anders	Gary Goodyear	Rob Merrifield	Lee Richardson	(25)
Leon Benoit	Art Hanger	Bob Mills	Gary Schellenberger	
James Bezan	Gerald Keddy	Shawn Murphy	Kevin Sorenson	
Garry Breitzkreuz	Guy Lauzon	Brian Pallister	Paul Szabo	
Rick Casson	Diane Marleau	James Rajotte	Merv Tweed	
Norman Doyle	Colin Mayes	Yasmin Ratansi	Tom Wappel	

Membres associés

Claude Bachand	Paul Dewar	Francine Lalonde	Pauline Picard
Catherine Bell	Ruby Dhalla	Derek Lee	Marcel Proulx
Don Bell	Ken Epp	Yves Lessard	Geoff Regan
André Bellavance	Meili Faille	Pat Martin	Pablo Rodriguez
Carolyn Bennett	Brian Fitzpatrick	Irene Mathysen	Joy Smith
Bernard Bigras	Christiane Gagnon	Bill Matthews	Brent St. Denis
Raynald Blais	Yvon Godin	Dan McTeague	Paul Steckle
John Cannis	Michel Guimond	Réal Ménard	Peter Stoffer
Serge Cardin	Nancy Karetak-Lindell	Peggy Nash	Andrew Telegdi
Joe Comartin	Maka Kotto	Massimo Pacetti	Lui Temelkovski
Paul Crête	Daryl Kramp	Pierre Paquette	David Tilson
Jean Crowder	Jean-Yves Laforest	Bernard Patry	Alan Tonks
Roy Cullen	Mario Laframboise		

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ**Président:** Dean Allison**Vice-président:** Yasmin Ratansi

Art Hanger	Rob Merrifield	Paul Szabo	Tom Wappel	(7)
Guy Lauzon				

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Diane Marleau

Vice-présidents: Daryl Kramp
Peggy Nash

Harold Albrecht
Raymond Bonin
James Moore

Richard Nadeau
Pierre Poilievre

Raymond Simard
Louise Thibault

Chris Warkentin
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Christopherson
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Paul Dewar

Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Jean-Yves Laforest
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Denise Savoie
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Paul Szabo
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Gary Schellenberger**Vice-présidents:** Maka Kotto
Andy ScottJim Abbott
Charlie Angus
Diane BourgeoisGord Brown
Ed FastHedy Fry
Tina KeeperFrancis Scarpaleggia
Chris Warkentin

(12)

Membres associésDiane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Vivian Barbot
Dave Batters
Colleen Beaumier
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Garry Breitzkreuz
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Patricia Davidson
Libby DaviesDean Del Mastro
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason KenneyEd Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Luc Malo
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Colin Mayes
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Richard Nadeau
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre PoilievreJoe Preston
Marcel Proulx
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Bev Shipley
Bill Siksay
Mario Silva
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Gerald Keddy

Vice-présidents: Raynald Blais
Bill Matthews

Gérard Asselin
Blaine Calkins
Rodger Cuzner

Randy Kamp
James Lunney

Lawrence MacAulay
Fabian Manning

Scott Simms
Peter Stoffer

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Catherine Bell
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Raymond Bonin
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Ron Cannan
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Patricia Davidson

Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Wayne Easter
Ken Epp
Mark Eyking
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Mike Lake
Guy Lauzon
Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
Dave MacKenzie
Inky Mark
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Russell
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

**RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

Président: Dean Allison

Vice-présidents: Ruby Dhalla
Yves Lessard

France Bonsant
Patrick Brown
Michael Chong

Mike Lake
Tony Martin

Gary Merasty
Michael Savage

Mario Silva
Lynne Yelich

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Raymond Chan
Chris Charlton
Olivia Chow
David Christopherson
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Patricia Davidson

Libby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Sukh Dhaliwal
Norman Doyle
Ken Dryden
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Cheryl Gallant
John Godfrey
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Raymond Gravel
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian

Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Carole Lavallée
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Christian Ouellet
Brian Pallister
Christian Paradis

Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Denise Savoie
Gary Schellenberger
Andy Scott
Bev Shipley
Bill Siksay
Joy Smith
Kevin Sorenson
Thierry St-Cyr
Bruce Stanton
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
John Williams

RESSOURCES NATURELLES

Président: Lee Richardson

Vice-présidents: Catherine Bell
Alan Tonks

Mike Allen
Claude DeBellefeuille
Jacques Gourde

Richard Harris
Mark Holland

Christian Ouellet
Todd Russell

Lloyd St. Amand
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Dave Batters
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Bernard Bigras
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
Jean Crowder

Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean

Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Marcel Lussier
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Daniel Petit

Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

SANTÉ

Président: Rob Merrifield**Vice-présidents:** Christiane Gagnon
Susan KadisDave Batters
Colleen Beaumier
Carolyn BennettBonnie Brown
Patricia DavidsonRick Dykstra
Steven FletcherLuc Malo
Penny Priddy

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Chris Charlton
Nathan Cullen
John Cummins
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Ken DrydenKen Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Raymond Gravel
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike LakeGuy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
John Maloney
Fabian Manning
Inky Mark
Keith Martin
Brian Masse
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Gary Merasty
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James RajotteScott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Lui Temelkovski
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Janis Johnson
Jean Lapointe
Donald Oliver

Vivienne Poy
Marilyn Trenholme Counsell

Mike Allen
Gérard Asselin
Gerry Byrne
Blaine Calkins
Joe Comuzzi
Cheryl Gallant

Peter Goldring
Gurbax Malhi
Fabian Manning
Jim Peterson
Louis Plamondon
Denise Savoie

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Carolyn Bennett
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Paul Dewar

Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Maka Kotto

Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Lawrence MacAulay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Richard Nadeau
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: John Eyton
Paul Szabo

Vice-coprésidents: Paul Dewar
Ken Epp

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
John Bryden
Pierre De Bané
Mac Harb

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Gerry St. Germain

France Bonsant
Ron Cannan
Dean Del Mastro
Monique Guay
Derek Lee

John Maloney
Inky Mark
Rick Norlock
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
John Cummins
Patricia Davidson
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra

Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Mike Lake

Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Pat Martin
Colin Mayes
Réal Ménard
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

PROJET DE LOI C-27

Président: Bernard Patry

Vice-président:

Sue Barnes
Mauril Bélanger
Bill Casey

Joe Comartin
Patricia Davidson
Wayne Easter

Ed Fast
Marc Lemay
Réal Ménard

Rob Moore
Brian Murphy
Rick Norlock

(13)

PROJET DE LOI C-30

Président:	Laurie Hawn	Vice-président:		
Bernard Bigras	Mark Holland	Fabian Manning	Francis Scarpaleggia	(13)
Nathan Cullen	Brian Jean	David McGuinty	Mark Warawa	
John Godfrey	Marcel Lussier	Christian Paradis	Jeff Watson	

PROJET DE LOI C-35

Président:		Vice-président:		
Larry Bagnell	Carole Freeman	Derek Lee	Brian Murphy	(12)
Patrick Brown	Art Hanger	Réal Ménard	Daniel Petit	
Joe Comartin	Marlene Jennings	Rob Moore	Myron Thompson	

Comité des présidents des comités législatifs**Le Vice-président et président des comités pléniers**

L'HON. BILL BLAIKIE

Le vice-président des comités pléniers

M. ROYAL GALIPEAU

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. ANDREW SCHEER

MME DAWN BLACK

M. BILL CASEY

M. JOHN CUMMINS

M. KEN EPP

M. LAURIE HAWN

L'HON. DIANE MARLEAU

M. DAVID MCGUINITY

M. BERNARD PATRY

M. MARCEL PROULX

M. DAVID TILSON

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Stephen Harper	premier ministre
L'hon. Rob Nicholson	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. David Emerson	ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler
L'hon. Jean-Pierre Blackburn	ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Greg Thompson	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Marjory LeBreton	leader du gouvernement au Sénat et secrétaire d'État (Aînés)
L'hon. Monte Solberg	ministre des Ressources humaines et du Développement social
L'hon. Chuck Strahl	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
L'hon. Gary Lunn	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Peter MacKay	ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Loyola Hearn	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Stockwell Day	ministre de la Sécurité publique
L'hon. Carol Skelton	ministre du Revenu national
L'hon. Vic Toews	président du Conseil du Trésor
L'hon. Rona Ambrose	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
L'hon. Diane Finley	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Gordon O'Connor	ministre de la Défense nationale
L'hon. Bev Oda	ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine
L'hon. Jim Prentice	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. John Baird	ministre de l'Environnement
L'hon. Maxime Bernier	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence Cannon	ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
L'hon. Tony Clement	ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
L'hon. Jim Flaherty	ministre des Finances
L'hon. Josée Verner	ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles
L'hon. Michael Fortier	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Peter Van Loan	leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique
L'hon. Jay Hill	secrétaire d'État et whip en chef du gouvernement
L'hon. Jason Kenney	secrétaire d'État (Multiculturalisme et Identité canadienne)
L'hon. Gerry Ritz	secrétaire d'État (Petite entreprise et Tourisme)
L'hon. Helena Guergis	secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) (Sports)
L'hon. Christian Paradis	secrétaire d'État (Agriculture)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

Mme Sylvie Boucher	du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles
M. Rob Moore	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
M. Ted Menzies	du ministre du Commerce international et de la ministre de la Coopération internationale
Mme Betty Hinton	du ministre des Anciens Combattants
Mme Lynne Yelich	du ministre des Ressources humaines et du Développement social
M. David Anderson	du ministre de la Commission canadienne du blé
M. Jacques Gourde	du ministre des Ressources naturelles
M. Deepak Obhrai	du ministre des Affaires étrangères
M. Randy Kamp	du ministre des Pêches et des Océans
M. Dave MacKenzie	du ministre de la Sécurité publique
M. Pierre Poilievre	du président du Conseil du Trésor
M. Ed Komarnicki	de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Russ Hiebert	du ministre de la Défense nationale
M. Jim Abbott	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Rod Bruinooge	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
M. Mark Warawa	du ministre de l'Environnement
M. Colin Carrie	du ministre de l'Industrie
M. Brian Jean	du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
M. Steven Fletcher	du ministre de la Santé
Mme Diane Ablonczy	du ministre des Finances
M. James Moore	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler
M. Tom Lukiwski	du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 2 mars 2007

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Régime de pensions du Canada	
Projet de loi C-36. Étape du rapport.....	7533
M. O'Connor (au nom du ministre des Ressources humaines et du Développement social).....	7533
Motion d'adoption.....	7533
Adoption de la motion.....	7533
Projet de loi C-36. Troisième lecture.....	7533
M. Lukiwski.....	7533
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	7534
Mme Smith.....	7535
M. Hubbard.....	7536
Mme Demers.....	7537
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	7538
M. Cardin.....	7539
Mme Savoie.....	7540

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Reg Krueger	
M. Miller.....	7541
La chasse au phoque	
M. Simms.....	7541
Le Journée internationale de la femme	
Mme Demers.....	7541
La condition féminine	
Mme Crowder.....	7541
Les affaires autochtones	
M. Komarnicki.....	7542
La Journée internationale de la femme	
M. Maloney.....	7542
Les langues officielles	
Mme Boucher.....	7542
L'usine Grande-Baie d'Alcan	
M. Bouchard.....	7542
La société des «Fallen Four»	
M. Hawn.....	7542
La condition féminine	
Mme Marleau.....	7543
Les Canadiens d'origine ukrainienne	
M. Goldring.....	7543
L'environnement	
M. Dewar.....	7543
La condition féminine	
M. Cotler.....	7543
Les Braves de Mercier	
Mme Freeman.....	7544
La condition féminine	
M. McGuinty.....	7544
L'environnement	
M. Poilievre.....	7544

QUESTIONS ORALES

L'Afghanistan	
M. Goodale.....	7544
M. O'Connor.....	7544
M. Goodale.....	7544
M. O'Connor.....	7544
M. Goodale.....	7544
M. O'Connor.....	7545
La Défense nationale	
Mme Jennings.....	7545
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	7545
Mme Jennings.....	7545
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	7545
L'industrie aéronautique	
Mme Guay.....	7545
M. Van Loan.....	7545
Mme Guay.....	7545
M. Van Loan.....	7545
M. Cardin.....	7545
M. Carrie.....	7545
M. Cardin.....	7546
M. Carrie.....	7546
Les affaires autochtones	
Mme Crowder.....	7546
M. Bruinooge.....	7546
Mme Crowder.....	7546
M. Bruinooge.....	7546
Les langues officielles	
M. Proulx.....	7546
Mme Boucher.....	7546
M. Proulx.....	7546
Mme Boucher.....	7546
Les affaires autochtones	
Mme Neville.....	7547
M. Bruinooge.....	7547
Mme Neville.....	7547
M. Bruinooge.....	7547
Les langues officielles	
M. Nadeau.....	7547
Mme Boucher.....	7547
M. Nadeau.....	7547
Mme Boucher.....	7547
La Commission de l'immigration et du statut de réfugié	
Mme Faille.....	7547
Mme Finley.....	7547
Mme Faille.....	7548
Mme Finley.....	7548
Les fiducies de revenu	
M. McCallum (Markham—Unionville).....	7548
Mme Ablonczy.....	7548
M. McCallum (Markham—Unionville).....	7548
Mme Ablonczy.....	7548

Les finances	
M. McKay	7548
Mme Ablonczy	7548
M. McKay	7548
Mme Ablonczy	7549
Les pêches	
M. Harris	7549
M. Kamp	7549
La Commission des nominations publiques	
M. Dewar	7549
M. Poilievre	7549
M. Dewar	7549
M. Poilievre	7549
Les pêches	
M. Simms	7549
M. Kamp	7550
M. Simms	7550
M. Kamp	7550
La route translabradorienne	
M. Russell	7550
M. Cannon	7550
Les pêches	
M. Russell	7550
M. Kamp	7550
La sécurité aérienne	
M. Bellavance	7550
M. Cannon	7550
M. Bellavance	7550
M. Cannon	7551
L'Institut national d'optique	
M. Scarpaleggia	7551
M. Blackburn	7551
La condition féminine	
Mme Smith	7551
Mme Oda	7551
Les ressources humaines et le développement social	
Mme Chow	7551
M. Solberg	7551
Mme Chow	7551
M. Solberg	7552
Les Affaires étrangères	
M. Cotler	7552
M. Van Loan	7552
L'environnement	
M. Goodyear	7552
M. Bruinooge	7552
Privilège	
La réponse du député de Calgary-Sud-Est à une question orale	
M. Wrzesnewskyj	7552
M. Kenney	7552
Recours au Règlement	
Les propos tenus par le premier ministre durant la période des questions	
M. Goodale	7553
M. Van Loan	7553

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Lukiwski	7553
La Loi sur les marques olympiques et paralympiques	
M. Hill (au nom du ministre de l'Industrie)	7553
Projet de loi C-47. Présentation et première lecture	7553
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	7554
Les comités de la Chambre	
Justice et droits de la personne	
Mme Jennings	7554
La condition féminine	
Mme Neville	7554
La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	
Mme Jennings	7554
Projet de loi C-410. Présentation et première lecture	7554
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	7554
La Loi sur les mesures spéciales d'importation	
Mme Bourgeois	7554
Projet de loi C-411. Présentation et première lecture	7554
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	7554
Les comités de la Chambre	
Pêches et océans	
M. Hill	7554
Motion	7554
Adoption de la motion	7554
Anciens combattants	
M. Hill	7554
Motion	7555
Adoption de la motion	7555
L'agriculture et l'agroalimentaire	
M. Easter	7555
Motion d'adoption	7555
M. Miller	7557
M. Bellavance	7558
M. Martin (Winnipeg-Centre)	7558
M. Anderson	7559
M. Easter	7560
M. Martin (Winnipeg-Centre)	7561
M. Menzies	7561
M. Easter	7562
M. Martin (Winnipeg-Centre)	7562
M. Vellacott	7563
M. Martin (Winnipeg-Centre)	7563

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	
Projet de loi C-280. Deuxième lecture	7565
Mme Grewal	7565
M. Telegdi	7566
M. Dewar	7567
M. Nadeau	7569
Mme Demers	7570
Report du vote sur la motion	7570

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Téléphone : (613) 941-5995 ou 1-800-635-7943

Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757

publications@tpsgc.gc.ca

<http://publications.gc.ca>

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies or the English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services

Public Works and Government Services Canada

Ottawa, Ontario K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995 or 1-800-635-7943

Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757

publications@pwgsc.gc.ca

<http://publications.gc.ca>